

Krafft deren man den Ruhm nur in dem glücklichen Succesß suchte, es mochte auch derselbe so wild und ungerrecht seyn, alser wolte, und alle Großmuth der Seele für nichts achtete. Solte man auch heut zu Tage nicht besser seyn, so suchet man sich doch zu verbergen, und dieses ist schon ein Anfang zur Besserung.

Daß ich nun die Feder ergriffen und so gut möglich den Unterscheid zwischen dem Mißbrauch und wahren Verdienste des Ruhms, oder zwischen dem wahren und falschen Ruhm gezeigt, ist in keiner andern Absicht geschehen, als damit ich auf meine Art hierzu möchte hülffliche Hand leisten. Was gieng aber meinem Werck ab, welches nach denen Gesetzen der Academie sich in gar enge Schrancken schliessen müste, was, sage ich, gieng demselbigen wohl ab, damit es möchte beseelet werden? Nichts anders als ein Monarch, welcher mit wahren Ruhm umgeben, alle nöthige Gabe besäße selbigen wohl auszutheilen.

Ⓒ

Was



distribution, lorsqu' un Potentat
s'en acquite independamment de
la recommandation, selon le bon
plaisir de Dieu, l'ordre & la justi-
ce, dont c'est son bonheur que
d'etre l'echo. Comme ce n'est
pas envain qu'il porte l'epée, c'est
pour ce la même qu'il tient en
main le sceptre.

Vaste champ de reflexions,
carriere plus noble & plus utile
que jamais à parcourir; si j'ap-
prends SIRE, que les nouveaux
efforts de ma meditation ne Vous
déplaisent pas, j'entrerais en ma-
tière, mais avec cette confiance,
que l'oeil à votre sagesse, j'y trou-
verai de quoi me servir de mo-
delle



Was für ein Vortheil erwächst einem
Potentaten nicht aus dieser Distri-
bution, wenn er als ein Bild Gottes
auf Erden, ohne Ansehen der Recom-
mendation, selbige nach Gottes
Wohlgefallen, Ordnung und Gerech-
tigkeit verrichtet, von welchem nur ein
Widerschall zu seyn er für eine Ehre
achten soll. Wie er das Schwerdt
nicht umsonst in seiner Hand trägt, so
ist ihm auch das Scepter eben zu die-
sem Ende in die Hand gegeben.

Was für ein weites Feld der Ge-
dancken, was für eine edle und nütz-
liche Bahn erdffnet sich hier nicht mei-
nen Augen! Solte ich nun verneh-
men können, allergnädigster
König! daß die neuen Bemühun-
gen meiner Muse Ew. Königl.
Majestät nicht mißfallen, so werde
ich mich von neuem einlassen, jedoch
aber mit dem Vertrauen, daß da ich
Ew. Königl. Majestät Welt-
bekandte Weißheit vor Augen habe,
ich darinnen ein vollkommenes Mus-
ter



delle, d'encouragement & de
guide.

Je suis avec tout le zele & le
respêt qui se peut

SIRE,

DE VOTRE MAJESTE,

le très humble & très
obeïssant Serviteur

L. C. D. B.



ster finden werde, daß mich anfrischen
und leiten möge.

Womit ich denn mit allem nur er
sinnlichen Respect und Eifer Lebens
lang verharre

Großmächtigster König!

Gnädigster Herr!

Ew. Königlichen Majestät

unterthänigst gehorsamster

G. v. B.



S U J E T

donné

PAR MESSIEURS
DE L'ACADEMIE

Pour le prix de l'Eloquence

L'An MDCCXXIX.

De la bonne Reputation conformement à ces paroles de l'Ecriture: *Curam habe de bono nomine. Hoc enim magis tibi permanebit, quam multi pretiosi thesauri & magni.* Ecclesiast, Chap. XLI. v. 15.

LE



T H E M A

so im Jahr MDCCXXIX.

von denen

Herren Mit: Gliedern

der

Französischen Academie

zum Preiß der Beredsamkeit

aufgegeben worden.

Solches solte handeln von dem gü-
ten Ruhm, nach Anleitung dieser
Worte der Schrift: Siehe zu, daß
du einen guten Nahmen behal-
test, der bleibet gewisser, denn
tausend grosse Schätze Goldes.
Syrach am XLI. v. 15.

C 4

Rede



LE VERITABLE ESPRIT DE LA BELLE GLOIRE

OU
LE SOIN DE SE FAIRE UNE BON-
NE REPUTATION.

Sexagenaire & bien au delà,
accoutumé que Vous êtes de-
puis long tems à vivre dans
le silence & dans la retraite, de
quoi vous avisez vous, me dira
t'on, de vouloir entrer en lice
pour le prix d'Eloquence avec
tant de jeunes Athlètes tous bru-
lants de l'ardeur de bien écrire,
& dont la plûpart déjà aguerris
où cy-devant couronnés, ne doi-
vent s'attendre qu'à de nou-
veaux triomphes.

Arrière de moi l'esperance
présomptueuse de vaincre; je
n'ai d'autre but, en prenant la
plume, que d'essayer, la conjon-
cture mise à profit, de faire part
au Public pour son instruction,
de quelques veües que j'ai eu au-
tre



Rede vom guten Ruhm.

Da ich bereits weit über sechs-
zig-jährig, anbey schon von
langer Zeit her der stillen
Einsamkeit gewohnt bin, möchte man
mich wohl fragen, was ich doch im-
mer gedencke, daß ich so vielen jungen
Athleten den Preis der Beredsamkeit
streitig machen will, welche vor Eifer
brennen eine galante Feder zu führen,
und zum Theil des Feder-Krieges ge-
wohnt, oder bereits gekrönet sind, und
dahero sich nichts anders, als eines
neuen Triumphs zu versehen haben.

Das sey ferne von mir, daß ich aus
Präsumtion mir einige Hoffnung
zum Siege machen sollte; sientemahlen
indem ich die Feder ergreiffe, dieses
mein einziger Zweck ist, daß ich der
Welt zu ihrem Unterricht einige Ein-
sichten eröffnen möge, die ich ehedessen
über dieser wichtigen Materie gehabt.

E 5

Siehe



autre fois sur cette importante
matière : *Ayez soin de vous faire
une bonne reputation. Curam habe
de bono nomine.*

Est-ce donc à dire, du moins
moralement parlant, que cha-
cun, l'oeil au progrès de sa pro-
pre gloire, doit travailler sans re-
lâche à se rendre recommenda-
ble? Pourquoi non, si pour se
faire considérer, & donner par là
toujours plus d'étendue & de lu-
stre à ses talens, on n'a recours
qu'à des motifs sublimes & qu'à
des moyens permis? Ciceron
dit, *que vivre sans s'embarasser du
temoignage d'autrui, c'est la marque
ou d'une arrogance extreme, ou d'un
coeur tout à fait depravé.* Saint
Augustin va plus loin, qui n'he-
site pas de regarder comme des
gens cruels envers eux-mêmes
tous ceux, qui sous pretexte de
se dévouer tout entiers à la con-
science, s'assoupissent sur tout ce
que le Public peut penser d'eux.
*Siquidem propter nos conscientia,
fama*

Siehe zu daß du einen guten
Nahmen behaltest.

Soll denn das so viel bedeuten, daß
jedermann, wenn man wenigstens
moraliter davon reden will, auf Bes
förderung seines eigenen Ruhms das
Auge solle gerichtet haben, und sich un
ablässig dahin bestreben, daß er sich
Recommendations-würdig machen
möge? Warum nicht, wenn man, um
in Consideration zu kommen und
seine Gaben immer mehr auszubreit
ten und herrlicher zu machen, sich kei
ner andern als erhabener Beweg
Gründe und zulässiger Mittel bedie
net? Es sagt ja Cicero, daß wenn
man also lebet, daß man sich um
anderer Leute Zeugnisse nicht be
kümmeret, solches entweder ein
Zeichen eines äußersten Hoch
muths oder eines ganz verderb
ten Hertzens sey. Augustinus
gehet noch weiter und macht sich kein
Bedencken, diejenigen für gegen sich
selbsten grausame Leute anzusehen,
welche



fama autem propter proximum necessaria est. La Conscience, dit ce Pere, est bonne pour nous, mais qu'esperer faire avec les hommes, si leur prévention ne nous est point favorable? Les plus excellentes de nos qualités leur tiendront lieu d'offense. Nos miracles même selon eux ne feront-ils point des oeuvres de Belzebub? Aussi St. Paul prétend qu'un Evêque soit homme de bonne renommée, de peur que la calomnie venant à l'offusquer, il ne se voye hors d'état de remplir avec fruit sa mission.

Mais pur néant que nous sommes, diront les Anabaptistes & quelques autres, n'est-ce donc point



welche unter dem Vorwand, daß sie einzig und allein ihr Gewissen verwahren wollen, sich um das, was die Welt von ihnen dencken kan, gar nicht bekümmern; *Si quidem propter nos conscientia, fama autem propter proximum necessaria est*: Sinte-mahlen das Gewissen, wie dieser Kirchen-Vater sagt, um unsert willen nöthig ist, der gute Ruhm aber um des Nächsten willen; Denn was können wir von denen Menschen hoffen, wenn sie von keiner guten Meynung von uns eingenommen sind? Sie werden sich an unsere vortrefflichste Eigenschafften stoßen. Und wenn wir auch Wunder thäten, werden sie solches nicht für Wercke des Beelzebubs ansehen? So will auch der heilige Apostel Paulus, daß ein Bischoff unsträflich sey, damit er durch Verläumdung nicht geschändet und auffer Stand gesetzt werde, seinem Amte mit Nutzen vorzustehen.

Halt innen! möchten wohl hier die Wieder-Täuffer und andere ihres gleichen sagen; Gebühret nicht Gott allein



point à Dieu seul qu'appartient
l'honneur & la gloire? L'hon-
neur & la gloire en propre, su-
preme ou par éminence: Qui
en peut douter?

Cependant n'est-ce point de
cette gloire première & univer-
selle, que pour embellir ce mê-
me Néant, il s'en est échappé
une espèce de rayon, qui nous
porte, comme par instinct, à tout
ce qu'il y a de plus estimable, si
nous en voulons suivre comme
il faut l'attrait. Les enfans avant
toute reflexion en ressentent l'im-
pression dominante. Loués
les: La rudesse de leur naturel
adoucie, vous les apprivoisez,
vous les encouragez; Ils font
des efforts & de là, ressort capital
pour l'éducation, vous les pou-
vez mener comme par la main
où bon vous semble. Mais sçait-
on mettre en oeuvre chez les
Peuples ce même instinct de l'a-
mour de l'estime, germe pré-
cieux

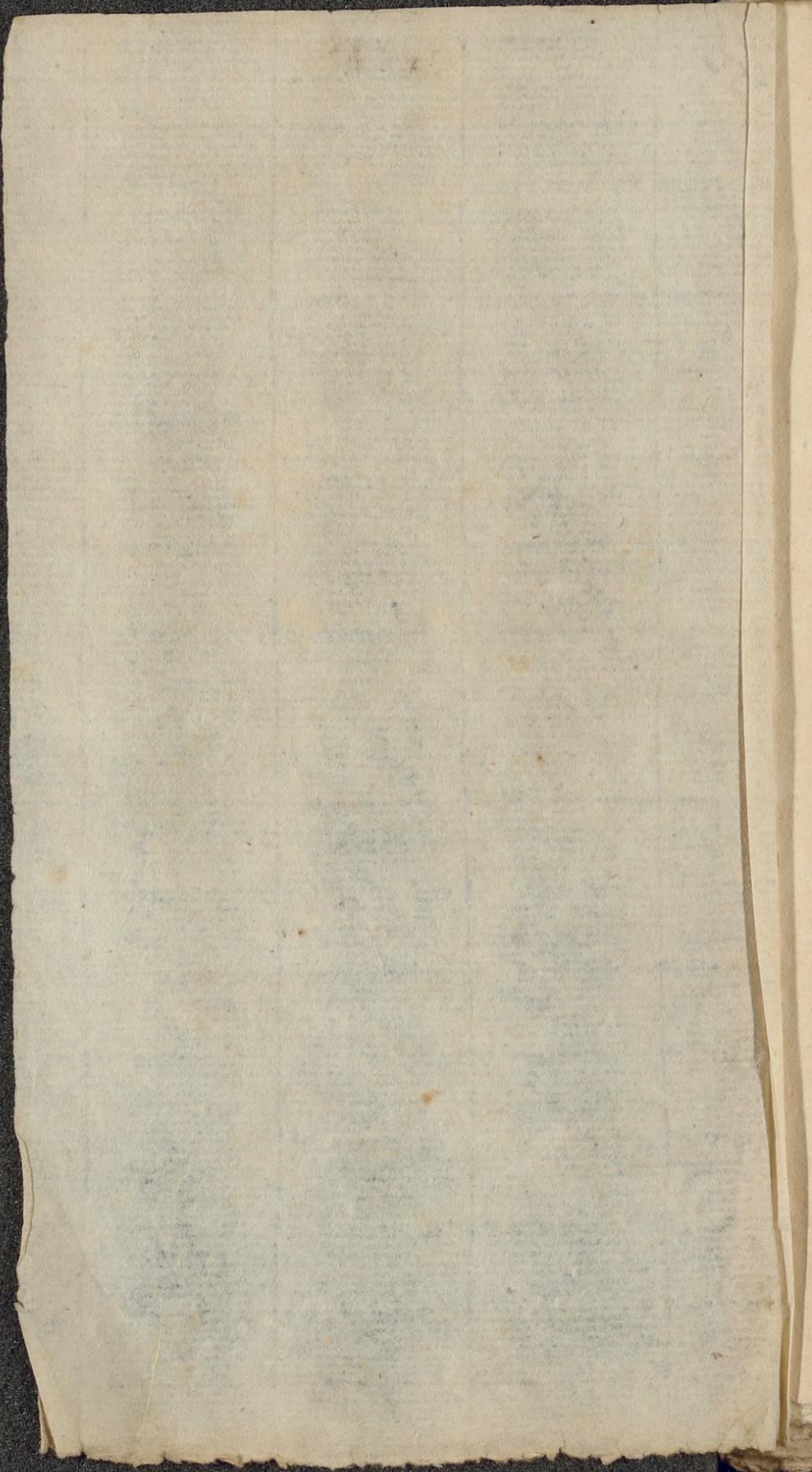
allein die Ehre und der Ruhm, da wir so gar nichts sind? Wer aber mag wohl hieran zweiffeln, so ferne man hierunter die höchste Ehre und den höchsten Ruhm, als eine Eigenschafft Gottes verstehet?

Inzwischen ist von diesem ersten und allgemeinen Ruhm gleichsam ein Funcken ausgefahren, der dieses Nichts zieren und schmücken soll, und als durch einen natürlichen Trieb, uns zu allem, was nur hochschätzbar ist, antreibet, wenn wir seiner Reizung nur gebührend folgen wollen. Auch die Kinder empfinden desselben gewaltigen Eindruck, ehe sie alles vernünftigen Nachsinnens fähig sind. Man lobe sie nur, so wird ihr rohes Naturell dadurch auspoliret, gezähmet, und aufgemuntert. Sie bestreben sich äusserst, und eben dadurch, als durch ein Haupt-Mittel der Erziehung, kan man sie gleichsam als bey der Hand führen, wohin man nur will. Weiß man nun unter denen Völkern eben diesen natürlichen Trieb der Ruhmsucht wohl zu gebrauchen,

chen,



cieuz de toute l'excellence humaine, la religion, les sciences, les arts, tout se ranime, & ce qu'il y a de plus beau & de plus relevé s'enfuit. De Barbares que sont les Sociétés, elles deviennent civilisées & triomphantes. Aussi toutes les Nations, qui ont été ou l'Oracle, ou l'Arbitre ou les Maîtresses des autres, Peuples ont eu l'amour de la renommée en singulière recommandation. Les Atheniens n'ont point hésités de lui dresser des autels, comme à l'Apui de leur Etat. Les Lacedemoniens ne l'ont point eu en moindre veneration. Mais les Romains n'en ont-ils pas fait leur ressort principale pour parvenir à l'Empire du monde en se portant à tout ce qu'il y a de plus avisé & de plus grand? Aussi selon Ovide estoit-ce leur sentiment, que l'Amour de la renommée ou de la louange, l'ame des grands coura.

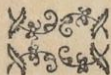


L E
C O N G R È S,
D E S
B Ê T E S.

Sous la médiation du *Bouc*, pour négocier la paix, entre le *Renard*; l'*Ane* couvert de la peau d'un *Lion*, le *Cheval*, la *Tigresse*, & autres *Quadrupedes*, qui sont en Guerre: la Farce est en deux Actes. Elle se jouë sur un grand Théâtre en Allemagne.

Cinquième Edition, dans laquelle on a eû un soin tout particulier d'éviter le grand nombre de fautes, qui se trouvent dans les Editions precedentes, Imprimées en François, dans les Pais - Bas, non seulement contre l'orthographe; mais encore contre le sens veritable de l'original Anglois.

Veluti in speculo.



A L O N D R E S,
Chez WILLAM THOMSON,

1 7 4 8.

Prix 18. Sols.

L E
C O N G R È S
D E S
B É T É S

Les Bêtes ont le droit de se plaindre
de la cruauté de l'homme. Elles ont
aussi le droit de se plaindre de la
cruauté de leur espèce. Elles ont
aussi le droit de se plaindre de la
cruauté de leur condition. Elles ont
aussi le droit de se plaindre de la
cruauté de leur existence.

Les Bêtes ont le droit de se plaindre
de la cruauté de l'homme. Elles ont
aussi le droit de se plaindre de la
cruauté de leur espèce. Elles ont
aussi le droit de se plaindre de la
cruauté de leur condition. Elles ont
aussi le droit de se plaindre de la
cruauté de leur existence.

Paris le 18 Mars 1793.

1793

A L O N D R E S
C H I R W I L L I A M T H O M S O N

1793
Paris le 18 Mars



DRAMATIS RESUME

Le Bon, Mlle. ...
 Le ...
 Le ...
 Le ...
 Le ...
 Le ...
 Le ...
 Le ...
 Le ...

Le ...
 Le ...
 Le ...
 Le ...
 Le ...
 Le ...
 Le ...
 Le ...
 Le ...

Le SCENE de dans une ...

DRAMATIS BESTIÆ,

<i>Le Bouc, Médiateur.</i>	}	<i>Confédéré,</i>
<i>Un Ane couvert de la Peau d'un Lion,</i>		
<i>Un Cheval.</i>		
<i>Une Tigresse, avec une Oreille & une demie Queü.</i>		
<i>Un Loup.</i>		
<i>Une Loutre Sans Oreil- les.</i>		
<i>Un Ours Muselé.</i>		
<i>Un Chien de Chasse.</i>	}	
<i>Un Renard.</i>	}	<i>Confédéré,</i>
<i>Un Léopard.</i>		
<i>Un Blaireau avec une O- reille.</i>		
<i>Un Sanglier Estropié.</i>		
<i>Un Singe.</i>	}	
<i>Deux Yahoos.</i>		

La SCENE est dans une Forêt in Germaniâ,



Le Renard. Grâce au Ciel.
Le Renard. A la vérité sans le Ciel.
Nous n'aurions jamais fait l'ennemi hé-

L E

CONGRÈS,

D E S

BÊTES.

ACTE I.

SCENE I.

*Le Théâtre représente une place dans le fond
d'une Forêt.*

Le Renard, & le Léopard entrent.

Le Renard. C'Est sans doute pour notre intérêt
commun que vous vous déliez
de moi, & que vous négotiez une Paix particu-
liere avec l'Ane.

Le Léopard. N'entendez-vous pas parler du
Lion ?

Le Renard. Je dis l'Ane, parce qu'il s'est fait
connoître pour tel, en s'épuisant pour une trou-

A

pe

pe de gens qui s'embarasseroient fort peu s'il tomboit dans les lacqs.

Le Léopard. Grace au *Cheval*.

Le Renard. A la vérité, sans le *Cheval* B... nous n'aurions jamais pu abaïsser l'ennemi héréditaire de notre Maison.

Le Léopard. Je fais, Cousin, que dans ces pays-ci vous avez réduit la *Tigresse*: mais vous avez beaucoup souffert pour continuer une guerre à laquelle j'étois le plus intéressé.

Le Renard. J'en conviens, j'ai couru grand risque, & je voudrois bien trouver quelque moyen de m'en tirer.

Le Léopard. Quelque moyen, Cousin?

Le Renard. Mon Dieu! Vous êtes si difficile & si jaloux.... Oüi, quelque moyen. Ne voyez-vous pas qu'on pouroit la recommencer à notre gré, & peut-il y avoir une plus grande apparence de succès....

Le Léopard. J'ai crû qu'il étoit concerté entre nous de rendre le Congrès inutile. Cependant vous parlez de finir la guerre à tel prix que ce soit.

Le Renard. Cela est vrai, mais pour ce qui vous regarde seulement, & non pour faire une paix générale. Et, si votre jalousie, & votre ambition n'eussent pas traversé mes desseins, j'aurois déjà empaumé le *Loup*, qui voudroit bien depuis deux ans voir finir la guerre dans son pays.

Le Léopard. Mon ambition, Mr. Le Renard!...

Le Renard. Est-ce ici le tems de disputer? Alons vite, Cousin, & apprenez à être plus sage. Il faudroit que le *Loup* eut déjà été détaché

des

des Confédérés, coute qui coute. Négotiez avec lui sans que l'ennemi s'en apperçoive, & faites agir la finesse. C'est un gaillard de grand appétit, il faut lui faire un pont d'or. Donnez lui ce qu'il vous demandera, & même au dessus de ses espérances. Nous aurons toujours sa peau quand nous voudrons. Vous ne trouverez pas tant de difficulté que vous vous l'imaginez pour lui faire abandonner la *Tigresse*, qui lui cause à juste titre de la jalousie; & qui est également bien fondée à en avoir contre lui. Bref, la *Tigresse* trouve le *Loup* déjà trop puissant: cependant, nous, nous devons encore le rendre plus grand, & cela aux dépens de cette cruelle, qui s'en trouvera d'autant plus foible. Comme je viens de le dire, nous abaisserons le *Loup* quand il nous plaira. Vous savez que les deux points de vuë que nous avons sont de réduire les deux Puissances qui peuvent retarder l'exécution du projet de pouvoir être les maîtres par tout.

Le *Léopard*. Ces deux puissances, c'est le *Lion*, & la *Tigresse*?

Le *Renard*. Oui, & si je ne me trompe nous sommes à la veille de réussir.

Le *Léopard*. A la vérité la *Tigresse* a déjà perdu une oreille en faveur du *Singe*, le rusé, & vous lui avez racourci sa queue; de façon que si nous pouvons tous tant que nous sommes, & le *Blaireau* aussi, éviter son coup de patte, nous ne nous soucierons guère d'elle à l'avenir. Mais ce qui me paroît le plus difficile, c'est de réduire le *Lion*.

Le Renard. Point du tout, c'est une affaire bien avancée. Le *Lion* n'est plus que l'ombre de ce qu'il étoit. Il a trop compté sur ses forces, & semblable à un fou, il les a employées inutilement, sans y penser & sans réflexion, & il auroit eû un pied dans la fosse sans nos malheurs qui lui ont valu des confortatifs.

Le Léopard. Ou bien il se seroit pendu. Ah! Quel pouvoir notre négligence ne lui a-t-elle pas donné sur Mer!

Le Renard. Ruinons ses Alliés par terre, & nous aurons assez le tems de le culbuter sur cet Elément qui est aussi inconstant que lui. La *Tigresse* & le *loup* ont autant manqué de politique que le *Lion*, les premiers en carressant trop fort le *Lion*; & celui-ci en faisant la folie de leur donner son nécessaire. Il auroient dû si bien faire usage de leurs forces que dans un autre tems il eut pu être en état d'arrêter les progrès d'une invasion. Mais loin de là ils lui ont tellement fait supporter le fardeau de la guerre tant en lui faisant fournir ses troupes que par des subsides, qu'ils iront à l'avenir au Diable, avant qu'il fasse un pas pour les sauver. C'est pourquoi, je le repete donnez au *Loup* plus qu'il ne demande, faites en sorte qu'il rompe avec la *Tigresse*, & notre ouvrage est fini. Voilà à peu près le tems que le *Cheval* vient faire son petit déjeuner pour manger l'herbe fraîche, permettez moi de le mettre dans nos intérêts, pendant que vous travaillerez avec le *Loup*, & que vous flaterez le *Lion* de pouvoir vous détacher de mon
allian-

alliance. Je l'appelle toujours de même tant j'y suis accoutumé ; mais il n'a que l'apparence de ce qu'il étoit, & personne dans la forêt n'est plus *Grand Braillard* que lui. Hâtez vous ; Je vois venir le Prothée. Il ne faut pas qu'il remarque que notre amitié subsiste, faites valoir la crainte de nos amis. Assurez le *Blaireau* de notre amitié & de notre protection ; & ayez soin de promettre au *Sanglier* qu'on lui rendra ses *Châtaignes*. La Réputation est aussi nécessaire que la force, & ce n'est pas en abandonnant ses *Alliés* qu'on la conserve, ou qu'on l'acquière. Dépêchez-vous, *Cousin* ; soyez sage & ne soyez pas jaloux de votre propre sang.

Le Léopard sort.

SCENE II.

On ne peut pas réformer le Naturel. Mon parent est un honnête homme ; mais c'est un jaloux insupportable. Je lui mets en tête de traiter de la paix en secret avec l'âne, & il a manqué d'agir de la façon la plus sérieuse pendant qu'il ne faut que bercer l'*Ane* dans la paresse, & exciter de la jalousie entre lui & ses *Confédérés*. Mais je vois venir le Prothée,

SCENE III.

Le Cheval entre.

Bon jour, Cheval, mon ami ; Vos cheveux d'Argent sont aussi propres à répandre des rayons semblables à l'Aurore, & à éblouir les yeux,

A ;

que

que ces brillans Courriers qui traînent le Chariot du Soleil.

Le Cheval. Ah Renard! tu en as endormi bien d'autres par des discours aussi douceureux que ceux que tu me tiens, mais tu n'as plus cet avantage & tu ne peux plus tromper. Tout le monde est au fait de ton jeu, il n'y a plus rien à faire.

Le Renard. Tout le monde! hélas cher ami. Connoissez-vous aujourd'hui quelqu'un de judicieux? y a-t-il un habitant de cette Forêt dont la conduite n'ait pas été censurée? qui n'a pas passé par les méchantes langues? Est-il sur la terre une Puissance, une Beauté, ou une Vertu qui ait pu tenir contre les traits de l'envie? Vous même qui avez été la gloire & l'honneur parmi nous & qui remplissez si dignement le trône du Lion: Vous qui dispensez si généreusement & avec tant d'égalité vos faveurs: Vous qui êtes la politesse & les graces mêmes. Vous dis-je, dont j'entreprendrois inutilement de dépeindre les perfections, vous n'avez pû vous parer des coups des Méchants.

Le Cheval. Que peut-on dire de moi?

Le Renard. On parle même mal de la gloire la mieux méritée. Mais telle est la méchanceté de la jalousie, qu'elle n'employe ses traits que contre les gens du plus grand mérite.

Le Cheval. Cela est yrai, mais comment seroit-il possible qu'elle se seroit déchaînée contre une personne, dont comme vous le remarquez très bien, la Politesse & les sentimens sont si recommandables? Le

Le Renard. Il mord déjà à l'hameçon. (*à part*)
Ce sont toutes faussetés, mais la calomnie & la
vérité ne marchent pas ensemble.

Le Cheval. Vérité, ou Calomnie, je m'en mo-
que. Je voudrais bien savoir ce que le Diable
auroit inventé contre moi.

Le Renard. Excusez, je vous prie, je ne suis
pas de ces gens - là, moi qui vous estime &
vous aime tant que je courrerois toutes sortes
de risques pour conserver vos jours.

Le Cheval. Courir des risques pour ma vie!
Comment cela ?

Le Renard. Hélas, Monsieur, vous ne réflé-
chissez pas aux conséquences. Tout Philosophe
que vous avez été, vous n'avez pu arrêter le
cours de vos passions. Et toutes les *Calentures*,
(fièvre brulante, maladie à laquelle les mari-
niers sont sujets, dans laquelle ils s'imaginent
que la mer est un champ plein de belles verdu-
res, & dans laquelle ils se jetteroient, si on ne
les en empêchoit) ne proviennent pas, vous en
conviendrez, de la fermentation des fluides dans
le corps ?

Le Cheval. Je ne doute pas que vous ne vous
interressiez à ma conservation, mais dans cette
occasion, cela est tout à fait superflu. Je suis
tranquille & je demeurerai tel, quelque dis-
cours qu'on ait tenu.

Le Renard. J'espère que non. (*à part*) Il est
naturel d'attendre & souffrir du mal de ses enne-
mis. Mais non de se voir trahi par ses amis;
de se voir attaquer par des gens qui devroient

prendre vos intérêts ; de se voir avili par des amis que l'on a secourus & qu'on a empêché d'être réduits à la besace...

Le Cheval. Qui pourroit y résister ? J'enrage, je brûle de connoître mes ennemis secrets. Je vous en prie, mon cher ami, informez moi quels ils sont ?

Le Renard. Ce sont les serpents que vous avez réchauffés dans votre sein.

Le Cheval. Oh, Ingratitude ! Je suis hors de moi. Je vous en prie, cher Cousin, parlez, faites en sorte de calmer mon mal.

Le Renard. Cousin ! Il m'appellera frere tout à l'heure. (*à part*) Excusez, Monsieur ; Je me fais scrupule de rendre de mauvais offices ; & même j'ai trop d'honneur pour être délateur même de mes ennemis.

Le Cheval. O Ame généreuse ! Qu'il a la conscience tendre (*à part*) ! O le meilleur & le plus cher de mes amis, pourriez vous me voir si fort à la gêne & ne pas me secourir dans ma peine ?

Le Renard. Il y a eu un tems, où vous étiez charmé d'avoir mon amitié ; mais en dernier lieu, je l'ai perdue, & pour choses pour lesquelles vous auriez dû m'ériger une statue devant la porte de votre Cabane à Harangs.

Le Cheval. Vous me faites peine de me reprocher telle chose, mais les insultes que j'ai reçues n'étoient pas supportables. On m'a voulu lier les mains, de sorte que je ne pouvois pas remplir mes engagemens.

Le Renard. cette insulte apparente dont vous étiez

étiez vous - même originairement l'auteur , ne vous Servoit-elle pas de prétexte pour flater le *Lion* & le faire tomber dans vos filets , au point d'en faire ce que vous auriez voulu ? Et ne voyez-vous pas déjà que vous avez réussi, puis qu'il vous est tout dévoué.

Le Cheval. Je ne suis pas insensible à cette faveur. Mais quel sot personnage faisois-je, en me voyant hors d'état d'aider les meilleurs de mes amis dans les plus grands besoins ?

Le Renard. Oui, les meilleurs de vos amis ; après l'avoir obligée comme vous avez fait, elle ne daigne par dire le moindre bien de vous.

Le Cheval. Quoi ! la *Tigresse* ne dit pas du bien de moi ?

Le Renard. Avez-vous jamais vu cette Hautaine , & son sang parler avec reconnoissance ? prodigue de son naturel, & indulgente par vanité en faveur d'une troupe de Corbeaux qui l'environne elle est toujours dans le besoin, & elles s'imaginent que tout le monde est obligé de l'aider ; & même d'épouser ses querelles en toutes occasions.

Le Cheval. Vous dites la vérité. Ingrate ! Me trahir pendant que j'ai presque réduit à la besace un second moi - même pour la soutenir !

Le Renard. Ah ! A l'égard de la pauvreté du *Lion* , comme c'étoit une chose que vous aviez projetée, *ab initio*, vous ne deviez donc pas la regarder comme une faveur faite à la *Tigresse*. Car vous deviez être ravi de trouver une occasion d'abaisser ce superbe, qui dans l'abondance

A 5 est

est le plus orgueilleux du monde; & qui au contraire dans l'indigence est le plus humilié de tous.

Le Cheval. Je m'aperçois bien que vous êtes au fait de la constitution du *Lion*. Le *Loup* vorace aussi bien que l'avare *Loutre*, n'ont pas moins, je le suppose, fait usage de ma bonne volonté, que l'ingrate & la prodigue *Tigresse*.

Le Renard. En vérité c'est un beau retour pour de si grandes dépenses, & de si grands risques, que de dire, que vous étiez *un mal adroit, un brouillon, un ignorant, insatué de vous même, & un grossier Butor, qui se donne des airs insupportables, depuis qu'il a levé le fouet sur le généreux Lion qu'il écorche inhumainement, & qu'il contraint d'être avare envers tout le reste du monde.*

Le Cheval. A la vérité le pauvre *Lion* est écorché; mais n'a-ce pas été pour secourir ces misérables, qu'il est devenu l'ombre de ce qu'il étoit?

Le Renard. Si vous voyez comme il tire la langue. Mais que je ne leur faille pas tort du mérite qu'ils ont acquis en faisant une découverte qu'ils prennent grand soin de rendre publique pour fortifier votre Crédit.

Le Cheval. Qu'est-ce que c'est?

Le Renard. Qu'ils apperçoivent que le *Lion* est métamorphosé en *Ane*; & qu'il faut que telle chose soit arrivée par votre sorcellerie; & qu'à présent il n'a plus rien de la noblesse de cette créature, que la peau, dont vous ne le couvrez que par décence.

Le Cheval. Insupportable! souffrirai-je cela des
Créa-

Créatures qui ne respirent que par mes faveurs. Qu'étoit la *Tigresse* auprès du *Lion*, si je ne l'avois pas contraint de courir à son secours; si je ne lui avois pas persuadé que de la *balance du pouvoir* dépendoit sa conservation, il n'auroit pas fait un pas pour la sauver.

Le Renard. La pauvre Idiote. Qu'aurois-tu fait sans un aussi fort appui?

Le Cheval. oh! J'en ai encore deux sans avoir recours à la Religion qui de tems immémorial a été un moyen sûr pour attraper des Bécassines.

Le Renard. Vous entendez sans doute les *Lionceaux*, &...

Le Cheval. Vous-même. Prononcez seulement le nom du *Renard*, tout aussi-tôt les Adhérens du *Lion* prendront feu. Mais pour examiner l'ingratitude noire de ces maudits traîtres qui me diffament, quand la *Tigresse* a perdu une oreille avec ce souple & damné *Singe*, lui seroit-il resté le moindre morceau de sa peau, si je n'avois pas prévalu sur cet *âne* couvert pour la soutenir d'une manière qui surpassoit même ses forces? Est-ce que la *Loutre* se seroit tirée d'affaire l'été passé, après avoir perdu seulement sa queue, si cet *Âne* qu'ils disent dépendre de moi, n'avoit pas défendu le Canal qui conduit chez elle? Vous, Mr. le *Renard* qui étiez tout prêt à tomber sur elle, vous savez si j'exagère. Et à l'égard du *Loup* vous voyez l'air qu'il a depuis que j'ai intéressé le *Lion* dans sa cause? Cependant ce sont ceux-là mêmes qui font retentir la Forêt de satyres contre moi. O Vengeance! Douce Vengeance!

Je

Je vais me retirer un moment pour méditer sur cela!
Il s'en va.

Le Renard. Nous vous aurons à la Conférence générale?

Le Cheval. Elle deviendra à rien,

Le Renard. Dieu nous en préserve. La Guerre me rend malade.

Le Cheval. Une Copie de votre Contenance.

Le Renard. Bon, on se fiche bien de l'honneur. Tachez seulement de procurer le grand Ouvrage de la paix.

Le Cheval. Si je croyois que vous parlassiez tout de bon.

Le Renard. Autant que la *Tigresse* & le *Loup* sont portés à continuer la guerre dans l'espérance d'y gagner quelque chose, pendant que votre généreux *Ward*, gardien, ou Conseil, en supporte les frais & la peine.

Le Cheval. Appelez le plutôt *Ane*, que mon Conseil. Car, Mr. le Renard, quoiqu'il en soit, vous savez bien qu'on ne voudroit pas que cela fut répandu ailleurs.

Le Renard. Ah! ah! il est vrai. Outre cela, fait-on quelle figure feroit cet animal, s'il savoit passer ailleurs pour être mené par la Longe.

Le Cheval. Bon! que m'importe de quelle manière il pense; qu'il se gouverne suivant les coutumes, qu'il se vante d'avoir une liberté entière, s'il veut; mais depuis que je lui ay rogné les ongles, il n'a pas grand-force.

Le Renard. Vous l'avez trouvé un peu mauvais au commencement.

Le

Le Cheval. Mais j'ai trouvé bien vite le secret de venir à bout de son esprit intraitable.

Le Renard. Et Comment?

Le Cheval. En me faisant des Créatures dans son corps.

Le Renard. Je vous entens. Que les Politiques du tems passé étoient peu capables!

Le Cheval. Ce n'étoit que des Idiots. On peut conduire des troupeaux entiers, quand on fait diriger leur caractère. Mais voici où j'excelle, Mr.

le Renard, j'étudie les mouvemens du coeur de celui dont je veux me servir, & je les connois si parfaitement que je puis les conduire à mes fins, & les rendre leurs propres Corrupteurs.

Le Renard. Ils se noyent d'eux mêmes. Je fais que cela est commun parmi eux; mais qu'ils se corrompent eux mêmes, c'est ce qui me surprend.

Le Cheval. Par bleu, Mr. le Renard, qui vous auroit cru si d'ur à comprendre? Est-ce qu'il n'est pas facile de concevoir qu'une petite poignée, instruite par les autres, peut être persuadée qu'ils peuvent tous avoir part au gateau.

Le Renard. Vous regardez cela comme corruption de soi-même, quand elle provient naturellement de la séduction.

Le Cheval. Assurément. Est-ce autre chose que donner d'une main & recevoir de l'autre?

Le Renard. Mais jamais cela ne manque-t-il? ah? La sottise Compagnie?

Le Cheval. Où il y a tant de Musiciens, vous pouvez bien croire que j'en fais jouer une partie à mon

à mon gré. C'est ainfi, mon cher ami, que je vous revele le véritable secret de sorcellerie que m'impute cette troupe d'ingrats que j'ai fi essentiellement fecourus. Mais j'en ferai vengé; & Mr. ie *Renard*, fi dans l'ouvrage de la Paix vous avez befoin de moi, vous pouvez compter fur mon impartialité.

Le Renard. Je fouhaite peu pour moi, pourvu que la Justice se falle, & que mes amis foient contens, je ferai fatisfait. Par exemple vous qui êtes fortifié contre ce *pays* redoutable, pourquoi ne me seroit-il pas permis de dire que le votre pourroit être aggrandi aux dépens de deux ou trois de vos voisins, dont la plupart ne font que des Singes.

Le Cheval. Ah Mr. le *Renard*, Voudriez-vous être toujours mon ami jusqu'à ce point-là?

Le Renard. Ma parole est un contrat. On ne fera point de paix que vous ne foyez aggrandi aux dépens de vos Voisins; voila ma pate.

Le Cheval. Mon meilleur Ami! Je vais chercher mes Alliés & les disposer à recevoir vos propositions.

Il sort.

SCENE IV.

Le Renard. Qui auroit jamais pû croire que cet animal grossier eût été capable de métamorphoser le maître de la forêt en un *Ane*? Il découvre la Magie dont il s'est servi pour cela. Hé... La Corruption vient à bout de tout. Cette épée à double tranchant fait ce qu'el-

le veut. J'en ai moi même souvent fait l'expérience. Mais Voilà la *Loutre* qui s'achemine de ce côté-ci, je veux l'éviter jusqu'à ce que j'aye de quoi la prendre par son foible.

Il se retire.

SCENE. V.

La Loutre. Ce Congrès ne servira à rien, quoi que le *Renard* devrait être plus porté à la Paix qu'il n'est. En effet comment cela se pourroit-il, puisque presque toutes les parties Belligérantes y trouvent leur compte? La *Tigresse* espere de recouvrer ce qu'elle a perdu avec le *Singe* & le *Renard*, & jette tout son ressentiment sur le *Blaireau* infortuné qui a encouru sa disgrâce. Tant qu'elle & le *Loup* seront entretenus aux dépens de l'*Ane*; ils ne seront pas disposés à la Paix. Et quoique l'*Ane* soit affoibli, je crains qu'il ne soit pas fort porté à en faire avancer l'Ouvrage; mais cela peut-il être autrement, puisqu'il dépend du *Cheval* qui trouve aux dépens de l'*Ane* un si grand avantage pour son *Pupil*; & qui outre cela peut avoir une espérance d'acquérir quelque chose en procurant la Paix. Mais hélas! Comment puis-je être étonnée que les autres ne travaillent pas sérieusement à cet Ouvrage, puisque moi-même je suis indécie. La guerre m'a donné un maître qui étoit mon serviteur, & je ne fais pas si la guerre ou la Paix pourront m'en délivrer. Ah! Ah; Mr. le *Renard*; Vous êtes l'Auteur de ce qui me donne tant d'occupation.

Le Renard avance.

SCENE VI.

Le Renard. Mon ancienne & très digne Amie, je prends part à tous tes embarras, je veux t'en tirer aux dépens de ma vie, si tu veux te reposer sur moi.

La Loure. Puis-je en conscience me fier à celui qui m'a déjà arraché la queue; & qui abusant ainsi des Loix du bon voisinage m'a forcée de porter le joug d'une famille, à laquelle j'avois renoncé il y a longtems?

Le Renard. Que ceci vous fasse resouvenir du Jugement du très Juste. Vous n'oubliez pas de quelle manière vous en avez agi avec votre dernier Maître en faveur d'un voisin.

La Loure. Quoi n'est-il pas permis de le tirer une épine du pied?

Le Renard. Mais non pas pour la mettre dans le pied d'un autre.

La Loure. Je vois que vous êtes un Casuiste. Je houhaite que vous soyez aussi bon Médecin en me délivrant d'un Maître facheux que vos incursions ont attiré sur moi.

Le Renard. Vous n'en auriez point eû, si vous vous étiez dispensée de faire la guerre comme je vous l'ai conseillé plusieurs fois. Mais vous avez été si indéterminée, que vous m'avez forcé à la dernière démarche que j'ai faite, en entrant dans vos possessions; C'est ce qui a excité vos plus petis Vassaux à vous donner pour maître le Seigneur dont vous vous plaiguez. Ce n'est qu'un Saulmon frais & une Crème fouettée. (Ici il entre un Yaho avec un panier) je voudrois,

drois, ma chere amie qu'il y en eut davantage, & que cela fût mieux à votre goût. Mais propre pour vous délivrer de votre nouveau Maître.

La Loure. Ah généreux ami! aidez moi à tirer cette épine, & disposez de moi pour toujours. On fera la paix, ou la guerre, j'embrouilleraï tant les affaires chez moi que vous réussirez où vous voudrez. Et si vous panchez pour la Paix, je disposerai tellement mes Alliés, qu'ils seront à votre disposition.

Le Renard. Comme il faut que mes Conquetes abaissent l'influence de votre nouveau Maître sur ceux qui ont le plus contribué à son élévation, vous ne devez pas prendre l'allarme, si je pousse la Guerre jusqu'au centre de vos Possessions. Car quand même je prendrais jusqu'à votre dernière Digue, vous savez que le tout le seroit en aussi grande sureté en ma possession que dans la vôtre.

La Loure. Ah Ah! A une Paix, vous rendriez tout.

Le Renard. Ce qui vous appartiendroit, jusqu'au plus petit Etang. Mais quant aux conquêtes faites sur la Tigresse....

La Loure. Vous pouvez vous accorder entre vous deux comme il vous plaira. Je ne suis pas fort contente d'elle; & si elle avoit soutenu le Lion, la Guerre n'auroit pas été portée jusque chez moi.

Le Renard. Vous parlez de l'Ane?

B

L

La Louvre. Cela est vrai, & je me souviens qu'il a été *Lion*, & terrible *Lion*.

Le Renard. Oui il y a du tems, lorsqu'il vous frota les oreilles, ha, ha.

La Louvre. Et depuis, quand il est tombé sur votre peau, & qu'il étoit au moment d'abattre votre gloire, ha, ha.

Le Renard. Quand mon Ayeul devint vieux, & qu'il tomba sous la tuelle d'une vieille Sorcière.

La Louvre. Certes, il me semble que le *Lion* a été sous une aussi facheuse Tutelle en dernier lieu, quand ce D... de Cheval l'a métamorphosé en *Ane*. Un petit Bidet dont personne ne se soucioit pas plus que d'un rien, il tachoit de faire la figure d'une Bête de conséquence, & de faire figure à la guerre pour trouver moyen d'agrandir son pâturage. Il vouloit faire entendre qu'il avoit beaucoup d'estime pour Madame la *Tigresse*, quoiqu'en secret il ne souhaitoit pas moins qu'aucun autre de ses voisins qu'on lui rognât les ongles de fort près & en quelque manière, tout est arrivé comme il le souhaitoit; car son Oreille droite qui est sa plus belle Oreille appartient aujourd'hui au Singe, qui n'est pas moins inquiet des mouvemens du *Cheval*, que de ceux de la *Tigresse*. ah, Mr. le Renard; cela est heureux pour vous qu'il ait eu des Influences sur le *Lion*.

Le Renard. Cependant vous oubliez qu'il n'est plus la terreur de la Plaine.

La Louvre. Grand merci à ce vain & infatué Animal de *Cheval*.

Le Renard. Tout ce qu'il vous plaira, mais je ne voudrais pas pour toute chose au monde qu'il se séparât de l'*Ane*.

La Louvre. On a pu facilement s'apercevoir de votre tendresse pour le *Cheval*, sur tout en dernier lieu, en aidant le *Whelp* (le jeune Pre-tendant) lorsqu'il s'est avancé jusqu'après de son Haras. Ma foi, cher ami, vous n'avez pas montré des sentimens fort généreux, en saisissant la première occasion d'abaïsser une famille que vous aviez juré de soutenir. Vous vîtes alors de quelle manière je me comportai.

Le Renard. A la vérité vous envoyâtes une troupe de Bêtes sans dents à l'*Ane*. Mais à l'égard du reproche que vous me faites d'avoir manqué alors de générosité, vous devez savoir que comme personne privée je m'intéresse à cette malheureuse race; mais comme j'ai une grande Famille, en bon politique je n'ai pas la liberté de faire du bien autant que je le souhaiterois. On dit que ceux qui remplissent les premières places ont deux consciences; par la même raison ils pourroient avoir deux affections; l'une privée, l'autre publique. Mon cœur penche du côté de ces Exilés; mais ma raison m'en éloigne. Dans l'occasion je les puis jouer comme l'*Ane*, en affectant de leur rendre service; mais dans le fond je ne puis pas souhaiter que l'*Ane* sorte de dessous la tutelle du *Cheval*. Tant qu'il y est je suis sûr qu'il restera *Ane*. Mais je n'aime pas cet entreprenant *Whelp*, s'il se logeoit une fois dans ce Haras, je ne douterois pas qu'il ne se mît à

B 2

de

de tels cris, qu'il réveillerait toutes les Bêtes de la Forêt; & les ferait agir contre moi, comme a fait une femelle de sa race il n'y a pas encore longtems. J'ai examiné de fort près ce *Whelp*. Je ne l'aime point. Il est trop pensif; & je le trouve trop recherchant pour souhaiter qu'il devienne mon voisin. Il pourroit bien se souvenir d'un vieux tour, & cela à mon Dommage. Non non, j'aime mieux ce petit *Bidet* pour mon argent, *pourvu* qu'il mène l'*Ane*.

La *Loutre* pourquoi vous liez - vous tant avec le *Whelp*; puisque dans le fond vous n'avez pas dessein de prendre part à ses intérêts.

Le *Renard*. Pourquoi, vous & l'*Ane* avez-vous engagé l'*Ours* à se mettre à de si grands frais en chemin pendant la rigueur de l'hiver?

La *Loutre*. Pour pouvoir vous faire face pendant l'été.

Le *Renard*. Discours que tout cela -- Vous saviez bien que l'*Ours* n'étoit pas en état de vous aider après un voyage aussi long, quand bien même le *Singe* lui auroit permis d'aller en avant. Mais vous avez pensé qu'il pouvoit contribuer à me faire peur & à me jeter dans l'embarras. Vous savez ce que je pense du *Whelp* -- Par bleu! Comment se conduisent vos Alliés!

La *Loutre*. Il ne faut pas qu'ils nous voyent ensemble, s'ils nous savoient en si bonne intelligence, ils seroient aussi inquiets qu'un poulet le seroit s'il te voyoit, -- Porte toi bien: aide moi seulement à faire tomber celui qui m'incommode tant depuis peu, & je serai ta meilleure amie.

(La *Loutre* sort.)

Le

Le Renard. Ah Ah! Elle voudroit qu'on le démontât. Je le puis, mais ce seroit pour remplir moi même la place de cet incommode; & cela ne sauroit manquer, à moins que ce D..... de *Singe* ne vienne en mon chemin. Ce *Drole* là me fait enrager, & il est le seul que je n'ai encore pû ni brusquer, ni enjoler. Peut-être y réussirai-je mieux en réveillant sa jalousie, & le ferai-je tomber dans mes filets. Comme il observe mes Espions, il se sera apperçu de l'harmonie qui regne entre le *Cheval*, la *Loutre*, & moi. Je souhairois que la *Tigresse* vint pour finir la Scene selon mes vœux. — la Voilà qui paroît. Ah madame, le Ciel propice m'envoie l'heureuse occasion que je souhairois depuis très longtems. (*La Tigresse avance*) Ah Madame! si vous pouviez lire dans mon cœur, vous y verriez la plus haute considération pour vous. Ma bonne femme est agée & Maladive & votre mari est une souche. Ce n'est pas un parti qui réponde à vos mérites & à votre naissance. Daignez seulement me sourire & nous donnerons la Loi à toute la Terre.

S C E N E VII.

La Tigresse. M'oter mon Mari! O Ciel! Quelle détestable proposition est-ce là? Il faut que ce fin Matois soit toujours avec le D..... Encore étoufferai-je mon ressentiment, pour voir, si je pourrois l'empaumer à l'effet de m'aider à tirer vengeance du perfide *Singe* (*à part*). Hélas, Mr. Quel plaisir pouvez-vous prendre à voir que je ne suis que l'ombre de ce que j'étois & que j'ai perdu une Oreille & presque toute la Queue.

B 3

Le

Le Renard. J'ai la dernière avec moi & vous pouvez en disposer à votre gré, je la coudrai si bien qu'on ne pourra s'apercevoir qu'elle aura été coupée.

La Tigresse. Mais mon Oreille, dont je puis moins me passer que de ma queue...

Le Renard. Je vous la ferai avoir, si vous me donnez aveuglement carte blanche. Ah, mon Admirable! de quels charmes nous jouissons, si nous oublions ensemble les tems de nos peres, (*il se présente pour l'embrasser*) Je vois le Singe qui me regarde de ce berceau-là, (*à part*) ayez pitié de lui, il ne souhaite que votre bienveillance.

La Tigresse. Levez vous, Monsieur; est-ce-là une posture pour un Conquerant?

Le Renard. Dites plutôt la Victime de vos charmes (*restant toujours à genoux.*)

La Tigresse. Vous êtes si pressant. Monsieur prenez ceci en attendant, (*elle lui donne la patte à baiser.*) Mes Alliées regardent par ici, cette façon de me conduire pourroit bien les animer à agir moins vigoureusement en ma faveur. Le Lion est devenu un fieffé Ane, & de plus il est comme un Squelette; Et le Cheval qui le conduit ne s'intéresse pas tant dans le fond du cœur à mon aggrandissement qu'il paroît le faire à l'extérieur. Le Loup est un infatigable, qui se chauffe & s'engraisse à mes dépens; & la Loustre est aussi éloignée de me laisser mordre à son gateau, qu'à me rétablir dans mes Possessions. O si je mettois ma confiance dans la sincérité de ce Ruté galant, & si je venois à bout de le faire

Je rompre avec le *Singe*, je pourrois tirer vengeance des *Tours* que m'a joué ce maudit Voisin — Ah! que ne donnerois-je pas pour pouvoir marquer ma reconnoissance des faveurs de ce M... (à Part.)

Le Renard. Vous êtes bien pensive.

La Tigresse. Je suis occupée de la maniere dont nous ferons usage de notre Domination universelle.

Le Renard. Mais l'Ours, ce vrai butor! Je suis fâché de ce que vous l'engagez à se passer de ses propres Bucherons. Il pourroit en effet arriver qu'il prendra goût à vos belles Forêts, & qu'ensuite il traverseroit vos Dessesins,

La Tigresse. Il ne vient pas à mes frais; Cependant pour vous obliger, je tacherai d'arrêter sa marche, & si je n'en puis venir à bout, j'aiderai à le museler — Voyez, Mr. le Renard; quel pouvoir vous avez déjà sur moi.

Le Renard. Vous n'obligez extraordinairement, — Cependant il vaut mieux que je mette ma confiance dans le *Singe*, dont la vuë clignotante me fait voir qu'il brule de jalousie.

(à part.)

La Tigresse. Ah, Mr. le Renard! gardez vous de me racommoder avec ce vilain Animal. Voyez comme son juste au-corps est lisse & luisant depuis qu'il a grugé ma pauvre Oreille. — Peste d'intéressé! qui ne sçait tenir sa parole qu'autant qu'il y trouve son compte. -- Je ne puis supporter la vuë d'un ennemi si haïssable — à

B 4

Dieu,

qui auroit pû prétendre, moyennant l'aide de l'*Ane* & du nouveau Maître de la *Loutre*, faire le maître dans mon voisinage. Vous ne sauriez vous imaginer combien cet animal à tête dûre faisoit le Rodomond parmi nous depuis qu'il avoit empaumé la simplicité de l'*Ane*. Mais je le réduirai, ou il m'en coutera cher. Cependant que je vous ai vû faire la Cour à la *Tigresse*. Vous vous en rendriez le maître, comme ce ne pourroit être autrement qu'à mes dépens, il est donc de mon intérêt de cultiver votre Amitié. Mais pouvez vous dire d'elle en ma présence tout ce que vous voudriez; si vous augmentez son pouvoir, vous pouvez compter qu'elle essayera de vous culbuter. Faut-il que je vous rappelle l'inimitié de ses Ancêtres? Dois-je vous faire ressouvenir de l'orgueil & de la fierté dans laquelle elle est née, les Torts qu'elle prétend que vous lui avez faits, & son caractère inflexible. Réfléchissez sur tout cela, pesez le, & déterminez quel parti & quel chemin vous prendrez. Il me semble que je puis prévoir votre sentiment à votre peu d'empressement pour avancer l'Ouvrage de ce Congrès. J'entrevois aussi que probablement vous réussirez à démembler vos ennemis. Allez & réussissez; je vous souhaite toute prospérité, & vous pouvez compter sur moi en toute occasion. Vous n'avez pas besoin d'avis, autrement je pourrois vous tracer la voie de rompre le Congrès, & d'en rejeter toute la faute sur vos ennemis comme vous sites il y environ cinquante ans. Mais j'ai fini, il pourroit bien se faire qu'on remarquât que nous avons cabalé ensemble, & cela pou-

pourroit occasionner des soupçons qui feroient un obstacle à nos Desseins. Porte toi bien! je te trouverai à la caverne aussitôt le soleil couché.

S C E N E IX.

Le Renard. Il a raison. L'Intérêt est l'unique chose qui doit nous lier; & il ne peut pas y avoir de solidité dans toutes les affaires, s'il n'en est pas le principe. La *Loutre* pourroit me reprocher de n'avoir pas soutenu la dernière invasion du *Lionceau* pour déposséder l'*Ane*. Mais étoit-il de mon intérêt que l'*Ane* recouvrât sa première force & son ancienne vigueur? tant que je trouverai mon compte dans l'influence du petit *Cheval* sur la famille de l'*Ane*, je ne crois pas que le meilleur parti soit de le pousser à faire une Invasion. Mais on peut dire que le *Whelp* m'est attaché, & qu'il en est de même du jeune *Léopard*, qui m'est encore plus proche; puisqu'il a épousé ma fille; cependant combien n'en ai-je pas souffert dans la dernière action contre la *Tigresse* & le *Loup*; & pourquoi aurois-je marqué plus d'ardeur pour sa cause, c'est parce qu'il étoit de mon intérêt de pousser mes Conquêtes plus près de chez moi? Mais on dira encore que j'ai pris des engagements avec le *Whelp*, je répondrai, que l'*Honneur* séparé de nos Intérêts est un Phantôme, une chimère, une idée, que les Fous adoptent.

Un système spécieux qui n'est point enseigné par l'Ecole de la Sagesse, est un appât pour prendre les Sots.

ACTE

ACTE II.
SCENE I.

Le Théâtre représente une Caverne au pied d'un rocher dans la Forêt.

Le Blaireau écourté sort de la Caverne. :

Le Blaireau. Que serois-je venu faire à ce Congrès ? s'il ne plaît pas au *Renard*, que la Paix se fasse ; & si moi étant véritablement ardent pour venir à bout de cet Ouvrage , lui neutre plus que le *Léopard* ne s'en soucie pas par rapport à moi.

Quand on aura obtenu quelque chose pour le jeune *Léopard* dans mon voisinage , je serai exposé à la gueule du *Loup*. Il m'a déjà , & l'invincible *Tigresse* aussi, pressé les Oreilles , ils ont déjà tiré de mon habitation ce qu'il y avoit de meilleur , en effet ils ne font pas encore rassasiés , & ils m'obligeront à signer une indemnité générale. O Conscience Justice , Magnanimité ! où êtes-vous allées ? Non pas au *Lion* autrefois vanté pour toutes trois , car il a ouvert la source de tous les maux qui viennent de m'accabler. Ah ! Maudit & abominable *Traité* qui m'a forcé à faire alliance avec le *Renard* & le *Léopard* ! Je me suis laissé dire que le *Lion* n'étoit plus cet animal Noble, puissant , & magnanime d'autrefois , & que ce n'est à présent qu'un *Ane* , qui affecte toujours d'avoir les mêmes Ais de grandeur qu'il avoit. Quoique cette nouvelle me vienne par la voie du *Renard* , qui est un personnage suspect , je suis pourtant fondée

dée par l'expérience que j'ai de sa conduite , à croire réelle & effective cette Métamorphose.

Quel animal, si non l'*Ane*, voudroit altérer ses propres forces pour augmenter celles du *Loup*, qui n'a pas des prétentions même les plus éloignées à la *Peau du Lion* qu'il porte, & qui, au cas qu'il vint faute du magnanime *Whelp*, feroit valoir cette prétention avec fureur, & pourroit trouver bien plutôt des faux Temoins que le malheureux *Whelp*? D'ailleurs, quelle Connexion y a-t-il entre l'*Ane* & la *Tigresse*, pour qu'il sacrifie ses entrailles à l'effet de donner de la vigueur à la *Tigresse*, qui ne manqueroit pas d'abandonner son Bienfaiteur d'à-présent, si elle pouvoit mettre le *Renard* dans ses intérêts? mais peut-il y avoir une plus grande preuve de sa *Transformation*, que l'injustice de m'avoir d'abord forcé à faire ce dont ils me blâment, & cependant d'avoir remué Ciel & Terre pour me punir de ma conduite? Le pauvre *Sanglier* souffre aussi bien que moi, mais son crime, s'il en a commis un, étoit volontaire. Il y a donc une grande différence entre nous. Cependant il y a apparence que sa condition sera meilleure que la mienne, parce que, heureusement pour lui, il se trouve, qu'il a un intérêt de *Famille* avec le *Cheval*, qui, comme on le dit par tout, oblige l'*Ane* aveuglé à jouer un jeu de dupe. Mais voici le *Sanglier*. Soyez le bien venu, mon compagnon de miseres; je craignois que vos jambes ne vous permissent pas de venir jusqu'ici.

SCE.

SCÈNE II.

Le Sanglier éstropié entre.

Le Sanglier. Blaireau, mon voisin, je me traîne ici pour concerter entre vous & moi comment nous devons nous conduire demain aux Conférences générales. Je me suis livré au *Renard* & au *Léopard* sans trop savoir ce que je faisois, non pas que j'eusse grande opinion d'eux, mais parce que j'en avois une plus mauvaise de la *Tigresse* & du *Loup*, qui sont extrêmement sauvages & voraces.

Le Blaireau. Ne voyez-vous pas les marques de leur férocité & de leur voracité. Mais quoi qu'ils soient à présent chez vous, vous êtes sûr qu'en joignant vos forces avec celles de votre Allié le *Cheval* vous les amenez à la raison.

Le Sanglier. Je l'espère aussi; & avant qu'on fit des propositions, j'ai en dernier lieu dépeché un Ministre à la Cour du *Lion*.

Le Blaireau. Si vous aviez appelé la Cour de l'*Ane* vous auriez réussi, si l'on en doit croire ce qu'on dit.

Le Sanglier. On parle ici publiquement de changemens qui font plus d'honneur au *Cheval* qu'au *Lion*.

Le Blaireau. Certes, Je ne sçais quel est celui qui mérite d'être le plus honoré, ou du Tuteur, ou du Pupil. Le dernier est assez imbécile pour fesser de faire usage de sa capacité & de son intelligence, & pour résigner son pouvoir. Mais l'autre ne fait-il pas trop éclater sa folie en exerçant son pouvoir d'une façon à mettre ces pro-

pro-

propres intérêts, & sa conservation en danger? car s'il arrivoit que le *Lion*, ou appellons le l'*Ane*, succombât sous son fardeau, pour avoir été trop vite, combien ne faudroit-il point de Tems au Conducteur pour le relever. Mais cela ne nous regarde pas, à présent nous devons ne souhaiter du bien qu'à nos Alliés. Que pensent-ils à votre avis?

Le *Sanglier*. Les belles Paroles ne sont pas cheres? & vous savez que le *Renard* n'en est pas chiche. Le *Léopard* quoique d'un naturel plus réservé, ne fait pas moins dorer la pilule; & en effet j'ignore encore s'il a parlé pour vous, ou pour moi dans le dernieres propositions qu'il a faites au *Lion*.

Le *Blaireau*. Ah, voisin! Quand nous, qui sommes moins forts que les autres, serons-nous plus prudens & n'aurons-nous attention qu'à nos propres & uniques affaires? Si nous sommes Alliés avec le plus forts, y a-t-il espérance de rendre notre état plus heureux? s'ils réussissent, il sera à leur choix ou de tenir ou de ne pas tenir leur parole; & si au contraire ils ne réussissent pas, nous sommes sûrs qu'ils nous sacrifieront pour obtenir à leur profit quelque Condition raisonnable de Paix. L'Idée que j'ai de l'honneur & de l'amitié de nos Alliés d'aujourd'hui est telle que je me jetteroie moi même aux pieds du *Lion* pour obtenir sa protection, s'il n'avoit pas été *Métamorphosé* comme il l'est en l'*Ane*, qui est une animal irrésolu, soumis & Idiot. Miséricorde! y a-t-il quelque chose dont on doive moins espérer que de la reconciliation entre le *Léopard*

&

& le *Loup*! je souhaite que ce ne soit pas un pronostic de la perte de mes Oreilles que le dernier a fort à coeur de garder.

Le Sanglier. Ou du Gland & de mes Chataignes. Ah! Ami désolé! si après avoir tant souffert: & après nous être tant distingués ces grandes puissances ne s'intéressoient point à ce qui nous regarde....

Le Blaireau. Retirons nous & écoutons ce qui se dira. Peut-être leur conversation nous apprendra-t-elle notre sort.

(*Ils se retirent.*)

SCENE III.

Le Léopard & le Loup entrent.

Le Léopard. Je conviens que c'est le devoir des Grands, de ne se point départir des Idées qu'ils ont de l'honneur; mais ils ne devroient pas employer tant de finesse. Et, si je ne me trompe, vos idées sont tirées de trop loin quand à ce qui vous regarde. Si les armes ne vous sont pas favorables, votre famille n'auroit-elle pas raison de s'informer pourquoi vous n'avez pas accepté mes propositions? réfléchissez sur la débilité de vos Alliés. La *Tigresse* est réduite aux Abois, & le *Lion* est fourbu. Voyez comme le *Blaireau* arrassé a rendu inutiles les efforts réunis de votre Alliance.

Le Loup. Cependant nous retournons à la charge.

Le Léopard. Si vous continuez, cela est capable de vous ruiner. Le *Blaireau* est à présent en état de se moquer de vos efforts, & souhaiteroit que

que vous travailliâssiez à votre propre ruine, en cas que vous fassiez une seconde entreprise contre son Rocher. Mais pourquoi ne continuez-vous pas?

Le Loup. J'attends l'approbation du *Lion*, notre Allié.

Le Léopard. Pour lui épargner de la peine, vous pourriez plutôt dire pour mettre vos armées en mouvement. En effet ce retardement & votre dernière instance ne font-ils pas voir au *Lion* votre impuissance? Cependant vous hésitez à entrer dans nos mesures dont vous êtes l'Auteur.

Le Loup. Pour qu'on ne pense plus aux affronts fréquens que j'ai soufferts & de vous & de mon Cousin *Renard*. j'ai envie que vous demandiez mon affection? Mais vous conviendrez que je devrois avoir encore plus d'attache pour mes Petits. Si je renonce à mon alliance, je vous abandonne le sort de ma famille; & quand je serai entouré des rejettons du *Renard*, ils pourront ordonner de mon sort comme il leur plaira.

Le Léopard. Fi, mon Oncle! Parler de Châînes mises par notre famille sur aucun des vôtres!

Le Loup. Cousin, vous êtes naturellement paîtri d'ambition, & quand elle est une passion dominante comme elle l'est dans les *Renards*, il n'est pas possible de la faire tenir dans de justes bornes. Vous savez que mes Veines sont remplies du sang des *Renards*.

Le Léopard. Et de celui du *Lion* aussi. Qu'est devenuë votre affinité avec ce jeune intrépide *Whelp*?

Le Loup. Il essayera de me leurrer, & si je surviſ à la Branche aînée de la maison de ma Mere,

il sera sous l'oeil du *Renard*, qui le garde pour intimider le *Lion*.

Le Léopard. Le mot d'*Ane* convient mieux. Certainement, mon Oncle vous ne pouvez pas ignorer la *Metamorphose* dont la *Forêt* retentit.

Le Loup. Le *Lion* à la vérité a perdu beaucoup de son ancienne *Vigueur*, & il est devenu beaucoup plus *œconome*.

Le Léopard. Cela peut bien être, puisqu'il s'est-mêlé dans toutes les querelles de la *Forêt*. Qu'est-ce que lui étoit la *Tigresse*? ou qu'auroit-il gagné ou perdu, si les *Forêts* qui sont de votre côté avoient été divisées autrement qu'elles ne le sont? Mais le *Cheval* qui le guidoit en dernier lieu avoit ses vuës, en engageant le sot *Benêt* dans des projets qui étoient contraires à ses intérêts. Voyez comme il vient tout chancelant en tenant les deux côtés du sentir, comme s'il étoit surpris de *Boisson*. Vous ne vous soucieriez peut-être pas qu'il nous vit ensemble.

Le Loup. Sa jalousie est devenuë en dernier lieu insupportable.

Le Léopard. C'est une preuve certaine de son impuissance. Ne dépendez plus de lui & mettez votre confiance en nous qui sommes votre propre sang. Vous dresserez les conditions comme vous voudrez. Le voilà, il est tout proche de nous. Prenons par ici,

(ils se retirent.)

SCE-

SCENE IV.

L'Ane couvert de la peau du Lion entre.

L'Ane. Qui peut être cause que mes Alliés sont si réservés? On diroit qu'ils m'évitent; & loin de s'amuser à la Musique de mes rugissemens comme de coutume, quand j'ouvre la gueule ils se mettent à bâiller comme s'ils entendoient braire une Troupe d'*Anes*, j'en rencontrai un qui me demanda un de ces matins en riant Monseigneur, Monsieur, avez-vous bien dormi cette nuit? je craignois que vous ne vous fussiez couché trop tard & que vous n'eussiez bu plus qu'à votre ordinaire. Un autre sourit en ma présence, en me demandant si le Cours de Phytique que je fais est bon pour la goutte, pour la gravelle, ou... & un Troisième me dit, de même que, si je tremblois comme la feuille, qu'un cheval dans le printems est un remede radical pour un Roi. Que puis-je penser de tout cela! Est-ce la Politesse des gens de Cour? Est-ce ainsi que mes Alliés témoignent leur reconnoissance des secours que je leur ai donnés au de-là de mes forces? Alliés que j'appelle Bêtes, qui sont en campagne à mes dépens & qui seroient à peine connus dans la guerre sans moi. Cependant malgré leur impuissance ils agissent comme si la Guerre me regardoit seul & comme s'ils la soutenoient pour moi. Le *Loup* qui a un estomac d'*Autruche*, toujours affamé meugle d'une maniere effroyable, si on ne lui

C 2

donne

donne pas sur le champ. D'ailleurs il est devenu si extraordinairement maufade & réservé. . . . La *Loutre* loin de me remercier d'avoir arrêté les progrès du *Renard* dans la dernière Campagne, murmure vilainement, comme si j'avois projeté toutes ses infortunes pour frayer un chemin à son *Maître*. Et par fois la *Tigresse* n'en dit pas moins que les autres. L'autre jour je lui aurois donné un baiser, mais ayant malheureusement heurté dans la presse son oreille blessée, elle me dit aigrement, de ce mal & tous mes autres desastres, j'en suis redevable à votre Majesté Brayante, & se moqua ainsi de moi. Juste Ciel! Dieu veuille que ce forcier de *Renard* n'ait pas enforcélé mes Confédérés depuis le commencement des Conférences. Ce Congrès ne m'a jamais plu, parce que je savois bien les Artifices dont cet Archi-Vilain est capable, s'il en trouve l'occasion. Mais je suis obligé de céder aux demandes de mes Alliés, autrement ils pourroient m'accuser d'Ambition. Il m'a aussi forcé à accepter la Médiation du *Bouc*, c'est encore un piège que ce scelerat de *Renard* nous a tendu. Quel animal décrépite que ce *Bouc*! il est rongé par la V. & par les années! Comment pouvons nous espérer qu'il conciliera des ennemis si animés & des intérêts si opposés? Mais telles sont les Ruses & les Artifices du *Renard*, qui ne deviendra Bon qu'en le frottant fort & ferme, comme j'en avois envie! Mais on ne fait pas ce qu'on veut quand tant de gens prétendent ordonner. D'ailleurs, mon cher ami le *Cheval* n'y étoit pas dispo-

disposé, & il n'auroit pas eu part à la chasse, si on n'avoit été que sur l'Eau; & je ne voudrois pas pour toutes choses au monde que cet ami n'eût pas eu part à la Gloire & aux *Emoluments* de la Guerre par terre.

En effet dans celle-ci il s'y seroit distingué de différentes façons, & dans l'autre il n'y seroit pas connu. Voyez comme il le porte beau, depuis la guerre, & comme on lui fait la Cour plus qu'à moi qui en fait les frais. Il me semble que j'entends le babil du *Singe*. Je souhaite qu'il reste un moment auprès de moi sans le *Cheval* qu'il ne peut souffrir malgré leur relation intime, pour voir si je pourrois l'engager à se passer du *Renard*.

S C E N E V.

Le R E N A R D entre.

Le *Singe*. Ah! Votre Excellence est-elle occupée de Religion ou de Mode? De la dernière suivant que j'en puis juger à la coupe de votre habit? Ah! Monsieur, permettez-moi de vous demander si votre Tailleur est François, ou Allemand? Tous les deux, si je ne me trompe. L'un a pris la mesure, l'autre a coupé la peau. Que je voye un peu, ma foi, cela vous sied. (*Il saute à l'entour de lui.*) On jureroit que cet ajustement seroit fait pour vous, s'il n'y avoit pas ces admirables *Oiellles* qui avancent dessus votre front respectueux. Hé! hé.

L'*Ane*. Vous êtes toujours malin, & en-

C 3

joué;

joué ; mais à présent le sérieux conviendrait mieux à la situation de nos affaires.

Le Singe. A quoi ce Benet seroit - il bon ?
(à part.)

L'Ane. Mr. le *Singe*. Il y a eu depuis peu entre vous & moi un refroidissement auquel je n'ai pas, comme vous savez, donné sujet.

Le Singe. Non ! Monsieur, on dit que les grands esprits n'ont pas grande Mémoire. Si je me trompe, vous avez beaucoup de Talent pour la *division*. N'est-ce pas votre fait de vendre la peau de l'Ours avant qu'il soit mort ? Hé, hé.

L'Ane. Ayez agréable d'être laconique. Mais l'Etat présent des affaires, & en particulier de la Religion exige que vous & vos amis donniez sur l'ennemi.

Le Singe. Religion, Monsieur ! De quelle Religion suis - je vous prie ?

L'Ane. De celle qui est claire & nette.

Le Singe. Religion de gens qui gouvernent, eux qui n'ent ont pas plus que les Princeffes jusqu'à ce qu'on les marie, mais qui sont toutes pretes de prendre celle qui s'accordera avec leurs intérêts. N'avez - vous pas oui dire que je bâtis dans ma Capitale un temple pour des Singes ?

L'Ane. Oui, & j'en ferois fâché.

Le Singe. J'ai été assez avisé pour tolerer toutes les Religions, afin de rendre le Public heureux

reux & améliorer mon Pays. Remarquez, Monsieur, que vous vous êtes trop imaginé que j'étois occupé de Religion & des moyens de tenir la *Balance*; Objets qui ont fait depuis deux ans la matiere de votre attention; & voyez ce que vous y avez gagné.

L'Ane. Je ne permettrai jamais des erreurs dans la *Religion*, ni qu'on attaque la *Liberte Publique*.

Le Singe. Ah! La *Balance du Pouvoir* est un amusement très propre, sur tout pour se ruiner. Dites un peu, mais vous grand *Mathematicien*, & grand *Astrologue*, vous êtes-vous jamais vu dans l'eau?

L'Ane. Non, pas depuis la *Guerre*. Je laisse le soin de mes ajustemens à mon ami le *Cheval*.

Le Singe. Dont l'interêt est de vous tenir dans l'ignorance, & de ne pas vous laisser voir le grossier de votre figure.

L'Ane. Le grossier de ma figure, Monsieur! Qu'entendez-vous par-là?

Le Singe. Que vous serez le mieux habillé de la *Foret*. Cependant il me semble que votre *Tailleur Russian* est un peu plus lent dans ses mouvemens que l'exigence des cas ne le demande. Hé, hé.

L'Ane. Mon *Tailleur Russian*, comme il vous plaît de l'appeller, Monsieur, il pourroit bien se faire qu'il prendroit la mesure de quel-

ques gens qui portent aujourd'hui la queue bien haute.

Le Singe. Hola! A présent que vous parlez de Queue, je vois que vous en avez deux, épargnez en une pour votre chère *Tigresse*, qui a perdu la sienne. Hé, hé.

L'Ane. Je vous avois crû capable d'affaires, mais je m'aperçois que vous êtes un diseur de rien.

Le Singe. Parce que je n'écoute pas vos vaines propositions, qui ne sont que l'ombre de ce que vous avez été en force de Corps & d'Esprit. Vous ne voyez pas le changement qui est arrivé dans votre personne, vous n'appercevez pas que vous êtes devenu maigre, quoique personne ne vous regarde sans s'en appercevoir; vous n'envisagez pas que votre esprit est énervé, quoique cela soit sensible à ceux qui s'entretiennent avec vous. Au surplus ce sont là les effets des peines que vous vous donnez pour la *Balance*; & enfin c'est parce que vous ne cessez d'être dans le *Ward*, ou dépendance de mon Voisin le *Cheval*.

L'Ane. Monsieur, de la façon dont je prens ceci, cela ne vous convient pas, & je ne le souffrirai pas.

Le Singe. O, prenez garde, je vous prie, de ne pas tomber si vous levez le pied pour corriger ma violence. Hé, hé.

L'Ane. Cela n'est pas supportable, Comment

ment être traité ainsi, par une Créature si vile.

Le Singe. Qui ose dire la vérité, ce qu'e votre cher favori le *Cheval* n'a jamais fait & ne fera jamais.

L'Ane. Je ne saurois entendre dire du Mal de mes Amis.

Le Singe. Je ne crois pas que vous en ayez qui vous soient plus à charge que ceux qui font semblant de vous flatter pour tirer de vous ce qu'ils peuvent & de ce nombre est l'*Ours* qui prend ses ailes pour venir à votre secours. Hé, hé.

L'Ane. Finissons, si non.

Le Singe. Non; si vous ne voulez pas prendre des avis & si vous voulez vous mettre en colère, il est tems de vous quitter. Votre Serviteur,

Il sort en faisant des Grimaces.

S C E N E VI.

L'Ane. Je suis fâché de n'avoir pû me posséder. Son amitié fortifieroit si bien nos Confédérés, que nous abbatrions bientôt l'Ennemi. Mais il s'en est allé. Je verrai ce que le *Cheval* pourra faire avec lui. Mais je pense que s'il m'a temoigné de la froideur, c'est par inimitié contre cet Animal magnanime. Hélas, hélas ! Des Voisins & des Parents s'accordent rarement ensemble. Qui est-ce qui nous

C 5 vient ?



vient? *Le Renard.* J'espère qu'il n'aura pas entendu les impertinences de ce Turlupin.

S C E N E VII.

Le RENARD entre en faisant des révérences & en rampant.

Le Renard. Je me réjouis de ce que je trouve l'occasion de m'acquitter des Complimens que je vous dois dans ce grand jour qui a donné naissance au Seigneur de la Forêt.

L'Ane. Que voulez-vous dire, Mr. le Renard, Quel Jour?

Le Renard. Celui de votre naissance.

L'Ane. Erreur.

Le Renard. Pourquoi, Monsieur? Votre Gayeté & la Richesse de votre ajustement annoncent ce grand jour; si sur cela vous n'aviez pas reçu les Complimens du Singe.

L'Ane. Vraiment, Monsieur.

Le Renard. Quand bien même vous n'auriez pas reçu le même Compliment du Singe que je viens de rencontrer, comme il sortoit de votre Lever, le Brillant & la Richesse de votre ajustement annonceroit le jour de Gala.

L'Ane. Ces Canailles viennent tout exprès pour m'insulter, parce qu'ils savent que les Privileges & la Neutralité de la Place, me for-

forcent à me taire, comme étant convenus entre toutes les parties. Mais si je puis attraper le Coquin, j'oublierai pour un moment, où je serai (*à part*). J'ai cru à la vérité devoir garder le silence, parce que je n'avois pas l'Equipe nécessaire pour tenir ici une Conference de la maniere qu'il convient à ma dignité. Autrement, Mr. Le Renard vous auriez eu de quoi vous amuser; mais à cause de la circonstance je passerai ce que vous avez fait. Il me paroît que vous admirez mon ajustement. Je le croirai parfait & j'en serai orgueilleux, s'il est de votre goût.

Le Renard. Je n'ai jamais rien vû de si beau & de si décent.

L'Ane. S'il joignoit un peu mieux par derriere; ne croyez-vous pas, Mr. le Renard, qu'il iroit mieux sur la croupiere? Je fais que vous avez du goût; Mettez votre pate dessus, & tâtez pour voir de combien il est trop large.

(Quand le *Renard* tâte; alors *l'Ane* lui détache des ruades, & s'en va tout doucement en criant & en triomphant.)

S C E N E VIII.

Le Renard. Voilà comme les plus Braves sont battus par des mal adroits. Qui auroit pû soupçonner un Animal si stupide d'avoir de l'adresse & d'avoir de si malignes intentions ? Mais je le mérite bien 'pour avoir pris conseil du *Singe* qui, sans doute, avoit un intérêt apparent pour m'engager à me moquer de l'*Ane*. Ce petit Vilain là a toujours des détours pour parvenir à ses fins. Il a plusieurs voyes pour fomenteur une rupture entre l'*Ane* & moi. Si je puis par son moyen me débarasser de l'*Ours*, il faut que pendant un certain tems je fasse ce qu'il veut. Mais quand j'aurai fini cette Guerre, il faut que j' imagine quelque moyen de l'abaisser avant que j'en commence une autre. Autrement je l'aurai toujours dans mon chemin pour parvenir à cette autorité & à cette influence que j'ai en vuë. Si je pouvois confondre mes ennemis & finir heureusement cette Guerre, je n'aurois pas besoin d'en faire une autre. Mais si je ne réussis pas tant pour donner la Loi à tous mes Voisins, que pour conserver mes Conquêtes, je cesserai aussitôt de faire la Guerre, afin de pouvoir plutôt en recommencer une autre, par laquelle je me propose de me mettre en pleine & paisible possession de ce que je tiens aujourd'hui. Ah ! si je ne puis pas faire arrêter ce Congrès, il me sera d'un grand obstacle

stacle à de nouvelles Conquêtes. Nous sommes ici fort à propos. Je ferai une visite au *Médiateur*, & je conviendrai avec lui de la conduite qu'il doit tenir. Il est foible & infirme & a besoin qu'on rafraichisse sa Mémoire. Quand à ce qu'il pense, vû que c'est par mon moyen & mon adresse que l'honneur de la médiation lui a été déferée. Je ne doute point qu'il ne penche de notre côté, si l'assemblée évalue de quelle maniere j'ai été estropié je deviendrai la risée de la Forêt. M'être laissé tromper par un *Ane*! ô douleur! que dira tout le monde. Il aura trop d'esprit pour divulguer l'infraction qu'il a faite à la suspension d'armes; & moi je dirai que c'est par un accident que j'ai été blessé.

S C E N E IX.

Le Théâtre représente une Conférence qui se tient sous un Chêne entre les Confédérés de l'*Ane*.

Le Cheval, la Tigresse, le Loup & la Loutre entrent.

La Tigresse. J'aurois été charmée que vous ne l'eussiez pas perdu de vuë. Il est si foible que je crains que ses infirmités ne lui permettent de se traîner jusqu'ici.

Le

Le Loup. Je souhaite qu'il ne lui arrive pas de rencontrer dans son chemin le *Renard* qui, pour ce qui nous regarde, lui suggereroit plus d'inimitié que d'Amitié.

La Loutre. Ne craignez pas qu'il devienne amoureux du *Renard* contre lequel il a une Antipathie naturelle. Ma plus grande appréhension est qu'il ne devienne amoureux, fou de lui même & qu'il ne soit tombé en chemin dans quelque étang où il se seroit regardé dans son nouvel équipage. Hé, hé.

Le Cheval. Je ne puis pas répondre de la conduite qu'il a tenuë en dernier lieu. Il est devenu si extraordinairement fantasque, Comment croyez-vous qu'il en a usé avec moi il n'y a pas longtems dans une Compagnie d'amis particuliers, qui avoient été du même avis que moi d'avancer l'Ouvrage de la paix aussi vigoureusement qu'il étoit possible? Il me grimpa sur le dos, & me jura que s'il falloit faire la paix, il étoit nécessaire de le porter au Congrès.

La Tigresse Comment supportâtes-vous cet injure?

Le Cheval. De la même manière qu'une femme prudente souffriroit l'impertinence d'un mari qui la force. Je badinai de l'idée qui lui étoit venuë, & je la tournai en plaisanterie pour amuser la Compagnie. Mais quand nous fûmes leuls je le repassai comme il faut.

La

La Loure. Comment supporta-t-il cette jolie correction? Hé, hé.

Le Cheval. Mieux qu'on ne l'aurois imaginé. Il donna des coups de pieds, il jura & tempêta; mais quand sa Rodomontade fut passée, il me fut facile de le conduire avec une mauvaise longe. Le voici qui vient, voyez ce que vous pouvez faire de lui, de façon que je ne sois pas forcé d'exercer l'autorité que je puis avoir. Je voudrois ne l'exposer qu'aussi peu que je le pourrois.

SCENE. X.

L'Ane entre.

L'Ane. Un C . . . ! Prendre telles Libertés avec une personne telle que moi ! Je lui ferai voir la différence ? Ou je le ferai.

La Tigresse. Monsieur; vous êtes ému.

L'Ane. Oui, Madame. Et qui ne le feroit pas, d'être le jouet de C. . . qui ne valent pas la Corde.

La Tigresse. Qui vous a maltraité, Monsieur, dites le moi, je vous prie?

L'Ane. N'importe, n'importe. La raillerie fut payée d'avance, & c'en est assez. Fort bien. Cette entrevue étoit pour convenir de la manière dont il faudroit se conduire à la Conférence générale. Je dis qu'il n'y aura point

point de Paix jusqu'à ce que ce V. public le *Renard* soit humilié. Je dis qu'il ne faut rien moins que lui faire des Amputations jusqu'à ce qu'il n'ait ni jambes ni Queue capables de faire aller de la poussière dans les yeux.

La Tigresse. Il seroit bien à souhaiter qu'on pût lui ôter le pouvoir d'insulter. Mais quelle vraisemblance y a-t-il de pouvoir le réduire, si on continue la Guerre?

L'Ane. Si vous & les autres vous vous fussiez bien comportés, cela seroit déjà fait. Mais vous vous déchargez du fardeau, & me le faites porter, comme si la querelle me regardoit seul, quoiqu'en vérité je n'y sois point intéressé; & j'aurois été sage si je n'avois pensé chez moi qu'à mes propres affaires, & si j'avois laissé le fardeau & l'honneur de la Guerre à ceux qu'elle regardoit. Mais en vérité il falloit que je fusse persuadée

Le Cheval. St! Vous oubliez où vous êtes.

(à part à l'Ane.)

L'Ane. Par bleu! Ne me parlez ni de place ni de tems! Je l'ai dit, je persiste à dire que ce n'étoit pas un service d'ami de m'impliquer dans un querelle qui ne me regardoit pas.

Le Cheval. Vous vous ferez connoître vous même, si vous me forcez à exercer mon pouvoir. Vous m'entendez.

(à part à l'Ane.)

La

La Tigresse. Je suis fâchée de voir le maître de la Forêt de si mauvaise humeur. Vous vous êtes opiniâtré à entrer en Guerre, & vous avez été entêté lorsqu'on vous a pressé de vous en tirer,

L'Ane. A présent j'y suis de façon que je voudrois bien en sortir glorieusement.

La Loutre. Glorieusement! C'est autant qu'honorablement, je crois. Prenez tout cela sur vous, & me délivrez de la Guerre sans risque.

Le Cheval. Si votre Poisson & votre Fromage sont sauvés, vous ne prendrez de part à la Guerre. Hé, hé.

La Loutre. Je ne trouve aucun d'entre vous, si ce n'est le fameux Lion (*en montrant malicieusement du doigt l'Ane.*) qui soit moins attaché à ses propres intérêts que la Loutre qui aime le Poisson. Vous, Mr. le Cheval de Parade, vous avez eu des vûes de Gain, en poussant la Guerre; & quoique cela fût nécessaire pour la Tigresse & particulièrement même pour le Loup, il n'étoit pas de leur intérêt de la continuer plus que de raison. Mais mon superbe Voisin n'y étoit que par cet esprit d'orgueil, qui de ma connoissance l'a engagé à être partie principale dans toutes les querelles qu'il y a eû dans la Forêt depuis cinquante ans & plus.

D

L'Ane.

L'Âne. C'est ce qui m'a beaucoup coûté. Mais, encore amie la *Loutre*, vous savez que je n'ai jamais été le maître de faire ce que je voulois dans tout ce dont vous parlez.

La Loutre. Sage comme vous l'êtes, vous vous laissez gouverner par des fols & pas des *C....* (*à part.*) Mais à dire vrai, Voisin, vous êtes naturellement porté à vous *meler de tout*, à fourer votre nez dans les affaires d'autrui, & vous aimez les jeux de pieds & de mains. Je vous demande excuse, si je vous parle si librement.

La Tigresse. Il aime aussi le Combat des *Cocqs*, du *Taureau*, & de l'*Ours*. Et quoi de meilleur pour connoître le Caractere des Bêtes, que leurs amusemens? Hé; hé.

La Loutre. Vraiment! S'il y en avoit un propre à juger de votre Caractere, Mademoiselle, ce seroit le Compagnon de ce grand Coeur qui a osé courir le grand hazard; car je ne fais rien à quoi vous preniez plaisir, si ce n'est à l'ivrognerie & à gronder.

La Tigresse. Et pour avoir plus de tems pour yvroger, vous voyez que je suis porté à finir la querelle le plutôt qu'il m'est possible Hé, hé.

L'Ane. Qu'aurions-nous fait sans l'*Ours*, qui vient si loin de chez lui pour nous aider à houspiller cet insigne trompeur ?

La Loure. J'avouë qu'il seroit très impoli d'amener si loin sa Majesté *Oursine*, & de ne pas lui donner le plaisir de la Chasse du *Renard*, avant qu'il s'en retourne, Hé, hé.

La Tigresse. Il me semble qu'on peut bien l'engager à excuser cette impolitesse, si on le rembourse des frais de son voyage.

La Loure. C'est de ce dont il a eü grand soin, avant de se mettre en route.

Le Loup. La Prudence est une vertu recommandable.

La Loure. Certainement c'est un grand bonheur pour mon ami le *Lion*, & pour moi, de n'avoir rencontré que des gens *prudents*. Mais entre ceux qui nous ont fait l'honneur de participer à nos bontés, l'*Ours* en a usé envers nous avec beaucoup de cérémonie. Mais je P'impute à ce qu'il est de l'Eglise Grecque, dans laquelle on dit que le Cérémonial est regardé comme essentiel.

La Tigresse. Je n'aurois pas crü que l'*Ours* auroit fait plus de cérémonies que les autres Animaux.

La Loutre. C'est une marque que vous ne le connoissez pas. Croiriez - vous que Monseigneur le *Lion* & moi nous avons été plus de trois mois en dispute pour nous permettre de le payer en Lettres de Change , qui étoient légères , & portatives , plutôt que de le charger d'Argent sur la Route. Mais il n'y a pas eû moyen de l'emporter.

La Tigresse. Son entêtement ne venoit - il pas plutôt du trop peu de Foi, que de Céré- nies ? Hé, hé!

L'Ane. Je souhaite qu'il ait occasion ici de faire voir, si son courage surpasse sa foi.

La Loutre. Je voudrois que vous ne m'eussiez jamais forcé à faire essay de l'un, ou de l'autre.

L'Ane. Auriez - vous voulu que le *Renard* eut été à la chasse de la Loutre ?

La Loutre. Gracias à vous s'il vient sur moi ; & je ne vous suis pas moins redevable encore de m'avoir donné un *Maître* , qui , quoique moins puissant , n'en est pas moins despotique. Vous m'entendez.

Le Cheval. Vous pensez un *Sauveur*. Car c'est comme cela qu'il vous a aidé dans votre détresse.

La Loure. En effet il m'a été fort utile jusqu'à la fin de l'été & de l'hiver derniers, sans compter pendant le dernier de ces temps, en vous unissant pour m'engager dans des dépenses que je ne puis supporter. Monseigneur *Lion*, vous êtes, ou vous pouvez être si vous voulés riche & puissant, & vous êtes naturellement magnanime & libre. A présent moi tout au contraire, je suis pauvre & naturellement serré, tellement que nous ne sommes point propres à faire la Guerre, joint à ce que nous n'avons jamais été accouplés ensemble. Au nom de Dieu si vous avez envie de continuer la Guerre, ne m'y comprenez pas, Vous n'en tirerez pas moins de gloire que vous n'avez fait de vos dépenses.

L'Ane. Je vois bien que le *Renard* vous a enjolé pendant mon absence. Il craint la venue de l'*Ours*, il rampe, il use de flateries.

La Loure. Que peut-il faire de plus, que de restituer toutes les conquêtes? Qu'il auroit été heureux que nous l'eussions pris au mot la première fois qu'il nous l'a fait offrir!

L'Ane. Ma chere *Otty*, donnons lui sur les Oreilles avant que nous nous quittions & je vous aimerai de tout mon coeur.

La Loure. Voila toujours le même Language que vous me tenez depuis trois ans. Et qu'y avez-vous gagné, si non de la Confusion & des

os cassés, en espérant de le faire succomber ? On auroit bien crû le printems dernier, que vous l'aurez avalé tout entier, cependant il lui a été libre de se nicher dans mes Domaines, sans même que vous, ni mon nouveau Maître ayez tenté de lui en couper le chemin.

L'Ane. Rejettez la faute sur des Accidens imprévus, & la supériorité du nombre.

La Loutre. Accidens & Supériorité qui auroient pû être cause que le *Renard* seroit venu jusqu'à ma dernière Digue, si une Paix subite n'en eut pas fermé l'entrée. Etant pressé de faire la Paix, je rejette sur mon nouveau Maître la faute de tous les mauvais succès que peut avoir une Continuation de Guerre, & je trouve par là un plus sûr moyen de m'en délivrer que je ne pourrois espérer par la plus solide Paix. (4 part.)

Le Loup. Si le *Renard* étoit sincère, on pourroit parvenir à la Paix dans ce Congrès, au cas que Monseigneur le *Lion* ne s'y opposât pas.

La Tigresse. Voyez - vous que tout ce qui arrete ce grand Ouvrage; c'est que vous persistez à vouloir garder ce que vous avez extorqué du *Blaireau*.

Le Loup. Madame, je ne souhaite garder que

que ce que vous ne m'avez pas donné de bon droit.

La Loutre. Pshaw ! Pshaw ! Ne dites pas cela : a-t-elle pû vous donner de droit ce qu'elle n'avoit pas ?

La Tigresse. Madame la *Loutre*, rien ne me touche tant que de m'être laissé persuader de gratifier le *Loup*, par ce Traité aux dépens de mon propre honneur & de la mémoire de mon *Papa*. Mais il n'y avoit aucun moyen de le tenir tranquille, si non en lui mettant les Armes à la main, & sous le prétendu Titre de partager les Biens de son Voisin.

La Loutre. Mon cher ami, vit là dans un Climat clair du côté des Alpes ; c'est pourquoy il peut être excusable d'avoir un appétit plus qu'ordinaire.

Le Loup. Je ne vois pas que je sois plus affamé qu'elle, qui a levé des contributions si inouïes sur ce *Blaireau*.

La Loutre. On dit que tout ce qu'on gagne par la flute s'en va par le Tambour. C'est ce qui est prouvé aujourd'hui, en effet cette Demeoiselle n'est en aucune façon plus riche, malgré ces Contributions immenses qu'elle a levées sur la pauvreté & sur l'indigence mêmes.

Le

Le Loup. Il est certain qu'elle compte sur de grandes Richesses, lorsqu'elle médite une seconde Visite chez le *Blaireau*.

L'Ane. Visite qu'elle remet jusqu'au tems que je lui aye fait tenir les frais du Voyage.

La Loutre. C'est un honneur dont j'aurois été glorieuse, si sa Seigneurie ne vous en avoit pas crû plus digne.

L'Ane. Ah ! Ma chere Madame, il ne tenoit qu'à vous de vous mettre dans mes Bottes.

La Loutre. Je ne l'aurois pas fait pour tout l'or du monde. Je me connois mieux.

La Tigresse. Et c'est -ce donc ainsi, qu'au moyen d'une plaisanterie on se jouera de moi ? j'aurois voulu, Monsieur, que vous eussiez scû que je ne manque pas de ressource. C'est assez.

(à *L'Ane.*)

Le Cheval. Pourquoi auriez-vous mis sa Seigneurie si fort en Colere pour la Bagatelle qu'elle demande ?

(à part à *L'Ane.*)

L'Ane

L'Ane. Par la morbleu! Perfide! Appelez-vous cela une Bagatelle; chose que vous, & les autres n'avez jamais vû en votre pouvoir, avant que vous ayez mis la main à ma Bourse?

Le Cheval. Doucement, Monsieur, s'il vous plaît. Ces Airs ne vous vont pas mieux que votre nouvel habit. Prenez cela pour vos peines, puisque vous vous êtes montré de la sorte; vous pouvez vous remercier de votre indiscretion.

(à part à l'Ane.)

La Loure. Au contraire, au contraire; Je crois sur ce Sujet mon Voisin excusable, quand je considère combien la Guerre l'a fatigué.

La Tigresse. Il fait mieux pourquoi cette Guerre a été continuée malgré que j'en eusse & malgré mon avis. C'est pourquoi il est juste qu'il en paye les Violons.

L'Ane. Madame, Est-ce ainsi que vous êtes reconnoissante de ce qu'il vous a délivré de vos malheurs?

La Tigresse. Si je voulois vous quitter, j'aurois ce que je voudrois du Renard. De sorte

D 5

qu'en

qu'en me donnant du secours, vous avez eu plus en vuë votre salut que le mien. Je vous suis encore fort obligée de ce que vous m'avez forcée à ratifier la résignation de mon Oreille droite en faveur du *Singe*, & de ce que vous m'avez engagée par vos instances à risquer la perte de ma Queue, lorsque j'ai consenti que la querelle commençât de ce Côté-ci de la Forêt. J'en ai déjà perdu le bout pour avoir suivi votre avis; cependant du peu qui me reste vous voudriez encore me persuader d'en ceder une petite portion au jeune *Léopard*.

Le Loup. Je vois que la Vapeur de discorde commence à s'élever sur les Confédérés, c'est pourquoi, si je ne démens pas les Maximes de ma Famille, je songerai tout à l'heure à mes propres Intérêts. (*à part.*) Evitons les reproches, & unissons nous pour pouvoir parvenir à notre conservation. Voici à peu près le tems de l'Ouverture de la grande Conference. Retirons nous ici, & tâtons le poulx à notre Ennemi,

La Loure. Je souhaite qu'à différens égards il n'ait pas touché le rien. (*à part.*) J'approuve le Conseil. Allons, démenons nous, Voisin à grande Queue, & voyons, si par ton Adresse, nous pouvons venir à bout de mettre le *Renard* dans les Lacqs, & le métamorphoser en *Ane*, comme cela est arrivé depuis peu à une de mes Connoissances.

L'Ane

L'Ane. Vous verrez de quelle manière je me comporterai. Quoique je sois Ane, je ferai en sorte que la Forêt retentisse de la Justice de notre cause, des Subterfuges & de l'Ambition de l'Ennemi commun. On dit que le Renard gagne par la Négociation ce qu'il perd dans une Bataille; & moi je dis, qu'il perdra dans ce Congrès ce qu'il a gagné par les Armes.

La Loure. Et on peut certainement compter sur ta Parole, toi qui par la vertu d'un jong, est plus subtil que le Renard, & plus méchant & plus attirant que le Singe. Courons à la Victoire, allons Messieurs.

(Ils sortent)

SCENE XI.

Le Théâtre représente une Fontaine au pied d'un Rocher dans la Forêt.

Le Renard, le Léopard, le Sanglier & le Blaireau comme en Conférence.

Le Renard. Mes Amis & Alliés, permettez que je vous persuade de calmer vos soupçons, & d'avoir meilleure Opinion de notre Honneur & de notre Justice, que de supposer que quel-

quelque Consideration puisse nous induire à vous abandonner. Si mon Cousin le Léopard ne vous a pas appris en secret la Négociation particulière qui a été faite dernièrement entre lui & l'Ane, C'étoit parce que cela ne menoit à rien, si non qu'à amuser le Benêt, qui croyoit détacher mon Parent de son propre sang.

Le Blaireau. C'est pourquoi nous nous prosternons à vos pieds. en vous faisant nos remerciemens pleins de la plus grande Reconnoissance (le Sanglier & lui font la révérence au Renard). Mais voulez-vous bien me permettre. . . .

Le Renard. Tout vous est permis, parlez librement.

Le Sanglier. Le Loup.

Le Renard. Quoiqu'il soit mon Oncle, je ne suis point aveugle sur ses fautes. Il est d'un grand Appétit, & il a un Oeil de Faucon sur sa proie. Vous aviez peur que nous ne consentions qu'il ne garde ces Possessions qui vous appartiennent, & que le Sort de la Guerre a mis entre ses mains. Ne craignez pas cela, ce dont vous pouvez être assurés, c'est que nous ne vous trômpérons pas, regardez attentivement, examinez sérieusement la matière, & vous connoîtrez qu'il ne peut jamais être

être de notre intérêt de contribuer à l'Aggrandissement de la famille du *Loup*. La *Tigresse* n'est pas moins jalouse de ce que le pouvoir de cette famille peut s'accroître, quoiqu'actuellement elle soit alliée avec lui. Et je suis pas surpris de ce que le *Loup*, qui est une Bête prévoyante, ne s'aperçoive pas, qu'il seroit de son intérêt de fortifier plutôt que d'affoiblir le *Blaireau*, dont l'amitié pourroit être recherchée comme un contre-poids dont il pourroit un jour avoir besoin. Mais voilà trop parler de cette affaire. Remarquez lors de la Conférence, quand vous entendrez qu'un habile *Maître* comme moi défendra votre cause. Mon Cousin & moi vont vous suivre. (*le Sanglier & le Blaireau sortent.*) Cousin, je suis content de la manière dont vous en avez agi avec l'Ennemi. *L'Ane* devient inquiet, & ne sera conduit ni mené à une Paix par ses Confédérés, sur la supposition qu'il peut vous sauver quand il voudra, en vous jettant ces deux morceaux, qu'il retient depuis la dernière Guerre générale. Vous trouvez que le *Loup* est dans le goût de souhaiter que nous puissions faire les Propositions. Ne le pressez plus, car dans un peu plus de jours il voudra, je le jure, les faire lui même. Si les nouvelles qui nous attendons arrivent ce soir, cela mettra l'Ennemi en Confusion, sauvons les apparences, & les bassesses que nous avons faites depuis longtems, & ce sera une Négociation faite; Quelle, Nouvelles avez-vous du *Singe*, depuis ce Matin.

E

L₂

Le Léopard. Qu'il seroit aux Conférences & qu'il espéroit y venir bien accompagné.

Le Renard. Par l'Ours, sans doute? C'est le plus fûté petit Peste que j'aie jamais connu, il est cause que je suis toujours en garde. N'entendez-vous pas les cris de l'Ane? La Conférence est déjà ouverte, & l'Ane, je le suppose, dicte les Loix aussi dogmatiquement que s'il étoit réellement le Lion qu'il étoit autrefois, Animal vain! Cependant il est bon qu'il paroisse au dehors que nous le craignons peu, autrement il pourroit intimider le vieux Médiateur, jusqu'à le rendre fou.

(Ils sortent.)

SCENE XII.

Le Théâtre représente une petite place, qui est au milieu de la Forêt & qui s'éleve jusqu'au bout.

Le Bouc, est sur un terrain élevé, il a à sa gauche, en forme de cercle, l'Ane, le Cheval, la Tigresse, le Loup, & la Loutre, & à sa droite, le Renard, le Léopard, l'Ours, & le Blaireau,

Le Renard. (Venerable Médiateur, s'adressant au Bouc,) Si votre Impartialité, & la Justice

stice de la Cause, que j'entreprens de soutenir, ne m'avoient inspiré l'espérance de réussir, je n'aurois pas osé mesurer mes Paroles avec celles du Majestueux Orateur qui vous parle ici contre nous. Il est versé dans l'art d'émuouvoir les passions pendant que je ne suis en état que de dire la vérité.

L'Ane. C'est tout autant que de me donner un démenti. Par Bleu Mr. que pensez-vous dire?

Le Renard. Votre Excellence voit l'embaras où je me trouve.

Le Bouc. L'insulte me regarde plus qu'un autre. Monsieur, je suis porté à croire que vous oubliez l'endroit où vous êtes, & le respect qui est dû à un *Médiateur*.

L'Ane. Je fais que je suis devant un vieux *Bouc*. Je ne vous ai recherché, ni souhaité pour *Médiateur* dans mes affaires: si vous êtes fâché que j'aye tenu un mauvais discours en votre présence, plutôt vous vous démettez de la Médiation & meilleur ce sera. Je vous le dis & je vous le répète, j'ambimerai tous les Fils de P... qui oseront m'affronter, quand même toute la race ehornée s'en mêleroit (*le Cheval lui parle à l'Oreille*) Je vous en prie, ne me parlez pas de toutes vos politesses, & de manieres de Cour. Un Mensonge est un mensonge, soit qu'il soit fait en présence d'un *Médiateur*, ou bien d'un Maquereau. La place

ne change rien à son caractère ; c'est pourquoi, qu'il prenne garde à lui, quand il osera me parler.

La Loure. Audacieux Téméraire qui ose appeller en duel ; Vieux Sacrepan ; tu as le coeur bon, mais je ne puis rien dire de ce que tu as dans la tête.

Il parle bas au Cheval.

Le Cheval. Mr. le Méditateur, Mon ami est un peu prompt & Colérique, mais il est d'un très bon naturel, & je puis bien vous dire qu'il n'avoit pas dessein de vous insulter.

L'Ane. Moi point du tout ; mais s'il prend cela à la Lettre, je m'en moque, & cela en sa présence.

Il lâche un pet du D....

Le Bouc. Cela n'est pas supportable.

L'Ane. Hélas, cela est vrai. On entend un bruit affreux, mais prenez garde de ne pas faire dans vos chausses, mon vieux Monsieur.

SCENE XIII.

Le Singe entre, en conduisant un Ours muselé.

Le Singe. Voici Mrs. & Dames la curiosité. Vous verrez ce que vous verrez. Hé, hé,

L'A-

L'Ane. Par Bleu! Voisine la Loutre, est-ce là notre Ours, cet animal qui nous coute un D.... chargé d'argent.

La Loutre. C'est lui-même.

L'Ane. Cela n'est-il pas fait pour nous faire enrager? Comment une Bête si robuste peut-elle se laisser museler par un si petit Nain?

La Loutre. Vous oubliez comment ce petit animal que vous affectez de mépriser tient en échec toute la Forêt. Ventre bleu, Qu'y a-t-il; encore des Ours?

On entend un gros Chien aboyer en dehors.

L'Ane. Je veux être pendu, si ce Courier ne vient pas nous apprendre quelque Tour du D..... que nous aura joué le perfide Renard.

Le Renard. La nouvelle arrive comme je la souhaitois.

à part au Léopard.

Le Chien entre presque étouffant, à force de suer & d'avoir avalé de la poussière.

Le Chien. Ah Messieurs! permettez moi de vous interrompre pour un moment. J'ai fait une si grande diligence pour vous informer du danger où vous êtes, & de la perfidie du Renard.

L'Ane. Je m'en doutois bien. Il ne de-

viendra bon que quand on lui aura cassé la tête.

Le Chien. Pauvre *Loutre*. Ta principale Barrière est entre les mains du *Renard*.

L'Ane. Ah, le mal honnête! qui nous attaque pendant que nous sommes en négociation de Paix! Ventre bleu. Démusélonz l'*Ours*, & vengeons nous.

L'*Ours* démuselé par la *Tigresse* s'élançe sur le *Renard*, qui prend, tout en tremblant & en frémissant, la fuite avec ses *Confédérés*. Le *Singe* se met en colère sur cela, il saute sur l'*Ours*, & après avoir fait plusieurs *Singeries*, il s'adresse à la *Compagnie*, qui le salue & le caresse.

Le Singe, C'en est assez, c'en est assez. Vous ne me connoissez guère, ou vous n'auriez pas pris le parti de me caresser, & de travailler à me gagner par de telles flateries. Vous m'auriez eû, si je n'avois pas été trompé par plusieurs de vous autres, dont j'attendois un tout autre traitement. Vous ne savez pas que j'ai pour maxime de m'aimer plus que tout le reste du monde. Je ne serai ami du *Renard* qu'autant que je trouverai mon compte à me tenir

tenir avec lui. Mais quand vous pourrez me prouver, qu'il sera de mon intérêt de rompre, avec lui, je ferai des vôtres, au surplus, recevez cet avis.

C'est en vain que vous faites la Guerre, & que vous cherchez la Paix, tant que la mesintelligence regnera parmi vous.

F I N.



AVERTISSEMENT.

On imprime actuellement en François, à Londres l'ouvrage mentionné, cy dessous, qui peut être regardée comme une suite du Congrès des animaux, & qui est une pièce des plus critiques, & satiriques qui ait jamais paruë, & dont voicy le Titre :

Les Articles Préliminaires d'Aix la Chapelle, capables de produire les Effets les plus dangereux, & les plus detestables qui ont encore parûs ; ou pour mieux dire l'ancienne Angleterre prise dans les filets, & tombée dans une Trape.

Cette Brochure Angloise montre clairement, par des observations sur chaque article du Traité des susdits Preliminaires de convention, jusques où ils conduisent au desavantage de l'ancienne Angleterre, & à l'utilité de certaines autres Puissances qui y sont denommées : avec quelques remarques sur les dixième & vingtième Articles du Traité de l'Assiento, & touchant le prêt que l'Angleterre a fait sur la Silésie : le tout digne de l'attention des Puissances de toute l'Europe.

Latet Anguis in Herbâ.

Les ennemis de la paix, fatigués d'un ouvrage pénible & cruel, se sont replacés précisément dans les mêmes endroits où ils étoient auparavant, jusques à ce que la paix leur ait rendu de nouvelles forces pour recommencer les scènes les plus cruels,

London 1749.

Le prix est de 18. Sols.

NOUVEAU TRAITÉ
DE LA MÉTHODE
DE LA LANGUE
FRANÇOISE
PAR
M. DE LA HARPE
L'AN 1763
LONDRES
Le prix d'un volume est de 12 s.

78

79

Dr. Diefenut eberli de Styli facultate

solch gestung wird sod mte an der officiu
angefangt.

60

In die Weefen guntel egg de ftylo
Jat Habuer in fien d'neff Purit
gr'anten g'offt, w'lyf g'or f'by
it.

Saludo ad Bofij in fien l'bbes
Choiries (admirat' d'nd Difonts)
auf in - Ont. d'lyf, auf do d'nd
f'byf w'lyf g'or in f'p' aat'ade
it d' b'lyf f'lyf g'or l'ry.

Paradoxa f'eronis

ff' g'or w'lyf d'nd w'lyf in b'lyf de
Confelatione, w'lyf d'nd w'lyf d'
f'lyf f'ien Tulleolo f'ien f'lyf
g'om'ff f'ien f'lyf, w'lyf f'at w'lyf g'or
g'und, w'lyf d'nd w'lyf d'nd f'eronis;
d'nd g'om'ff w'lyf, w'lyf w'lyf
w'lyf g'om'ff, f'at w'lyf g'om'ff, w'lyf
d'nd f'ien f'eronis f'eronis f'yonit f'yonit.)
d'nd w'lyf f'ien d'nd w'lyf in w'lyf f'at w'lyf
l'ry, w'lyf f'ien f'ien f'ien f'ien w'lyf, w'lyf d'nd
d'nd g'om'ff d'nd w'lyf, w'lyf w'lyf w'lyf
lyf w'lyf f'at w'lyf w'lyf g'om'ff, w'lyf w'lyf
l'ry w'lyf.

Paradoxa w'lyf w'lyf. b'lyf d'nd Ep'ieris
g'om'ff f'ien a'par' w'lyf, f'at f'ien
quoque a' f'ien w'lyf e'lyf w'lyf w'lyf
et f'at eo latent f'ien d'nd w'lyf
afferta a' vulgi op'atione remota.

(contra, ea, quae vulgi credunt omib'q'
fententia constant, vocant' d'nd w'lyf)
p'g. n. 342 ad m. Brute. fuit ille
nity est f'ien Brute, exp'offoni

1840
Aug

alt
Aug

Quoniam est Iustus quousque, ut in Iustissimo Officio
Philosophia magistra sit.
Et sit et in. Tunc, voluta quod est in studio
satis, in officio inoffensum, in off. lib.
non aliter esse, in opem, in pensis quod
liber, in in off. lib. in off. lib., in.
basiss, in quo vobis in exemplum

* voluta legitur in Iustissimo Officio, in
in in off. lib. in off. lib. in off. lib.
satis, in off. lib. in off. lib. in off. lib.
quae nullum sequit, florem orationis. in
desensum in off. lib. in off. lib. in off. lib.
in virtute in off. lib. in off. lib. in off. lib.
bonum fructu, in off. lib. in off. lib. in off. lib.

Aug

* ut et officis

Ich bin auf Peter Erckenius, auf die Freund
sein Vaterland & Wohlstand, alles gut &.
hab in Ditz lebe, weil er die Freyheit bey sich
hatte, und sagt: omnia mea mecum porto.

1666
Aug 6

65
Cuncti qui sicut dicitur in d. 1. d. 1.
3. d. 1.

in Philosophia Stoica in Aristot.
S. Penpat. differentiis, in d. 1. d. 1.
et in fundo bono, in d. 1. d. 1.
in d. 1. d. 1. Aristoteli
sicut virtutem esse fundum
bonum et virtutem virtutem fundum
malum, sicut sicut in Stoici
virtute. Sicut sicut bonum, vi-
tutem ab eo sicut sicut malum alii-
que omnia tamen differentiis e go vita
et.

Locutus sum in d. 1. d. 1. d. 1.
Sophon in d. 1. d. 1. d. 1. ab
Oraculo laedit, ut omni sapientia
saperantissimam, dicitur quae philo-
sophiam monent, d. 1. d. 1. d. 1.
xrese, dicitur in d. 1. d. 1. d. 1.
sophia sicut dicitur et dicitur
dicitur laedit, laedit et sicut dicitur
in d. 1. d. 1. d. 1. d. 1. d. 1.
yaboris dicitur de d. 1. d. 1. d. 1.
walyse dicitur de d. 1. d. 1. d. 1.
baferys dicitur de d. 1. d. 1. d. 1.
et sicut dicitur dicitur, sicut dicitur
sicut dicitur dicitur sicut dicitur
Stoici, walyse dicitur dicitur
dicitur dicitur, dicitur dicitur
in d. 1. d. 1. d. 1. d. 1. d. 1.
dicitur.

Abb
Augz

bei contractionen, nachden) (Quero also 46
man in 60 J. daso pflanz auf der Gen,
tzo macht d'vnt, sondern was er nicht pflanz
kante, stunde & d'vnt, und phitosophie
in wozto, wozto & zumeist in Arbeit
war, als Kaiser in fero pflanz da pflanz ge-
zogen, und & d'vnt & d'vnt auf d'vnt
gelte.

Quingo Linte welche in furchtel Gien
gaben, pflanz pflanz lang, und nicht
mehr zumeist Quingo, welche noch zumeist
furchtel - Kopf furchtel, d'vnt wozto,
d'vnt in wozto d'vnt, furchtel d'vnt
wozo abuefren. In, als Linte
ab, da zu furchtel d'vnt furchtel
wird, zu furchtel da furchtel wozto,
furchtel man in d'vnt pflanz, und
kante man in als d'vnt, was
mehr ist in d'vnt d'vnt, alle
d'vnt beuefen. In d'vnt auf d'vnt,
in d'vnt wozto in d'vnt furchtel
furchtel furchtel, d'vnt d'vnt furchtel
in d'vnt d'vnt d'vnt furchtel, bis
in d'vnt zumeist da in d'vnt
furchtel wozto in d'vnt.

Sexa septima)

in d'vnt in d'vnt - d'vnt d'vnt
d'vnt in d'vnt in d'vnt d'vnt
d'vnt d'vnt d'vnt d'vnt d'vnt
d'vnt d'vnt d'vnt d'vnt d'vnt

Medici war in d'vnt d'vnt
in d'vnt d'vnt d'vnt d'vnt
in d'vnt d'vnt d'vnt d'vnt
in d'vnt d'vnt d'vnt d'vnt

47

auf was account sey deutlich & lebhaft
 macht. In dem Bild zum vierten Teil
 in arce an dem fümften Ort
 noby dem Jovem gehalten, was
 sein fürthessend. Und sehr
 deutlich das man in jedrer fürthessend
 Junfts die nennt Manervan
 Phœciae. die alladert (wie ein
 Junger walt zwar so sehr das
 dieß buiff falls in p anem ic
 in die bibliothek setz, demof
 aber was es vorsetzt, das
 die Junge zu dem bekant, wird
 man das sag muß, & sehr so
 sein Junft, der der Junft
 wird vorstehen sehr.

Paradox. I

Quod ea sola sunt bona, quae
 honesta sunt.

Junge, obgleich sich sehr in der
 all die Jovis Phœciae. walt in
 die gut als in Junge, muß der
 bal als das letzte gefelt sehr

O was sein und Lustrum sind gut am
 Cero in die / Infulas / quodlibet
 de immortalitate animae gefunden
 es ist nicht so sehr die Seele
 Lustrum, als in der Roma
 ist in die Lustrum, Cvid. Epist.
 Servii Fulvius ad Lucium de morte
 Tullii filii epist. L. III. ad Junium
 ist, in die Lustrum, so wird



Abb
Aug 6

*
u
r
i
s
a
b
u
m
d
i
c
t
u
r
i
e

148 19
Es ist ja an ein gutes Ort, hat
Aber, es wird in ein, als das
und ist ein natürliches Gesetz,
und die andere Leute, so in
Zweck und Lust, als ein
wird Lustig, von weisem allen
das nicht sonst, und nicht,
das, ein selbst das gemacht,
wird das ist ein, was die
Auffassung, frohlich werden
sollte. So fürchtet, das
das, das ist ein, was die
Auffassung, was Socrates, als ein
selbst die Cicero Formeln,
hat, das ist ein, was die
mit ein gutes, gemacht die
Cicero Auffassung von der Natur
Lustigkeit in die, und als
Socrates die Auffassung, sagt
Cicero so selbst ein selbst, in
wird es nicht ein selbst, nicht
ein so ist ein selbst, nicht
mit ein selbst nicht selbst
geben, das ist Socrates sagt, in
wird ein selbst nicht ein selbst
in die sein, und was ist
selbst, selbst ist ein selbst
sein selbst ein selbst ein selbst,
mit weisem ein selbst
was ein selbst.

Ein glückseliges Leben Progenes (Cicero)



*
u
r
i
n
a
u
m
a
t
u
r
i
c
i

10

cet, nun, als ich sein Biscepali
fragte, wie man mich in der Welt
mit seiner Sprache zu thun sollte,
sagte er, darffst nicht die ich
dich die geist, da werden ich
die hundert. Ration und ich ges.
wird, ad. legt mich Krugel
wobin ich, das ist sich vor in
Grund zu wasen kann, denn die
fühlet er nicht mehr, und magt ich
mit der Aufsatz, was ich willot,
das wolle ich in Goldensort und
von dem Tyrannus zu reden, und
ich leute, die geistlich sind, und
nach der Todt zu leben, und merken
wollt, und das ist in auf alle
Art und Weise.

Die Historia Philosophia ist
das Fundament zu mir saloni.
Erudition (und. Längig in profat.
in der. mentis,) Thomasius
als er sein erste Disputat. zu
dies gegeben, und etwel. nach
in Chiron Admiration referat
besuchen, hat er sich nicht viel
gehofft und wieder gar viel
gehofft, jedoch hat mich
in Zettel. und. Längig, und
in alle in virtut, so viel ich
ich nach Geill in der. Adm.

x dem in Jetho unse zu pfund, und
Pommes aus in dem Brindt unse
vord, also in 10 yoch.

In Aoria ficht erpetundam esse vultate
cetera omnia famerda perdoel. p. 117
m. 349 l. 12

(Aul desh vordicht pland)
Kind man der Lieb Aoria ficht erpetundam in
ficht, und begehrt sich vord zu ilson. Tolo.
pand. l. p. 349 l. 27 etc. da vord der ungluck
vord + Jumbitz Gaudelt,

bonum ratione, in rebus et in rebus
 und disputatio, dicitur, sed in
 alle der Historien Philosophen
 constant, dass wohl in die Natur
 das zu müssen bleiben, und Gut
 sie als weil sie die Histor. Philoso.
 phie nicht verstehen, sind nicht
 wohl geachtet, und zudem sie nicht
 andergelasset.)

Die August. Schrift, wie ob ge. sagt
 die August. von der solut bono et
 lecto in rebus, malis, in Aviti
 aber ein Tugend für die solut
 et solut bono in lecto aber in
 der solut und solut malis, die
 welche zwey in nicht andern gut.
 oder beide, zudem alle die esse.
 real per.

Josephus sagt Paradoxon sagt sie
 (von Augustus) in seiner Schrift,
 und defendit die ist ist Maximus.
 Ciceron differenz die der unglück
 Dicitur ament, bis auf die Zeit,
 da er wie alle Philosophen nicht
 stand, steht bei der ist verflucht
 dorfelt, und er sagt die unglück
 et perim Dicitur per istand in christ
 Augustus Gott. Dicitur, od Gott
 selbst, welche Maximus, spi
 noris maximus dass die ganze Welt
 Gott für nicht abständig ist.



Lau in Colun, welcher auch Dural.
wey weg von Affensturz gefing gefalt,
für ob alle selbs ^{Hand} princeps gefalt
welche er, als in Aufzuge. in d.
Historia philosophica mit Vorber
Lauin.

in
c
r

inden er, mit in selbs Lauin von Herbe
tys walte.

X in
f
pe
y

51

und mich sehr mir, welcher ich
 und selbstig mich mich lieb und br.
 ungerig wird werfel Vorsey, damit
 er nicht auf so viel ungerig und
 participi on mit (dieser welcher B
 Ayo der getth. effectu geliennt
 Jndem vabaz hier Vdhat sleichy
 loch, und Gatto vantly, In der
 igu, ein fentroyffusion orbrintid
 jagels Jeth, wa die Goyid fupunt
 miffi vudrot zu felyz vouto.
 die Dvici Jeth von Cafe - Patze
 Koyler Soger welche je Pandora
 unnto, er selbst auch Gollatur,
 welche in Philosophen Stoicam yo.
 leunt. Jotta, Christum, oder in
 Avodid gyalb, also er ist auch
 ein foye ob er nie Avodid foy go.
 Antwortet. Ja, er ist. In
 Jyn vith als in Pandoxon.
 Sapientem ^{latibz} Regem esse, alio
 seros (welcher Avodidit fuenon
 Paradoxit Sab lutz ist) vorhan,
 Jafon er Avod Avodidit foyt:
 vel vofit! (welcher veyo vany
 fofillu dento explicis aff fobr
 Gollatur foy vally ob yaltes guff
 o ungerig vth vth vth (K. vth
 die - formula vny vny vny vny)



von Hrn. v. ...

Li
e
m

Xin
ff
pe
y

R

52
und dieß den Kind an siehete und
gab ihm von Nazareth Cal ge-
maß, und ich zu der Gefirung und
zu befragen, verließ ich mich nicht
wie er gewollt, von Latron ge-
gangen.

7. Was ich davon in Jünglingslauf
als ein Kind.

Polon, Wales, Penanceer, Seeburg,
Lydie, Chilo, Petrag, Brie, 13

welchem letzten Jahr der Tod
daß ich sein Vaterland von den
Fremden sehr ungenossen worden,
er mißt mit sich genommen, sondern
als ich mich gefragt, warum er so
müde da stund und nicht willens
sein Neuse mit weg zu nehmen, ge-
antwortet habe: Omnia mea me.

cum porto id est. armis virtute pro-
ditum. worüber sich noch etliche
Gleichnisse setzen, ob dies
das die Armut, weil er nicht
wider sich sein, doch zehlet
wie in dem die alte Philosophen
arm gewesen sind, doch er alle, oder
daß der Armut, doch er sagt
habe; Probabel ist es in der sein
Zugendseffes Gemüth, da alle
Kraften gesetzt, und ist er gewillt
daß ein Gleiches Mann, wo er mich
Zukunft, mit sein Gleichsamkeit
in die Welt. Wohl erworben von mir

Lin
c
m

1707

Xin
1707
pe
y

welches man gefassten Zeit An dem
 Quinzigsten Julij in dem Kaiserlichen
 Hofe nach Bestimmung der Kaiserlichen
 Stantionel in Helin Rom, durch
 des Hofes Lieb und Leben mit großer
 Wohlgefallen, da sie in Rom
 in Quinzigsten Augustus
 Hofe zu dem Kaiserlichen Hofe
 durch gewisse Lehren, und durch
 die Kaiserliche Verordnung, daß
 bonae literae wieder besser gebunden

Phales ist der Autor Philosophiae
 Jonnae. Omnia Philo sapientia velle
 ne dividebat in Graecam scilicet
 in gentium, s. Barbarorum. Barba-
 ricam dividebat in Chaldaeam, Aethi-
 oicam, Arabum, Indorum, Persarum
 Aegyptiorum, etc. Graeca dividebat

1) in Paeticam, welche von dem Por-
 tu in Indorum, welche ihren Namen
 haben von dem Philosophen Pythagoras
 und, e go in gewisse Philosophen od. mit
 Anonymis wie Homerus Hesiodus

2) in Ionicam cujus auctor Phales Milesi-
 cus ex cujus vultu sumptum Aristo-
 teli profuerit Socratica Philosophia
 eiusque discipulis fuerit Socrates,
 Plato Philosophorum

3) in Aethiopicam.
 Potest enim bonum cuiquam malum
 esse? Insuper Argumentum est oban-
 tum per se, tunc e go. tunc in



gestuiter Stuy in Ordnung 54
neque uoluit ut in de se sit
trouit laborum, baptist
vni uult ob id beatu?

vera ratio) fuit uulgaffor & de uoluptate
Veluptatem esse salu bonum, quae quide
michi uox perudem uidet esse non hominid)
hi inuocit, Ciaro in Epicuros, ad tant
Epuay fuerit frugaliffimz uind est or uinif
suis guttu fridus tractu ualto, quibus
o. du in bor solle et thufi Rithi p. 9,
uulit ja gourd Pri ubroflor ist.
l 29 p. 349) quaequere bonu est, qd non
cum qui possidet meliore fateat?)
Hic erit culu, nam desuperand uita
bona physia et moralia que utiq bon
no facit hominem.

1751) Uni. 11.
Nemo potest non beatissimz esse, qui est
totz antz et sepe etc) d. stroy d. g. thont
in g. ita uim uulit Auruff, alz in g.
uulit et ubroga uulit saxem nen
dem ualle in p. 11. p. 11. p. 11. p. 11.
et p. 11. p. 11. p. 11. p. 11.

l 28) qui omne orbem terrarum unā uerba
esse docent.) Ciaro de fin. bon. et mal.
orbis est quasi conuata deo et homi
no habitata et quous est eroy et
part ipis ubo hi de uorto lath,
uulit abo in listi p. 11. p. 11.
Poente interrogat quia est deat
Kodpuni cepi mandanz p. 11. p. 11.
ad d. d. Moltz
Procedunt: Kodpuni d. 11. p. 11.
Ceter deat quilibet homo est par et

civis mundi

fortuna temeritas vel blud. Gluck
so nicht in sich selbst, welche er Gott
wort nicht wußt, wie aber Gott sehr
von dem Gluck einzig und allein die
gottliche providenz, und ist nicht
volubel & zu werden.

Parad. III.

Derin besücht (venia et gratia) das
ist nicht sich in Mutter, oder in
Befehl dort pflegen. non potest
operibus eius thesauri parare. magis
Duzod Paradoxen fündelt venter in
wüßigen Punkt der Philosophia strom
ab.

die Axiom fult der Henry fult
im in Kadaxora s. officia dalyse yense
Linto zu observiren fultens und
Kelogdinala, welche die Philosphi
zu observiren fulten, der welche die
Kedaxora zu wenig.

^{causa} fult ist obligatio legum ex conditio
facinore, aber in reatu culpa tuse
kou in obrigkeit in sich gelungne
vriebniff besorgen, ob es ist pfand
Non in poena besorgen thun, dann
es fult in der ungesondter dink,
so fult und aber Christy wußt woff, fecty
es fult nicht nur von der Dampft der
Quind, poena, sondern auch in reatu ad
culpa besorget, das wir fult ad dink
fult Quind & Sateus Quind, fult

+ aliquis generosus et nobilis virgo.

Gott als Quider genannt worden.
Propus. Peccata non rerum eventus,
sed vitii hominum metienda sunt.

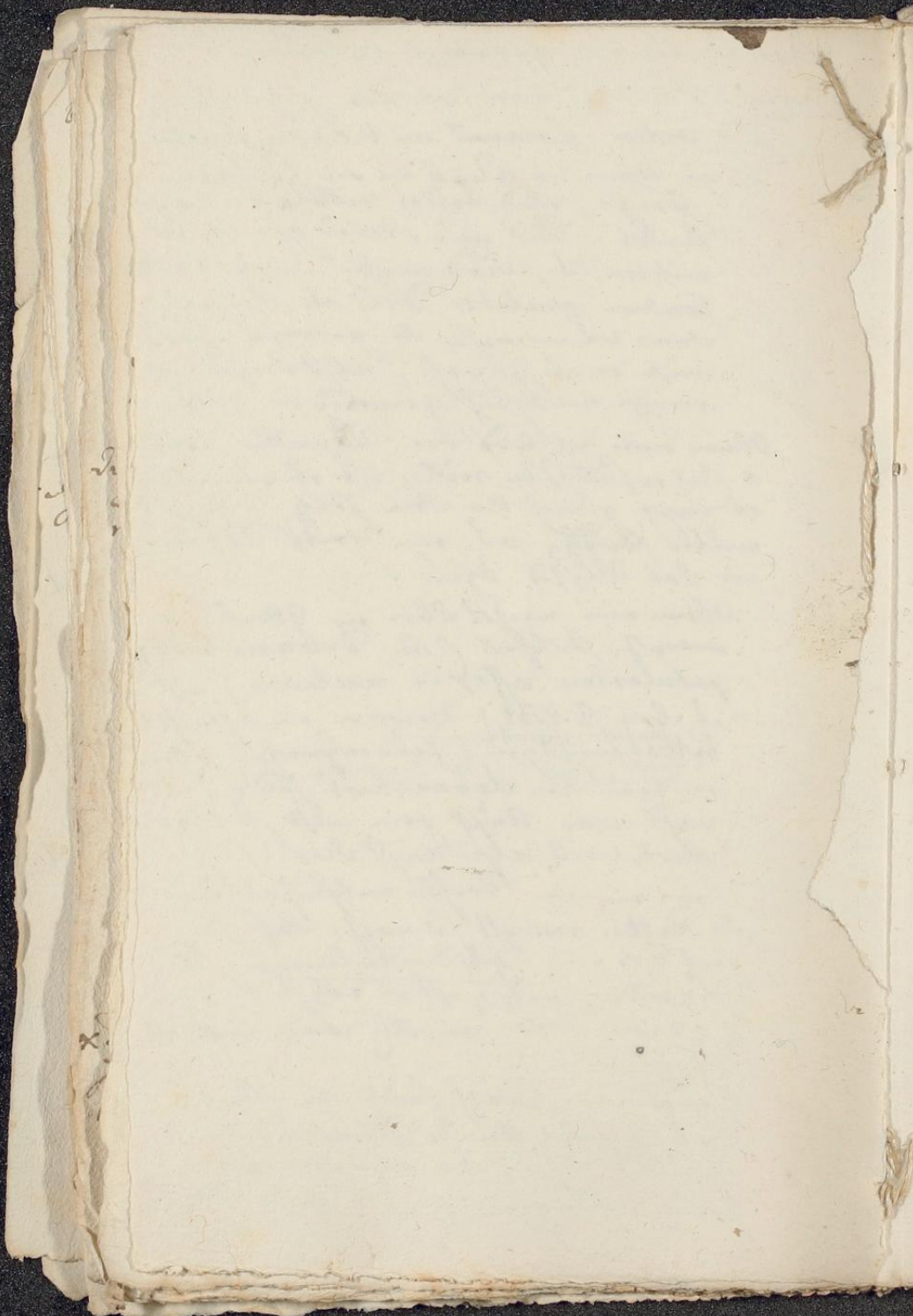
e. gr. wenn wir Ditz in die Zunder
steigt, wird Posten willhaben nicht
fuerdet, und wir stued geringe
mitmuet, wird nicht die quartite
fandren qualiter delicti auger
wenn wir unser da gewiss war
wird es so schwach, als die wirt ge
müde mit sich gemüde in salum
Nun nun sich auf die Droner selb
a sich selbst anwill, ist es stündlich
so mag glück an dem selb sich selb
nicht stündlich od. in wirt Droner
in das Welt sein.

Nun nun nach über in Mord
müde folgt (in Debauchheit
petulantem esse in muliere) ist
so eben so viel, wenn es in schiff
bittal mag zu (salum) oder
+ in frau die Debauchheit selb (we
woll man auf zu nicht so regen
dies wird als kauft die.)

Nun in die Droner schiff und
da Droner müde Droner, ist es
auf die in die Droner müde
Droner müde, ist es ob so viel,
als wenn sie würd, was schiff
worden.

Geistmann Crass sind so stief in
Droner müde, da so Mord müde
sind Droner, und als die
frühen Droner Müde Droner





früher Rect. Gymn. Ital. edidit 52
Lehrbuch zur Lateinisch Griech.
Ausz. etc. großer Rect. Göttig. welche
beyde in J. u. beyde über 30 Bae.
und 2 Bände worden.

Comnium Scipionis.

Dieses Bruchstück ist ein Fragmentum
von dem libro VI. Ciceronis de Repub.
welche Briefe sich Vollosen gegungen,
so handelt in dieser wenigen Blätter
seiner materie ab, und den man
dieses Buch von Fortschrittigkeit selbst
guten Briefe verstehen. In diesem
sich darinnen de immortalitate ani-
mae, das ist wunder, das noch Leute
glauben in Irthum ob so kein Naturist
Auch nicht sind, wie diese Hypothese die
in die Briefe de senectute und quoniamlib
deust. findet in groß Brief de cont-
menda morte, ^{an} ^{den} ^{ersten}
die Briefe Schudt. R. G. P. B. etc. in
seinem Buche Gedanken, welche er kurz
vor sein Tode geschrieben.

Alegorie zum ersten Regiment.

Denne selb ist ja schon ein Dome als
mein Gott Augerhalten, und gewisslich,
wenn mir die Bibel nicht geläufig
oder sonst ein gewand geleiteter Mann
ist, wie es so Gott in Dome der Gott
halten, oder was d'wichtigste der Gottes
Ditz wird sie f' Dome gar große Mann
dies ist, und Jungot fast nicht genug
ist es ist, d'wichtig die Thomas in
seinem Jurisprudencia Divina welche in
der Natur ist, mit richtig Grund
obige Jungot, das mit richtig Mässigkeit

4 m. confes

Ad h. r. scripta a Cratt. De probabili mun-
dum pluralitate.

affinität
wie gleich sein fahr, sondern nicht in
göttlicher providenz. ^{Freiburg} ¹⁷¹⁷ ¹⁷¹⁸
mit der Spiritu naturae d'w.
Schalt - Geist.
Solis anfracty) extracty, sagt er d'fou,
weil die Sonne in Tod rano unter g'lan
gen wird Lauff.

in Pythagoraei sich nicht ohne d'fou
Weil nicht in faher gefalt
funa fatide in 63 ~~63~~ faher qui est
annu ultimateny magdy quif
illo tam septenay quat novenay
numery convenit egr. 7 ual 9 4 2 6
quid 7 est 26.

Comptua) ist in Ordnung bringe
ne ne efone ceatily fort mich d'fou
in v'faher mit d'fou.

in f'fou, Actum d'w. Tod end nicht,
fouren f'fou, d'fou die Tod f'fou am f'fou
mied h'fou mich f'fou d'fou f'fou
an in gib d'fou d'fou.

et Actum d'fou f'fou f'fou f'fou
d'fou d'fou f'fou f'fou, d'fou in abo f'fou
f'fou in gib in d'fou d'fou
cuplioni f'fou f'fou

Volte d'fou e gr. d'fou d'fou - fan
d'fou d'fou f'fou f'fou, d'fou f'fou
d'fou d'fou f'fou - in f'fou d'fou f'fou
d'fou f'fou f'fou f'fou, f'fou d'fou f'fou
f'fou f'fou f'fou - egr d'fou d'fou f'fou
d'fou f'fou f'fou f'fou f'fou f'fou
d'fou f'fou f'fou f'fou f'fou f'fou
d'fou f'fou f'fou f'fou f'fou f'fou

Mit der neuen alle d'fou egr

manys bettet yott, or alle of day 60
Euch dorts Judorffal, wafun, lufft
aber o dromy, und was ol zins lort
dent, yozt v wofelyst or uto will
o drah, gubt is frepting mit prantien
p. 374) templu sui river. in erant
Romae quatuor templa / Augustus
ubi auspicia habebant s. Auguria.
4 Plätze.

Zu dem ward vor zins etwas gemint
was sig Luito, welche von dem todte
se uto dem Darius folgenden wofe,
beweglich redeten, das sig die Lute
Juffenwail selbst vombredt, Oing
futurum matrona, und luy aber de
dit vmbordul s. vial wofe, gib de
dell in edict. welche matrone sig auf
mining wofe, alle dain die fott y
yloz vortz.

Det decorum poeticum ist, was, re
man egr. v. de comodo ein yozt
dora vromd infusst, man yfu v yfu.
yomafon, fclum affugit. den beun
aber in dain aff. y.

Das ist an Curtes dill zufft, das
wom v drom vrom infusst, Lufft
v in besta regulas morales v. politia
geben, und sig vufft, artz wof Lufft

Qua Mestris in palatra sibi Rom.
ist dain oben dain dill zufft.

Das etliche Gasbiduch in dain dain, man
ab ist galle - das bij Gas, und in woff
v fufweg dlib, was vofen dain yoff,
wofe so dain yoff dain
pudis in miffen Gas - fomed yoff
Lufft.

Stollie in dain Conced in fufft Gasfons
vrom dain woffe sig: Favours gluis

di Romas pafou vum Jaf emri mind oij.
di oltz nuzt di diome in die
gudal welfen di lry ball wader Aug-
mentat, nides wof fup mit J. J. J.
un stua am H. Miffred di Vagel.

abn / 2 yest, und et faelt et yest
Zind adspitten, woy se adspitten.
Wann man sagt d' Dohls lust, woy
man val god ist. Thewalt in
muß In Hamburger l' d' jage in
tubn wuffen, nün der Dohls wudung
Zu betrachten, und als di madden
woy wiff fertig, wuf vor d' tubo
dem flon situng, spant in woy
Dohls jinn fuit abn jinnit adsp
er ord, und ist d' woy woy v.
Zit in jounyl o woy ger blind
woy.

Et woy woy in d' Dohls l' d' jage,
und jage woy woy in jinnit woy
woy l' d' jage woy woy, woy
in jage woy woy jage.

Elaviones ceustiones temaro ubrospu
mungen a d' woy in woy jage
woy woy traditioe de cataclyfros
woy woy et ceustione mundi
dier novissimie jage.

Am aut ad dem unde semel profect
fuit ante astra videlicet q' jage
woy woy a jage magnu' Plato

micum in woy woy d' woy v.
In gente fuit woy 10000 oib
15000 q' woy woy woy woy
woy woy d' woy woy woy woy

Woy woy fuit si jam tum canent
adsp in corpore emerebit woy
et si a corpore abstrahet. d' woy
Parasit ist woy woy woy.

nam cond animi jage in d' woy woy
et woy d' woy woy woy woy
woy woy woy, und woy woy woy
woy woy woy woy woy woy
woy woy d' woy, und et woy woy
alle 1000 jage woy woy woy woy

fundamentalis
et est in articulo fidei, sed de
in re, sicuti voluerit.
nunc & libri symbolici eiusdem lib.

Institui in seipso virtutem continere
omnem.

1752
1753
1754
1755
1756
1757
1758
1759
1760
1761
1762
1763
1764
1765
1766
1767
1768
1769
1770
1771
1772
1773
1774
1775
1776
1777
1778
1779
1780
1781
1782
1783
1784
1785
1786
1787
1788
1789
1790
1791
1792
1793
1794
1795
1796
1797
1798
1799
1800



Vigilijs dicit, Enant leges, interrogante
est quodam quid legunt: Ex enai fimo
uniones collegis.
Scru dicit: Regis et faldar p. re
non patitur.

g
v
r
f
o

2

ab ipso, Comig, und ist ab Anisys 64
Hau.

Hin Gottfeller grünte ein mess auf dem
Vauverstat in ein Keller, und die ent
Frangt ihm auf, und stete ihm der
Vegen auf die Brust, und stete er
selle ihm 100 L geben, da der Frangt
es, als er abrot die dem Keller der
maiste er sein Comig, und diese
der Fiedent, garist du und stunde
wider ein pro und contra deuten
disputat.

decepto dolo, wie der Leber d Jacob
dem Professor nicht ein Le-
kauent, Vauverstat sette sig mit
einer Tagter der Frangt, und als
der Fugit tag lobben Ram und
die Rutsche vor ein Jahr kam er
in die Rutsche zu Lufco, blieben
er nicht ein, die Rutsche, er studierte,
und wollte sig Anisys Druft weg-
bringen lassen, die Rutsche die Druft
er setten alle was ihm der
Frangt, gefelton setten, zu als
selle Ruche ab und deucht an,
ob er ^{und} ein grober Legel sein
und abet was setzen, aber das Ruche
sein, und verben, beffelt worden
walle.

ein Fiedent Ruche so Frangt, und er
der Mey Ruche sig Magel und
tragen, zu er Frangt zu Ruche
Frangt, und verben, gatt ab ein alle
mon sagt, warum man Ruche
Frangt gefornet set, und set
Luch, gatt Ruche sig Ruche
Luch ein gatt sig Ruche, gatt ab
am Frangt tag, Ruche in Ruche
da er Ruche, die Ruche in Ruche
Luch Ruche, gatt, ab Ruche
Luch Ruche.



bruchen & malgen ic dunt balen
in Lalluburg, sich selb in me 1730
und 1731, und die band über ein
munde guffel, als sie mich bringe
wacht, und demer 13 ifer wichte, daly
in bein woz, und im stande
stobaz grunje. baffe 2 if v meigt of
if duf 13 in juch pofese in bein
weis, v nafen abn v. bazyals.
peiz dieff ifer alle band, abt
und geden sent finis.

Dendebunden sine doctor, ofa palant
ffach, gorth, und 15 fwant in
vri fied genom, an lath vob
baum, und geloppit.

Barr yalm fete: was munde in
I wolt gnuig fette in furd v fofte
necht mag 2 foch furen wolt,
und sine dafur, ald et.

Genie in furt im bub, alfer in
lath gny leg. v. fferen defile
zu if drem und if verbatete chg
gaf die lab in der furb in deth
lathen fch v o biff wally, drem
v fcl ger niff an 13 furb gewalt.
v fcl frib in lab lags in fofte
Chufe fcl fcl in wally.

Mannf als furd v fcl gold fcl,
v vndiff wally v 13 in Molt
ob, v fcl gth 13 v vollenff
v wally fcl gny in 2 furd al fcl,
ald fcl if fcl niff drem
myniff

furd in labuff Quetia wold
in in niff vnt 13 fcl in d fcl
fcl niff vnt.

Im Buchman edict
Politisch Ernstaller

9872222

18
16
64
48
48

26
42
48
96
60
100
48
48
16



SECTIONIS I.

PARS SECUNDA

De

PHOSPHORIS
NATURALIBUS

Regni Animalis & Vegetabilis.

SUBSECTIO I.

De Phosphoris Animalium.

Feliciter è Regionis subterraneæ seu Regni mineralis coruscanti luce eluctati, nos in regno animali constitutos cernimus. Ubi mox in novam lucem delabimur, sed tenebris non minùs circumfusam, quam pariter irretortis oculis & mente intentâ pertransire oportebit. Ubique in luce versamur & movemur, imò ipsam lucem nobiscum intùs circumferimus, ut si quæ circa hominem sæpiùs contingunt lucis phœnomena perpendamus, quis credere possit, hominem vivum intus totum aut ardere aut saltem lucere? Licet enim fem-

gemmis, nec ætheris per eas trajicientis defectum. Si modò vera sit subtilissimi & verè ætheri Doctoris Hypothesis. Sed hæc *ὡς ἐν παραδείῳ*.

Finaliter pro Corollario ex hisce omnibus deduco: cum Lux metallorum & mineralium sit è sale maris sulphureo meteorifato, hæc autem Phosphorum gemmeorum fulgorem constituat; quòd consequenter horum lux ex mari, & ulteriori regressu ex Sole, & sic tandem primordialiter ex luce primigeniâ, ordinatâ quasi serie genealogicâ, descendat. Quod erat demonstrandum.



EXERCITATIONIS

De Lucis in Phosphoro Causis

S E C T I O I.

P A R S I.

De Phosphoris Elementorum,

Sive

De Luce & igne in Aëre,
aquâ & terrâ.

Essentia & natura elementorum miras
 omni ævo excitavit ideas in humano
 intellectu dum juxta varias scientiarum
 hypotheses & Doctrinarum systemata va-
 riis quoque modis considerata fuerunt.
 Aliter namque elementa scrutatus est Æ-
 gyptiorum Hermes Philosophorum pa-
 ter, aliter Aristoteles, aliter Cartesius.
 Quilibet peculiare quid in elementis sibi
 imaginatus est. In eo tamen visi sunt
 ferè omnes convenire, quod ignem &
 lucem in omnibus præsentem agnove-
 rint. Id quod hìc primo loco ostenderunt
 in aëre, aliis ferè vix elemento, aliis in
 suâ qualitate elemento longè dignissimo.
 Quod Magnus Lullius proin appellat
 Chaos luminum & spiritualium creatu-
 rarum. Idcirco materialia quævis lumina
 C sub-

Tr. de
Sulph.

subtracto pabulo, ut & animalium lumina vitalia cessante vitâ non extinguï, sed abire in aërem ceu suam patriam ibique conservari plures fuerunt, qui crediderint. Unde Sendivogius suam de aëre ingeniosam doctrinam sic concludit: *Dixisse nos sufficiat Elementum hoc esse dignissimum, in quo est semen & spiritus vitalis seu domicilium animæ omnis creaturæ.* Licet autem hæc aëris contenta visibili specie humanis oculis non occurrant, ideo hæc existere negari non poterit. Quis enim in aëris chao volitantia innumera rerum & inprimis fructuum aëriorum semina unquam vidit? Quis ideas aërias Chasmatum & tot sæpè spectro- rum authores observavit? quis juxtâ S. Scripturam latitantes in eo Thesauros, unde proferuntur venti, conspexit? taceo jam alias pluvix, nivium, grandinis & procellarum ideas ab Authore naturæ aëri inditas, quæ suis quæque locis & temporibus maturitatem consequuntur, priùs omnino invisibiles. An proin non existent? eadem ratio est cum aëre, quæ cum cæteris elementis, non tam simplicibus quàm vario rerum foetu gravidis. Exemplo sit aqua palustris. Hæc licet à sensu æstimetur planè simplex ac homogœna, ob pellucidam naturam visum undi-

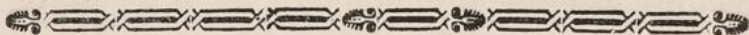
NOTES FUGITIVES

AUX

REMARQUES

Hessoises prétenduës sans réplique sur la défense
du Comte de WARTENSLEBEN.

Juillet 1765.



Si le titre d'une Brochure suffisoit pour constater les vérités qu'elle annonce, les remarques Hessoises sur la défense du Comte de Wartensleben seroient sans réplique.

Si la grandeur de la Naissance qui entraîne certaine autorité, jointe au pouvoir créoit des preuves; Si les ruses du Barreau & celles de la Chicane comme les Sophismes étoient capables d'obscurcir le flambeau de la vérité, en faisant méconnoître la lumière naturelle par laquelle on la reconnoît & la distingue du vraisemblable, alors l'Auteur de ces remarques pourroit s'attribuer un certain triomphe, & mériteroit que les méchans lui érigeassent une Statuë au Temple des ténèbres: Mais puisqu'il ne suffit pas d'avancer des finesses des subtilités d'Avocats, en déplaçant les mots, en transposant les phrases, en leur attribuant arbitrairement tel, ou autre sens & valeur, pour faire des raisonnemens capables d'offusquer la vue & le jugement d'un Lecteur peu attentif & instruit, en formant sur ces foibles fondemens, des conclusions également triviales & fausses; il sera par conséquent très facile de faire entrevoir la foiblesse de cet édifice bâti sur le sable.

)(

II

69
Mappé
120



Il seroit encore aussi superflu qu'ennuyant d'analyser chaque paragraphe, de relever leurs absurdités & les sophismes qu'elles renferment; ce seroit même manquer à la confiance qu'on doit au jugement du Lecteur & abuser de sa patience. Pour y obvier ou embrassera d'abord le contenu essentiel renfermé dans les dix premiers Paragr: de ces remarques qui roulent toutes sur les prétendues falsifications dont le Comte de Wartensleben doit s'être rendu absolument coupable, parce que ce subterfuge a une fois été adopté, comme l'expédient le plus décisif & le plus propre, pour voiler & excuser les procédés irréguliers & inouis, que l'on eut vis à-vis du dit Comte, & dont on sent quoiqu'un peu tard, le désaveu comme l'improbation générale: Pour parvenir à ce but on donne la torture à l'esprit de chicane, pour trouver des tournures à de certains faits simples en eux mêmes, un sens contourné à des mots ou à des passages a fin de donner au tout un coloris odieux, en exposant malicieusement des apparences équivoques pour en former des accusations formelles, qu'on annonce averées & sans réplique. La cloture du premier parag: forme même un défi & suppose qu'il ne reste rien à répliquer: cependant l'Auteur se trompe aussi grossièrement qu'il écrit. On opposera en peu de mots, non ce qu'il nomme vérité, la sienne n'étant tout au plus qu'une espèce de vraisemblance pour des Esprits faux & gauches comme le sien; mais la pure vérité, simple, unie ex naturelle.

L'Auteur Hessois dit que le Comte de Wartensleben se défend d'être faussaire, & ne veut pas passer pour tel, parce que la Loi Cornelia de falsis ne caractérise point de fausseté ce dont il est question, & parce qu'il ne lui revient aucun avantage de ses additions aux Statuts: La malice perce à ce premier début. Qu'el est l'ignorant qui ne s'aperçoive pas de la méchante ruse, qui forme une Thèse d'un raisonnement allégitif. Jamais le Comte n'a avancé ni dit, ce que votre inique convenance lui fait dire: il a dit, il le repète encore, qu'il n'a jamais été question de falsification quelconque: ni lui, ni son Notaire ne s'en sont jamais rendû coupables: Il est vrai & on ne l'a jamais désavoué que le Notaire trop pressé,

pressé, s'est grossièrement mépris & a commis une très lourde faute, en mettant une vidimation sous une pièce qui n'en avoit nullement besoin, que l'on ne vouloit jamais faire autentiser. Erreur extrême, dont le Comte ne s'apperçût malheureusement qu'à Cassel, & à laquelle il n'avoit aucune part: mais qui d'ailleurs n'est nullement une fausseté, puisque tout ce qui y est essentiellement contenu, est fondé sur la verité, sur des originaux, écrits & signés de la main de la Testatrice même, constaté par le témoignage de plusieurs Personnes respectables, sans reproche, & vivantes, qui ont entendu de la bouche de Madame de Goerz à plusieurs reprises, ce que sa main avoit écrit, ce que tant de personnes ont vû & attesté, de façon que jamais une vérité ne porta des marques plus caractéristiques & plus palpables que celle-ci; Mais que l'Auteur Hessois ose déclarer fausses apparemment parce que son Genie familier & tutelaire, *noir comme encre*, le lui a dit ainsi à l'oreille, en lui communiquant sa toute science, son infailibilité, & le pouvoir arbitraire de changer par un coup de baguette, le blanc en noir: C'est donc en faveur de ce droit de décision exclusif, que le Comte de Wartensleben, ou bien quelque Négromancier employé de sa part, a contrefait & fabriqué ces additions qui déplaisent; c'est par ce même arrêt irrévocable, qui n'admet aucune contradiction ou doute, que toutes les personnes qui ont vû & reconnu ces pièces, & les ont attestées, sont autant d'aveugles, que ceux qui ont oui de la bouche de la Testatrice ces mêmes sentiments, que d'autres ont certifiés, sont autant de sourds, qui avoient perdu l'ouïe, que la production & collation de ces pièces n'est qu'une illusion qui ne prouve rien: il est faux que toutes ces personnes ayent de la mémoire, la faculté de penser & de juger, & qu'il existe une harmonie parfaite, entre ce qui est écrit & ce qui a été dit & répété devant des personnes vivantes; peut-être est-il faux encore que ces personnes soieut douées de leur bon sens ou qu'elles existent, parce que tel est votre convenance, votre façon de penser, de juger est votre bon plaisir. Qui n'admira pas ce bel argument ad hominem, qui doit être sans contradiction & sans replique.

Malgré tout cela, le Comte de Wartensleben soutient, qu'il n'est pas question de falsification, qu'il n'en exista jamais dans toute cette affaire & défie de pouvoir le prouver. Si donc il n'y a point de falsifications, toutes ces hypothèses perverses tous ces raisonnemens & leurs conclusions avanturées, ne sont que de vraies escarmouchades en l'air & ne prouvent que beaucoup de mechanceté, de désir à nuire & à vouloir diffamer le prochain, à fin de se tirer bello modo d'une affaire peu honorable dans son entreprise comme dans sa conduite. Supposons un instant qu'il n'eut jamais été question d'additions, ou de quelque explication sur le Testament, comme néanmoins cela se trouve; est-ce que le Testament ne fait pas mention d'une fondation *Libre*, comme la Testatrice l'a caractérisée elle même au quatrième paragr: Or le mot *Libre* doit avoir des attributs & une signification distinctive, opposée à ce qui lui est contraire, telle est la soumission & la dépendance médiante & directe: de façon que quand le Testament dit au septième paragr: que le Pais de Hesse jouiroit d'un avantage marqué, ce n'est que sous les conditions qui suivent dans le même paragr: & en font la conclusion, savoir, en cas que l'on obtienne les libertés requises qu'elle exige & stipule spécialement celle de la libre sortie, *sine qua non*, le Directeur vendroit tout & transféreroit la fondation dans un autre Pais protestant, comme elle vouloit que les Dames eussent toujours la faculté de se transférer ailleurs: rien n'est plus simple, plus clair ni plus naturel, sans quoi la fondation seroit de moindre condition, plus soumise & dépendante que faite la fondatrice même, & chaque sujet allemand, ce qui ne peut jamais avoir été son intention, puisqu'en abstraction de toute autre preuve, elle dit dans son Testament que sa fondation sera une fondation *Libre*; de façon que quand rien au monde ne parleroit que le Testament seul, tout homme impartial & raisonnable sera convaincu que la Liberté & l'Esclavage qui résulteroient d'une non translocation, sont les Antipodes qui ne se rencontrent jamais. Malgré tout cela il ne tenoit qu'à S. A. S. le Landgrave de voir la fondation érigée dans son Pais, puisque le Comte de Wartensleben, à la de ses menaces & des violences que l'on y mettoit, & ne pouvant résister à une force majeure, voulût faire de nécessité

cessité vertu, & offrit par son Mémoire du 11 Nov. 1763, voyes N^o. 42 des pièces justificatives, sur tout par la lettre à Mr. de Waiz qui l'accompagnoit, voyés N^o. 43. supprimée dans le Spec: facti Hessois, où il est dit, que *tout se concentroit* à ce seul point, *d'admettre toujours la libre sortie du País*, offrit dis-je de commencer à ériger cette fondation dans le País. Cet expédient de condescendance, suite des mauvaises façons que l'on employa, n'étoit-il pas suffisant & capable de vuidier le différent, & n'auroit-il pas pû & dû prévenir toutes ces irrégularités & éclats? Pourquoi ne s'en est-on pas prevalu? apparemment parce que l'on ne connoit point de modération dans ses volontés, puisque l'on avoit formé le dessein de porter un coup sensible au Comte de Wartensleben, qu'on consideroit comme l'Auteur de ce testament, & qu'on avoit bien résolu de mortifier comme nous le verrons: Si le Comte manquoit par cette offerte à son ferment & à ses obligations & devenoit parjure, ce n'étoit pas l'affaire de S. A. S. ni celle de Sa Régence de s'en embarrasser, & comment l'auroit elle fait, elle, qui n'a rien de plus à cœur que de faire considerer comme tel: il auroit été de leur prudence de prendre la balle au bond pour en faire leur profit; car ils obtenoient par là leur but sans bruit & sans éclat; & fixoient la fondation, au moins pendant la vie du Comte en Hesse, tandis que celui-ci pouvoit s'excuser & alleguer d'avoir rempli ses devoirs autant qu'il lui avoit été possible, & qu'il n'avoit cédée qu'à une force préponderante contre laquelle il ne pouvoit lutter. Au lieu de suivre cette voie que la raison & le bon sens dictoit, on a fait tout le contraire. L'on prétend même dans ces remarques tirer un argument de parjure de cette moderation & condescendance, & on la peint comme une duplicité. Quel est l'homme de bon sens, qui ne sente, la noirceur & la honte dont l'Auteur Hessois se couvre en faisant des raisonnemens & des conclusions aussi ineptes?

N'est-il pas evident que seüe Madame de Goerz possédoit la pleine liberté de remettre tous ses biens au Comte de Wartensleben, avec la simple signification & déclaration d'en ériger une fondation selon ses intentions



tentions à lui connus, & selon que lui même le trouveroit faisable & bon? De bon droit, ni selon les Loix & usages de l'Empire S. A. S. le Landgrave ni sa Régence ne pouvoient s'opposer contre une pareille disposition, aussi peu qu'ils ont droit de s'élever contre cette fondation *Libre*, & de prétendre d'être les interprètes & les juges de ce Testament & des intentions de la défunte, à moins que S. A. S. ses Ministres, sa Régence & son Ecrivain ne considèrent toute la Noblesse immédiate de l'Empire, & Madame de Goerz qui en faisoit partie, au dessous même de ses sujets & comme autant d'Esclaves. Ceci posé en thèse en vertu des Loix, tout ce que l'on peut répondre à toutes ces prétentions arbitraires, pourquoi que la Testatrice, n'a pas fait les choses d'une autre façon, & selon le goût de la Régence de Cassel, se réduit à ces trois réponses, Savoir 1^{mo}. que toutes les raisons du pourquoi ne sont pas imprimées, 2^{do}. qu'un enfant peut en former cent & cent également fondées & régulières, & en fin 3^{tio}. que l'on ne croit pas être responsable, ni à S. A. S. ni à sa Régence, que l'on soutient pas de leur compétence, & d'autant moins que l'on ne sauroit être Juge & partie à la fois.

Passons maintenant aux quinze derniers paragr: que l'on se donne la peine de considérer & d'examiner la solidité de ce qui y est avancé, en faisant attention aux douze points, dans lesquels le onzième paragr: est divisé, on y trouvera les mots déplacés, les faits découfus, enquadrés à bon plaisir, & arrangés de façon à pouvoir en forger des conclusions, fondées sur des suppositions qui n'ont d'autres sources, que la présomption d'un cœur corrompu & méchant, où il n'y a rien de naturel ni la moindre probabilité. Or quel est l'honnête homme qui pourroit être à l'abri de la flétrissure, si des soupçons avancés par un Prince pour sa justification, tenoient lieu de preuves?

De cette façon on change & embrouille le départ du Valet de Chambre, qui avoit effectivement précédé à cheval le Comte de Wittgenstein,

stein, qui le suivoit NB. dans la Voiture de la défunte: tous les deux, sur tout le premier, furent arrêtés fort longtems aux postes, faute de chevaux qui manquoient par tout après la guerre, comme cela n'est que trop connu, & n'arrivèrent pas si vite qu'ils auroient dû.

Une autre contradiction doit se trouver en ce que la défunte fit expédier le même jour l'ordre à son Secrétaire de venir, & d'avoir parlé à son Confesseur, comme si l'un étoit incompatible avec l'autre & impossible; n'a-t-on jamais vû de malade penser au temporel avant que de s'occuper des choses de plus grande conséquence, cela n'est-il pas dans l'ordre & naturel? & qui fait l'heure précise de sa mort? Où gît la contradiction, quand la défunte dit à son Confesseur qu'elle avoit réglé ses affaires? Son Testament, & son Pleinpouvoir étoient assés clairs & suffisants, pour elle & pour tous ceux qui savoient ses intentions, & qui pensent raisonnablement, qui ne sont pas d'humeur ni à même d'expliquer d'interpréter & faire valoir les Testaments, selon leurs volontés & convenances, par l'abus qu'ils font de leurs forces Militaires.

Un Négociant étranger, nommé Lange, que le Comte de Wartenleben n'a jamais vû, & qu'il ne connoit pas, entend raisonner à Francfort, & lit dans le Species Facti Hessois, les incartades que la Cour de Cassel fait au Comte: sa bonne foi en est choquée, & il déclare librement, & de son propre mouvement, ce que la défunte lui avoit proposé, très à l'insû du Comte: autre remarque critique traitée de fausseté.

L'on revoque en doute & glose que le Magistrat de Francfort ait pu expédier un décret pour l'immission, parce que, dit-on, il n'est pas naturel ni à supposer, que le Magistrat d'une Ville, l'assemble le dernier jour de l'an, & fasse une expédition l'après dinée: premièrement, où se trouve-t-il que l'expédition ait été faite l'après dinée? Et qui est-ce qui ignore

ignore, que ce Magistrat s'assemble toujours le dernier jour de l'année, où les Comptes de la Ville ajustés, sont présentés & signés, puisque le Conseil change avec le jour de l'année?

Les remarques sur l'inventaire sont du même aloi, n'étoit-il pas très naturel, d'enregistrer au moment, certaines choses du ressort des femmes, comme le linge éparpillé durant la maladie, & quelques gros meubles? Quel soupçon naturel, quelle preuve de négligence & d'illégalité, peut-on tirer de cette attention? elle n'est donc que méchante. Mais quel droit a-t-on, de former toutes ces prétensions, & de faire toutes ces demandes? Est-ce que Madame de Goerz, *Dame libre*, & son Exécuteur testamentaire de même qualité, sont responsables à S. A. S. le Landgrave, ou à sa Régence de leurs actions? Que dira-t-on quand on produira un plein-pouvoir formel, que la défunte a passé en 1761. à un tiers qu'elle substitua alors, au cas qu'à sa mort, le Comte de Wartensleben fut absent, qu'elle autorise & auquel elle ordonne d'entrer dans sa maison, de consigner tout, jusqu'à l'arrivée du Comte, de soigner & d'empêcher, que ni le Magistrat, ni NB. aucune Régence entre dans sa Maison, & se mêlat en rien de ses affaires: cette pièce n'a paru & été produite, qu'après que la défense du Comte étoit déjà sortie de la presse, sans doute qu'elle sera encore déclarée fausse & fabriquée, mais qui l'aura faite? au moins ce ne peut être le Comte de Wartensleben.

Ce qui est dit de la dénonciation & de l'évacuation de la maison n'est pas moins frivole: la maison avoit été dénoncée, sans la maladie & la mort, Madame de Goerz devoit occuper celle qu'elle avoit louée. NB. pour trois années sur la Zeile, ce qui soit dit par parenthèse, & prouve très parfaitement, à quel point elle désiroit de retourner à Cassel, comme l'auteur Hessois a prétendu le prouver dans son *Species Facti*, & dans ses remarques. Toutes ces misères, qui ne méritent au fond aucune réplique, ne sont relevées, que pour faire remarquer la peine que l'auteur

teur

teur Hessois s'est donnée, pour chercher quelque chose de répréhensible, afin d'en pouvoir faire un tissu d'accusations à tort & à travers. Telles sont encore les découvertes des preuves manifestes & sans réplique, que l'on a faites, de l'avidité du Comte de Wartensleben à détourner l'héritage à soi & à sa famille. comme le désir ardent & constaté, qu'il a d'être l'héritier. On applaudit ici aux ressources de la chicane, rien n'étoit plus essentiel à prouver que ceci, puisque S. A. S. le Landgrave avoit déjà deviné, dès le 2. & le 8. de Nov. 1763, par sa toute science, que le Comte vouloit se faire héritier sous le nom de la fondation, qui ne formeroit qu'un établissement de famille: ce, sur quoi il l'attaqua dans les conversations de ces jours, quoique dans ce tems là il ne pouvoit être question des additions ou prétendues falsifications; car on ne vit ses papiers qu'après son arrêt: cependant on le menaça à beau compte, & sub sperati, de vouloir le forcer à rendre gorge, en remettant le tout à la disposition de S. A. S. Ne falloit-il donc pas chercher une excuse par la suite, pour pallier des entreprises commencées depuis le 26. d'Octobre, & qui ne se fondoient que sur le vouloir du plus fort?

Les preuves que l'auteur Hessois a rassemblées dans le Species facti. & dans ses remarques, pour constater cette rapacité du Comte, ne sont pas plus solidement établies, elles tournent sur des présomptions malignes, & s'accrochent par tout à des conjectures odieuses, dépourvues d'arguments prouvants. Il lui suffit de les avoir rassemblées, sans se soucier si leur arrangement sophistique en dévoile l'absurdité: aussi ne les combattra-t-on en aucun sens, puisque l'invalidité en saute aux yeux. L'abdication du Comte, de sa charge de Directeur du Chapitre, faite solennellement au Comte Frederic Auguste d'Ysembourg, son Coadjuteur, & avec le consentement des Dames Chanoinesses & leurs Parens, avant que ces remarques parussent, est une démarche qui constate le desintéressement & la noblesse de son ame. Elle repousse ses ennemis d'un trait, en terrasse le baroque édifice, & l'expose au public lavé de tout soupçon, incapable de s'en attirer, en un mot tel qu'il est, & tel qu'il

) (

a tou-



a toujours été- Car en se démettant de la Direction, il a également & légalement remis les comptes de l'administration de l'héritage, avec tous ses effets selon la teneur de l'inventaire; les mêmes témoins qui furent présents au lever du scellé des coffres, empaquetés par les Domestiques de la défunte, furent encore présents à cet acte, & attestèrent d'avoir trouvé le tout existant & dans le même ordre qu'ils l'avoient laissé, lors qu'ils furent présents à l'Erection de l'inventaire: moyennant quoi, son Successeur lui passa une décharge plénier & légale, comme cela se constate par l'instrument juridique & les pièces y annexées, dressé en forme requise & envoyé là où il convient.

Cette démarche volontaire en elle même, n'est pas une résolution nouvelle, il l'avoit prise au moment, où grièvement offensé par les conversations du 2. & 8 de Nov. il sentit qu'il lui convenoit de s'exécuter vis à-vis de lui même, pour couper le fil d'une persécution peu méritée. Il la déclara d'abord au Landgrave, à plusieurs personnes de Cassel, & l'écrivit à d'autres très distinguées & encore plus respectables. Mais, pour que cette démarche lui valût l'approbation du public impartial, il devoit remplir son devoir avant d'abdiquer, & il ne l'a fait qu'après avoir porté ses plaintes là où il convenoit, sauvé tout préjudice, & instruit le procès au point que ses Juges auroient pû décréter selon les loix & les usages de l'Empire. D'après cette anecdote le lecteur jugera sans peine de la valeur des imputations charitables & généreuses, dont S. A. S. le Landgrave, & d'après lui, ses Ministres, sa Régence & son Ecrivain, accablent le Comte de Wartensleben; mais un homme tel que lui n'en est point affaibli, bien au-contraire, il ose s'exposer au grand jour, s'appréter une satisfaction personnelle, & il peut jouir maintenant d'un triomphe que ses ennemis mêmes doivent respecter.

Nous toucherons néanmoins quelques accusations faites contre sa probité. Ou le taxe encore de fausseté pour avoir avoué une chose,
dont

dont on l'accusa dans la courte information qui parût après son arrêt, & depuis dans le *Species Facti* Hessois, d'avoir menacé vouloir repousser toute violence par ses pistolets en cassant la tête à quiconque voudroit le visiter. Maintenant on trouve bon de faire passer une déclaration au Lieutenant *Wreeden* par laquelle il déclare qu'il n'a pas vû les pistolets: rien n'est cependant plus vrai, le Comte les avoit mis dans sa robe de chambre, & en tenoit un de la main sous son bras sans le tirer, puisque les menaces avoient mis halte à la visitation. Le Comte avouë, qu'il a été saisi de colère & d'indignation, mais il défie, que qui que ce soit, ait vû une marque de crainte, ou entendû un mot, qui y ressemblât, & si l'on a rapporté, tout ce qu'il a dit dans ce moment de colère on se fera même bien persuadé, que s'il avoit eu à faire à un adversaire moins puissant, & point entouré de gardes, il l'auroit fait passer par d'autres rubriques de droit.

Les raisonnemens faits sur l'ortographe de Madame de Goerz sont pitoyables, l'auteur dit lui-même qu'elle ne fût jamais fixe & établit cependant sa methode invariable. On l'abandonne à sa contradiction, & l'avertit au reste que jusqu'ici on ne s'est point attaché à faire imprimer les fautes d'ortographe quand il ne s'agit que du texte.

On met encore à la charge du Comte qu'il a voulu corrompre certaines personnes, pour parvenir à ses fins: le Comte avouë, qu'il a dit & fait dire, qu'il se montreroit en toute occasion, l'homme du monde le plus reconnoissant, si on vouloit tâcher de faire revenir le Landgrave de ses idées ou prétentions, en ajustant l'affaire d'une façon décente & amicale, sans déroger pour cela à ce qui pourroit être dû à S. A. S. ni blesser ou lezer la fidélité qu'on devoit au Maître: il avoit même acheté une bague du jouaillier de la Cour de Cassel, qu'il faisoit plaisir à Mad: *Cannegisser*, & il la lui destinoit, si les choses s'étoient passées en ordre, & terminées d'une manière honnête. Il n'y a rien



en cela qui sente la corruption, mais forme une preuve, combien le Comte y a mis de ménagements, & taché d'écarter toutes les violences & irrégularités qui ont suivies. Mais si contre toute attente ces démarches doivent être considérées comme des corruptions, il est à remarquer, que l'on n'use guères de ces moyens qu'envers des gens, qui jouissent d'une certaine reputation analogue & qui se rendent assés méprisables pour être en bute à de pareilles propositions. Les Ministres de Cassel décideront maintenant d'après cette explication, quel est le sens le plus convenable à donner aux discours, écrits & insinuations du Comte de Wartensleben.

Cette courte analyse sur les remarques Hessoises, suffira, pour mettre un lecteur attentif & judicieux sur les voies, pour juger lui-même sur ce qui est vrai, vraisemblable ou faux, & à qui les vers allégués d'Horace

Pulcra Lavernu

Da mihi fallere da iustum sanctumque videri:

Noctem peccatis & fraudibus objice nubem.

conviennent le mieux. Comment concilier la bonne foi ou la vérité, entre deux dictions opposés, tels que les suivans. Une personne d'un rang relevé a dit publiquement à un dîné à Mayence, que S. A. S. le Landgrave fit confidence le 9 ou 10 Nov. 1763, à une très respectable personne comme quoi il étoit intentionné de faire arrêter le Comte, mais qu'il lui demandoit le secret: d'un autre côté, Monsieur Moser a conté que son Prince l'avoit assuré, que le Comte avoit été arrêté plus de deux heures avant qu'il en eut été informé. L'un ou l'autre doit être vrai; si c'est le premier, comme il paroît assés vraisemblable, comment y concilier & accorder ce que S. A. S. a écrit elle-même à LL. HH, Puissances, & fait publier par ses imprimés,

primés, où il assure de n'avoir eu aucune part à ce que la Régence a fait? si au contraire le dire de Mr. Moser est fondé, que dira-t-on d'un Prince régnant, qui lâche la bride à sa Régence & à son Militaire, pour se porter à des entreprises aussi irrégulières qu'inouïes? procédures qui ont choqué & révolté tout le public, & dont tous les imprimés que l'on a faits & pourra faire, n'excuseront jamais la précipitation & l'animosité. Mais que devient la réponse du Ministre *Waiz* du 12 Nov. au Comte: voyés No. --- des pièces justificatives. * L'étendue de la Ville de Cassel est connue, il ne faut pas un quart-d'heure pour aller de la maison du dit Ministre à la Cour; de la maison de Mad: de Goerz à la Cour est l'affaire de peu de minutes: qui pourra concilier & croire cette prétendue ignorance, à un événement aussi singulier, & qui ne pouvoit manquer d'avoir de suites les plus désagréables & facheuses, comme cela ne s'est que trop vérifié? Cependant le doute est levé, car sans songer aux conséquences on soutient dans les remarques, d'avoir très bien fait, & déclare qu'en pareil cas, on feroit précisément la même chose.

Voilà donc le nouveau droit public & des gens, comme les nouvelles loix civiles, établies en Hesse, moyennant celles-ci, chaque Testament, qui dispose sur quelques terres ou effets, qui se trouveront dans ce pais là, sera sujet à l'interprétation arbitraire & à la décision de la Régence. Aucun Exécuteur testamentaire ne sera désormais reconnu ni en droit de s'aquiter de ce dont il est chargé, à moins qu'il ne se soumette aveuglément à tout ce que la Régence trouvera à propos de régler sur l'héritage: & selon la pratique actuelle, les enfans majeurs & présents, ne jouiront de la Succession de leurs parents, qu'avec le bon plaisir de la Régence, qui s'empare & oblige la Succession en présence de l'héritier naturel: visite, examine, forme l'inventaire & taxe les effets selon son bon plaisir. Qui est ce qui ne seroit pas édifié de pareils arrangemens! Mais revenons à nos considérations, & supposons pour un moment, que le Comte de *Wartensleben* se soit rendu suspect de partialité;



tialité; qu'il eut fait quelques omissions de formalités: posons même qu'il se fût manqué à lui-même, en avançant des choses qui ne paroissent pas nettes & claires, convenoit-il à la grandeur d'ame, & la générosité d'un Prince, de se servir de toutes sortes de moyens, même de voies illicites, pour l'accabler par le force, en se faisant lui-même son accusateur direct & formel, sur des soupçons & conjectures? Les Princes ne sont-ils pas faits pour imiter l'indulgence divine, & pour couvrir autant qu'ils peuvent les foiblesses & les fautes de ceux qui leur sont inférieurs en rang & en puissance? Ne pourroit-on pas relever ici, ce que certain Ministre dit à son Prince: „ Un homme tel que vous „ ne doit jamais croire légèrement le mal qu'on lui rapporte, encore „ moins doit-il se faire l'accusateur ou se porter à des voies de fait sur „ de simples soupçons, & procéder à condamner & à punir: Si par „ malheur il faut y venir, ce ne doit être, que quand la vérité a fait lui- „ re son flambeau d'une façon invincible, & qu'il ne reste plus d'autres „ moyens & expédiens pour sauver ou ramener le coupable. “

Que le public juge maintenant entre la conduite de la Régence & entre le Comte de Wartensleben: tout de différent méritoit-il cet éclat & ces affiches? n'y avoit-il pas des mesures décentes à prendre, pour s'assurer la Succession de Mad: de Goerz contre la prétendue rapacité dont on soupçonnoit, & que l'on attribuoit au Comte?

Mais que diroit l'auteur Hessois si le Comte, aussi peu modéré que lui, rispoit par des apostrophes, que méritent tous ceux qui comme lui, osent dire, écrire ou penser sur de simples soupçons, qu'il a falsifié & voulu s'approprier l'héritage, ou s'enrichir des dépouilles de la fondation: qu'il a porté des bagues, ou usé de quelqu'autre pièce précieuse de cette Succession: lui, & ceux qui lui ressemblent n'essuyeroit au fond que la peine de la retorsion qu'ils méritent & que les loix permettent; mais le Comte, qui sent ce que vaut un honnête homme
 à côté

à côté de ceux qui se méconnoissent, se respecte & les méprise. On glisse donc sur la malicieuse insinuation du paragr: 24 concernant le porter des bagues: il falloit bien suggérer ici un autre nouveau soupçon, pour essayer, s'il n'y auroit pas moyen d'é luder l'improbation de la faculté de Mayence, qui dit très positivement dans son responsum, que l'arrêt personnel ne pouvoit avoir lieu dans cette affaire & que la Régence étoit en son tort: ainsi tous les subterfuges de l'Ecrivain Hessois, sont autant de vains efforts, qui attestent la chetiveté de sa cause, & la Régence de Cassel gardera à toujours l'empreinte d'une tache, dont elle s'est couverte à la face de l'Europe, & dont toutes les Eaux de la Fulde ne la laveront jamais.

Veut-elle écrire encore, à la bonne heure, elle aura le dernier mot; mais jamais ni la raison ni le bon droit ne seront pour elle.





DISPUTATIO SOLENNIS

DE

JURE ODIOSO,

QVAM

ASPIRANTE DIVINA GRATIA,

PRÆSIDE

VIRO NOBILISSIMO, AMPLISSIMO ET CONSULTISSIMO

DN. GERARDO von Stöffen/

U. J. D. & in almâ Argentoratensium Universitate
Professore celeberrimo,

DN. Præceptore & Patrono suo summè
colendo,

Eruditorum disquisitioni submittit

CONRAD HERPFER. Hanoviens.

Auth. & Respond.

*Ad diem VI. Augusti
h. l. q. consuetis,*

*Inni Opponentes.
1. Dn. Finck.
2. Dn. Graf.
3. Dn. Schrag.
4. Dn. Stöffer p. t. Decang.*



ARGENTORATI,

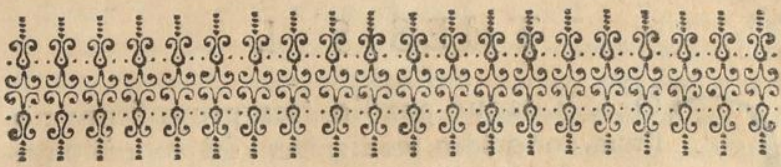
Literis JOHANNIS WELPERI.

Anno M. DC. LXVIII.



Imperator Justinianus in Nov. 88. cap. 1.

Oportet omninò non solâ delictorum nos contentos esse prohibitione: sed etiam timorem inferre justum transgressoribus.



EXERCITATIO ACADEMICA
De
JURE ODIOSO.



Uoniam tum demum bene
universa geruntur & compe-
tenter, si rei principium fiat de-
cens & amabile DEO; *Nov.*
6. in fin. pr. can. non observetis.

16. in fin. caus. 26. quest. 7. merito & nos,
gloriosissimi Imperatoris nostri exemplo,
in frontispicio disputationis nostræ ad im-
mortalitatis præsidium respicimus, & sum-
mo Numine invocato DEUM Autho-
rem & totius operis Præsulem fieri opta-
mus. *Constit. tanta. in pr. de Confirm. ff.*
quippe qui res omnes donare & consum-
mare virtutis suæ magnitudine potest.
Const. DEO Authore. §. 2. in f. de concept.
Digestor.

A 2 THES. I.

THESIS I.

COelesti itaque auxilio freti propositum nostrum, non quidem pro dignitate, sed pro instituti ratione & ingenii exiguis viribus exaëdificandum suscipimus. Erit autem nobis prior verborum cura, sed potior rerum, ex disciplina Philosophi in *Cratyl.* (qui summæ prudentiæ & authoritatis. *arg. l. 2. ff. de nund.*) & Quintiliani *Inst. orat. lib. 8.* ubi curam verborum, rerum sollicitudinem adhibendam esse, monet.

II.

Odiosum uti aliàs, ita in jure nonnunquam idem quod molestum, ingratum, incivile; interdum idem quod inimicum, execrabile, detestandum significat; ita Terent. in *Eunucho Act. 5. Scen. 6.* *Neq; agri, neq; urbis odium me unquam percipit.* Cic. de *Senectute.* *Senectus sic plerisq; senibus odiosa est, ut onus se Æternâ gravius dicant sustinere.* Salust. in *Catular.* *Semper in civitate, quibus opes nulla sunt, bonis invident, malos extollunt, vetera odere, nova exoptant, odio suarum rerum omnia mutari student.* Pomponius in *l. turpia. 54. ff. de legat. 1.* *Turpia legata, qua denotandi magis legatarii gratia scribuntur, odio scribentis pro non scriptis habentur.* Martianus in *l. 40.* ibi: *ubi verò in odium ejus. ff. de condiçt. indeb.* Inpp. Severus & Antoninus in *l. 3.* ibi: *Hujusmodi conjunctiones odiosas. C. de Nupt.* Imp. Justinianus in *l. cum apertissimè. 10.* ibi: *irrationabile odium. C. de secund. nupt. idem in l. si quis. 33.* ibi: *odio fecerit. C. de inoff. testam. & in §. sic itaq; 14.* ibi: *odio furum. Instit. de action. in l. 3.* ibi: *odiosas contrahentium calliditates. C. de plus petit.*

III.

ITa Pontifex in *c. 15. de R. l. in 6.* odia restringi & favores convenit ampliari. Gratianus in *can. 2. distinct. 86.* odio habeantur peccata, non homines. & in *can. 3. probat odisse vitia, qui condemnat errantes, & primus innocentia gradus est odisse nefanda.*
d. *distinct.*

d. distinct. 86. c. 3. & in can. 78. caus. 11. quest. 3. Quatuor modis humanum iudicium pervertitur; timore, dum metu potestatis alicujus veritatem loqui pertimescimus; Cupiditate, dum premio alicujus animum corrumpimus; Odio, dum contra quemlibet adversarium molimur; Amore, dum amico vel propinquo complacere contendimus. Fac. can. quicumq. 79. ibi: seu hostili odio. dict. caus. 11. quest. 3. & can. odi & projecit festivitates vestras. 28. caus. 24. quest. 1.

IV.

ENimverò neutro sensu jus nostrum odiosum esse potest. Quæ enim molestiam id creet, quod jucundissimis rerum divinarum humanarumque investigationibus vacat. arg. §. 1. Inst. de l. & l. l. justitia. 10. ff. eod. & quæ odio id dignum sit, quod per se res sanctissima, l. 1. §. proinde. §. ff. de extraord. cognit. & ars boni & æqui. l. 1. pr. ff. de l. & l. Statum Reipubl. communemque tranquillitatem conservat. §. fin. Inst. d. r. d. l. 1. §. 1. ff. eod. nisi fortè alterum Murciae Sacerdotibus sit invidiosum, alterum juratis felicitatis publicæ hostibus minus favorabile.

V.

MAlumus tamen abusivè cum vulgo, cujus quasi principatum in regimine verborum agnoscimus, **JUS ODIOSUM** appellare ea Jurisprudentiæ capita, quæ Legislatores nostri imprimis exosa habent, eò quod societatem publicam vel corrumpant, vel certè affligant. Prioris generis nunquam favorabilia fieri possunt, quanquam non ex æquo sint odiosa. Alia namque omni Reipubl. alia certo generi, alia verò certæ nociva sunt; & , ut paucis multa complectamur: quantò magis vel minùs jus naturæ & gentium evertunt, aut lædunt jus civile; tantò plus minùsve sunt exterminanda. Posterioris verò generis, quæ onerosa magis, quàm odiosa, si certum finem respiciamus, insignem aliquando favorem merentur.

VI.

Delicta enim Reipubl. nocere, nemo est, qui ambigat.

A 3

Nunquam



Nunquam enim salus publica consistere poterit, sine adminiculo & virtutum studio:

- - - - ubi non est pudor,
Nec cura juris, sanctitas, pietas, fides,
Instabile regnum est. Senec. Thyest. act. 2.

Itaque malitiis indulgendum non est. *l. in fundo. 38. vers. constituimus. ff. de R. V. cap. sedes. 15. & cap. plerunq. 23. extr. de re script.* neque maleficia impunita esse oportet, *l. ita vulneratus. § 1. §. 2. vers. quod si quis. ff. ad L. Aquil.* nam poenas ob maleficia solvi magna ratio suadet, *l. si à reo. 70. §. id quod. §. ff. de fideiuss.* & Reip. expedit. *l. si unus. 27. §. Pacta. 4. ff. de pact. cap. ut fama. 35. in med. extr. de sentent. excomm.* ne ad maleficia temerè quisquam profiliat. *l. si operis. 14. C. de pœn. vel ex impunitate ab aliis perpetrentur §. sed etsi. 8. in fin. Inst. de oblig. quæ ex delict.* aut ipsi, qui nequam fuerunt, fiant nequiores. *d. c. 35. extr. de sent. excomm.* Sed malè meritis publicè, ut exemplo sit aliis, ad deterrenda maleficia, etiam egestate laborare debet. *l. bona fides. 31. in fin. pr. ff. de pos.* Unde in mandatis Principum est, ut curet is, qui provinciæ præest, malis hominibus provincias purgare, *l. 3. ff. de off. præsid.*

VII.

Longum hîc esset & à scopo nostro alienum, per singula criminum ire genera: Sufficiat unum alterumque in medium adduxisse. Nihil æquè decet subditos atque obedientia, neq; magis authoritatem Superiorum labefactat, quàm si eorum judicia reddantur illusoria, *arg. l. si prætor. 75. ibi: alioquin illusoria erunt hujusmodi edicta ac decreta Prætorum. ff. de jud. l. fin. ff. ne quid in loc. publ.* Ergò omnibus Magistratibus secundum jus potestatis suæ concessum est suam jurisdictionem defendere pœnali judicio, *l. unic. ff. si quis ius dic. non obtemp.* Quid enim obedientia prodesset humilibus, si contemptus contumacibus non obesset, *cap. 1. vers. Nos igitur. extr. de postulat. Præl.*

VIII.

VIII.

ITaque contumax non solum arbitrariè coërcetur, sed adversæ quoque parti condemnatur in id, quanti ea res est. *d. l. un. §. 4. i. e. litis damno. l. contumacia. § 3. pr. ff. de re jud.* Nam v. g. si quis habeat rem, neque restituere sit paratus, æquum est, eum, quanti ea res est, condemnari. *l. in b. f. contractibus. 36. ff. de pecul.* Quin si restituere jussus judici non paret, contendens se non posse restituere, si quidem habeat rem, manu militum officio judicis ab eo possessio transfertur. *l. qui restituere. 68. ff. de R. V.* Ei, qui contumaciter abesse noscitur, nulla provocati-
onis licentia est. *l. properandum. 13. §. cum autem. 4. in fin. C. de jud.* modò tamen negotium summatim sit examinatum. *l. I. C. quor. appell. non recip.* nam tùm necessariò in contumacem vigor judiciarius excitandus. *l. abstinendum. 4. in fin. C. d. t.* Si quis enim judicium refugiat, apparet eum de justitia diffisum. *can. Christianus. 12. in fin. caus. II. quest. I.* Ita in actione redhibitoriâ propter contumaciam venditor in duplum condemnatur. *l. redhibitoria. 45. ff. de edil. edict.* Sichard. *ad rubr. C. de edil. act. n. 7.* Jure Canonico inobedientes non solum infames, sed & extorres à regno Dei & consortio fidelium & à liminibus Sanctæ DEI Ecclesiæ alieni sunt. *can. si autem. II. can. absit. 14. caus. II. quest. 3.*

IX.

Quantum verò Reipubl. prodest, nocentes in aliorum terrorem pœnis condignis subjici, tam execrandum & abominabile, reum fieri innocentem. Satius enim est, impunitum relinqui facinus nocentis, quàm innocentem damnari. *l. absentem. 5. ff. de pœn.* quare ad officium Magistratus pertinet, calumniantium iniquitates expellere. *arg. pr. procem. inst.* eos scil. qui per fraudem & frustrationem alios vexant litibus. *l. si calvitur. 233. pr. ff. de V. S. l. I. §. 2. si mul. ventr. nom.* Ut autem impudens eorum audacia refrenetur, non solum ad sumptus litis refundendos tenentur. *l. omnes. 33 §. fin. C. de Episc. & Cler.* sed & in certa causa 30. librarum auri multâ percelluntur,

luntur. *l. si causa. 22. pr. C. eod.* aliàs infamià notantur. *l. spurii. 6. §. 3. ff. de decurion.* Olim per L. Remmiam calumniatoris fronti τδK. inurebatur. vid. Cujac. *lib. 7. observ. 13.* & in *paratit. C. de calumniat.* Gothofred. *ad d. l. 1. §. 1. ff. ad SCR. Turpill.* Hodiè ad vindictam calumniatores poscit similitudo supplicii. *l. fin. C. de calumniat.* scil. in causis criminalibus; Nam in civilibus, si qui pecuniam accepisse, ut negotium alicui facerent, vel non facerent, convicti fuerint, in quadruplum, & præterea extra ordinem tenentur. *l. 1. pr. & l. pen. ff. de calumniat. §. quadrupli. 25. Inst. de act.* Add. Oldendorp. in *progymnas. act. forens. class. 1. act. 10.* B. Dn. Meier. in C. J. A. *ad dict. rit. de calumniat. thes. 9. & seqq.* Menoch. *lib. 2. arbitr. jud. quest. 321.*

X.

EX eadem ratione societatem publicam lædunt, qui in propria causa veritatem reticent, judicemque decipiunt. Nam si affirmant aliq̄uid, quod sibi obesse possit, fides contra se habebitur. V. g. Si quis, cum heres non esset, interrogatus responderit, ex parte heredem esse, sic convenietur, atque si ex ea parte heres esset: qui ex quadrante heres, vel omninò cum heres non esset, responderit, *se heredem ex asse*, in assem institutà actione convenietur: si cum esset quasi ex semisse heres, dixerit *se ex quadrante*, mendacii hanc pœnam feret, quod in solidum convenietur. Non enim debuit mentiri, dum se minoris portionis heredem asseverabat. *l. de arate. 11. §. 1. & seqq. ff. de interrogat. in jur. fac.* Si dominus se servum habere in potestate negayerit, postea beneficium noxæ deditiois amittet. *l. quotiens. 21. §. 2. ff. de noxal. act.* Filiusfamil. si se patremfam. dixerit, ejusque affirmationi se credidisse, justà ratione mutans edocere poterit, exceptionem SenatusConsulti Macedoniani non habet. *l. 1. C. ad SCRtum Maced.* Ita fœminis, si callidè versentur sexumve mentiantur, non succurritur SCTo Vellejan. *arg. l. in eo. 110. §. fin. ff. de R. l. l. 2. §. 3. ff. ad SCRtum Vellejan.*

XI. Qui

XI.

Qui scienter Vasallum vel Emphyteutam se esse negat, & postmodum convincatur mendacii, sine dubio feudum vel Emphyteusim perdit. *arg. 2. Feud. 26. §. 5. vers. Vasallus.* Quia enim negando peccat, meritò privatione punitur. *arg. l. ex facto. 43. §. 3. ibi: qui in fraudem legum fidem accommodat, &c. ff. de vulg. & pupill. subst.* & æquum est, ut quis eam rem amittat, quâ se commonstravit indignum. *arg. l. consensu. 8. §. hac nisi. 4. C. de repud. cap. ult. extr. de immunit. Eccles.* Ita heres, qui legata negavit, amittit beneficium Falcidiae. *arg. l. hereditarium. 68. §. 1. ff. ad L. Falcid. ibiq; Gothofr.* Nec Fidejussoribus fidejussionem factam inficiantibus beneficium divisionis indulgendum est. *l. si dubitat. 10. §. 1. ff. de fidejuss.* Si socius neget se socium, beneficium competentiae non habet. *arg. l. si unus. 67. §. 3. ff. pro soc. l. sed hoc 22. in fin. ff. de re judic.*

XII.

Si quid venditor de mancipio affirmaverit, idque non ita esse Semptor queratur, aut redhibitorio aut aestimatorio, id est, quanti minoris iudicio agere potest, v. g. si constantem, aut laboriosum, aut curracem, vel vigilacem esse, aut ex frugalitate sua peculium acquirentem servum affirmaverit, & is ex diverso levis, protervus, desidiosus, somniculosus, piger, tardus, comestator inveniatur. *l. quis sit fugitivus. 17. §. fin. & l. seq. pr. ff. de edil. edict.* Et redhibitoria quidem actio intra sex menses datur, aestimatoria verò intra annum civilem. *l. sciendum. 19. §. fin. l. adiles. 38. in fin. pr. ff. l. 2. C. de edil. act.* Quæ tamen omnia eò videntur pertinere, ne id, quod affirmaverit venditor, amarè ab eo exigatur, sed cum quodam temperamento, ut, si fortè constantem esse affirmaverit, non exacta gravitas & constantia, quasi à Philosopho desideretur, & si laboriosum & vigilacem affirmaverit esse, non continuus labor per dies noctesque ab eo exigatur, sed hæc omnia ex æquo & bono modicè desiderentur. *d. l. 18. in fin. pr.*

B

XIII.

XIII.

Interdum propter mendacium & inficiationem lis crescit; quemadmodum in aCtione L. Aquil. §. *Sed furti*. 26. §. *in duplum*. 23. *Inst. de Act.* §. *fin.* *Inst. de oblig. qua quasi ex contract.* §. 1. *Inst. de pæn. tem. litig.* l. 2. §. 1. l. *Inde Neratius*. 23. §. *pen. ff. l. contra*. 4. & l. *seq. C. de L. Aquil.* Nov. 18. c. 8. pr. in legatis, quæ venerabilibus locis sunt relicta, & religionis & pietatis intuitu dantur. d. §. *pen. de oblig. qua quasi ex contract. nasc. d.* §. 26. *Inst. de Act. d.* §. 1. *Inst. de pæn. tem litig.* in deposito, quod tumultus, ruinae, incendii vel naufragii causa factum. §. *rei persequenda*. 17. d. §. 23. & 26. *Inst. de Act. l. I* §. 1. ff. *depos. l. de eo*. 18. ff. *eod.* & in omni aliâ scripturâ, quam quis suâ manu abjuraverit. *Auth. contra. qui propriam. C. de non num. pec.* Nov. 18. c. 8. Ita si quis sciens res aliquas in inventario omiserit, duplum restituere compellitur. l. *ult. §. licentia*. 10. *in fin. C. de jur. delib.*

XIV.

Cumque in rem aCtionem pati non compellamur, si reus se possidere neget, & adversarius convincere possit, rem ab eo possideri, ille ad se transferet possessionem per judicem, licet suam esse non adprobaverit. l. *ult. ff. de R. V. d.* Nov. 18. c. 10. Ita, si quis per mendacium rescriptum Principis obtinuit, exceptione sub- & obreptionis illud in nihilum redigitur. l. 2. *ibiq; Gothofred. C. si contra jus vel util. publ. l. si quis*. 29. *ibiq; Gothofr. ad L. Cornel. de fals.* Neque verò solùm carebit impetratis mendax precatior, sed etiam, si nimia mentientis inveniatur improbitas, severitati subjacebit judicantis. l. *pen. C. d. r.* Punitur enim æq; ac si falsum commisisset. l. 29. ff. *ad L. Cornel. de fals.* Ita, si quis falsis allegationibus excusationem tutelæ meruerit, non est liberatus onere tutelæ. §. *ult. Inst. de excus. tut.* Neque enim prodesse ei debet, circumvenisse judicis religionem, sed ex eodem tempore, quo datus est, periculum administrationis ad eum pertinebit. l. 1. & *ult. C. si tut. vel curat. fals. allegat.* Tutor quoque, qui alimenta pupillo decerni posse negat, si datis pupillo advocatis in mendacio revincatur, ad Præfectum urbis remittentur.

mittendus est, puniendus eâ pœnâ, quâ solent affici, qui tutelam corruptis ministeriis Prætorum redemerunt. §. *Sed si quis.* 10. *Instit. de susp. tur.* l. 3. §. *Sed si.* 15. ff. *eod.* l. 1. §. *solent.* 7. ff. *de offic. pref. urb.*

XV.

IMprobis his mendaciorum architectis multò deteriores sunt pejatores, quippe qui detestandum crimen læsæ Majestatis divinæ committunt, & propterea severissimis pœnis coercentur. *Exod.* 2. *vers.* 7. *Ezech.* 17. *vers.* 16. *Zach.* 5. v. 4. & passim, quæ unica etiam ratio nonnullis videtur, quare Imp. Alexander in l. 2. C. *de reb. cred. & jurejur.* perjuris his omnem pœnam civilem remissam velit, cum hi satis, ut loquitur d. l. DEUM ultorem habeant, ubi ut & alibi verbi satis tanta vis est, ut nihil ulterius admittat, sed omnia cætera excludat. l. *non erit jurarum.* 5. §. 2. ff. *de jurejur.* l. *satisq.* 19. ff. *de in jus vocand.* A quibus tamen alii rectiùs recedunt. arg. l. *si quis major.* 41. C. *de transact.* l. *quoties.* 17. C. *de dignitat.* l. *fin.* ff. *de crim. stellationat.* l. *si duo.* 13. §. *fin.* ff. *de jurejur.* gl. ad l. *si cum* 6. C. *commun. utriusq. jud.* Ita quoque Jus Canon. perjurii reos ab Ecclesia, sive à communione & consortio fidelium repellit, ut nullus cum eis comedat, neque bibat, neque oret, neque in domo sua eos recipiat. c. *præjudicandum.* ult. *caus.* 22. *quest.* 1. & infamiâ notat. c. *si quis.* 7. *caus.* 22. *quest.* 5. Quin Jure Carolino art. 107. iisdem duo digiti, quibus pejeratum est, amputantur, omne lucrum quod ex perjurio perceperunt, aufertur, perpetuaque irrogatur infamia.

XVI.

QUæ infamia omnibus aditum ad dignitates præcludit. l. 2. C. *de dignit. can. infamibus.* 87. *de R. I. in* 6. imò & questum honorem adimit. l. *infamia.* 8. C. *de decurion.* Neque enim infames in consilio Magistratus adhiberi sive Assessoris officio fungi. l. 2. ff. *de offic. Assess.* aut Judices esse seu Ordinibus affidere. arg. l. 1. pr. ff. *de vi priv.* sive Advocati vel procuratoris munus suscipere possunt. l. 1. §. *ait Prætor.* 8. in *fin.* ff. *de postul.* quod posterius à Dd. in controversiam vocari solet per §. *fin.*

B 2

Instit.

Instit. de Except. Sed Imper. de illo saltem casu loqui videtur, quando de infamiâ procuratori objectâ nondum liquidè constat; ne scilicet, dum de ejus probatione disceptatur, ipsius principalis negotii causâ proteletur. vid. Bachov. *ad d. §. fin. n. 2.* Ceterùm de Jure Canonico & Ordin. Camer. extra omnem controversiam positum est, infames procuratores fieri non posse. *c. 1. & seq. caus. 3. quæst. 7.* Ord. Cam. *part. 1. tit. 18.* uti nec Notarios, ex Recessu Imperii de Anno 1512. *Colon. habito. §. Erstlich. 2.* Sed neque ad testimonium dicendum facilè adhiberi debent infames. *l. 3. ff. de testib.* nisi contra sui similes. *can. 1. caus. 3. quæst. 4.* aut ea rei conditio sit, ut arenarium testem vel similem personam admittere cogamur: quo casu tamen, sine tormentis testimonio eorum credendum non est. *l. ob carmen. 21. §. 2. ff. d. tit.* Paternum etiam testamentum tanquam inofficiosum accusandi jus amittunt, ut qui seipso tali successione indignos fecerint. *l. in arenam. 11. l. si filiam. 19. C. de inoff. testam.* Contrà si à fratribus aut sororibus consanguineis vel levi maculâ aspersi hæredes instituantur, querela contra ipsos datur. *l. fratres. 27. C. eod.* Denique infamibus neque populari actione agere. *l. populari. 4. ff. de popul. act.* neque publicè accusare permittitur. *l. qui accusare. 8. ff. de accus.* & in omni supplicio severiùs in illos, quàm in integræ famæ homines, animadvertitur. *l. capitalium. 28. §. fin. ff. de pæn.*

XVII.

U^Ndè cura quoque Legislatorum nostrorum, ut absque gravissimâ causâ neminem infamiâ afficerent. Nam ob culpam latam remotus tutor infamis non est. *arg. §. suspectus. 6. Instit. de suspect. tut. l. fin. C. eod.* & nequidem legitimus, si ob dolum removeatur. Nam famæ ejus & honori parcendum. *§. 2. Inst. eod. l. 1. §. ostendimus. §. ff. d. r. l. si tutor. 9. eod. v. g.* si non significetur decreto causâ remotionis. *l. hæ enim. 4. §. 2. ff. eod.* Et generaliter neque liberis vel libertis adversus parentes patronosvè datur actio famosa, neque humili adversus eum, qui dignitate excellit, puta plebejo adversus Consularem receptæ authoritatis, vel luxurioso atque prodigo, aut aliàs vili adversus

adversus hominem vitæ emendationis. *l. non debet. 11. ff. de dol. mal.*

XVIII.

ITa lex Ælia Sentia voluit, ut vel in fraudem creditorum servum necessarium heredem instituere liceret, ne injuria defunctus afficeretur. §. 1. *Inst. Qui & ex quib. caus.* Interest enim defunctorum, ut habeant successores. *l. & quia. 6. pr. ff. de interrog. in lur. fac.* ne scil. bona eorum cedant creditoribus non sine famæ jacturâ. *arg. l. paterfam. 28. vers. Respondit, ibi: quoniam filii pudori parcur &c. ff. de reb. auth. jud. poss.* Sic & benignè constitutum, ut si in duabus actionibus alibi summa major, alibi infamia sit, præponatur causa existimationis. *l. si duabus. 104. ff. de R. l.* Si quid ex causâ famosâ aut non famosâ debeatur, id solutum videtur, quod ex famosâ causâ debetur, *l. si quid. 7. l. cum ex pluribus. 97 ff. de solut.* cessat quoque ignominia in conditionibus, quamvis ex causis famosis pendeant. *l. cessat. 36. de O. & A.* Ex compromisso arbiter infamiam non facit. *l. quid ergo. 13. §. ex compromisso. 5. ff. de his qui not. infam.* Pœna gravior ultra legem imposita existimationem conservat. v. g. Si quis, qui parte bonorum multandus erat, relegatus sit: *d. l. 13. §. pœna. 7.* aut si in actione furti opere temporario mulctetur, vel tantum fustibus cædatur. *l. in servorum 10 §. fin. ff. de pœn.* Si ex interdicto Præses interloquatur: *vim fecisti,* non eris notatus. *l. si Præses. 32. ff. eod. d. l. 13. §. quantum. 6. ff. de his qui not. infam.* Neque enim interdictum *unde vi,* neque aliud ullum famosum est. *l. neq. 13. ff. de vi & vi armat.*

XIX.

QUam etiam injuriosi & societati civili, in qua beneficio affici hominem, hominis interest. *arg. l. servus. 7. in fin. ff. de serv. export.* omninò exitiosi sunt Receptatores, ex ipsismet pœnis colligere est. *arg. l. Gracchus. 4. C. ad L. Iuliam de Adult.* Nam modò in illos datur actio Prætoria perpetua. *l. hac actio. 13. ff. de Serv. corrupt.* in duplum quanti ea res est, si servos alienos dolo malo recipiant. *l. 1. in pr. d. r. eod.* modò tanquam fures actione furti conveniuntur, si servos fugitivos suscipiant, illosque

B 3

illosque

illosque celent. *l. 1. pr. & t. t. ff. de serv. fugit.* & ex Principum Constitutionibus servum fugitivum cum alio pari primâ vice vel viginti solidis restituere coguntur, de quo plenius vide *l. quicungq. 4. & l. pen. C. de serv. fugit.* modò extra ordinem pro qualitate criminis commissi plectuntur, v. g. recipiendo homines facinorosos, quod genus receptatorum pessimum esse, ait JCtus Marcianus in *l. 1. ff. de receptat.* utpote sine quibus latere diu nemo possit. Et hos nonnullis placet eadem pœnâ, quâ ipsi delinquentes affici. *l. 1. ff. de his qui latr. vel al. crim. re occult.* & *l. 1. C. eod.* quanquam fortè rectiùs hoc non tantùm de receptatoribus nudis, sed illis, qui simul consilium vel opem præstiterint, intelligatur. Interdum injuriam & omne damnum super qualibet re ubicunque & quandoque, furtum verò eo tantùm tempore, quo aleâ ludebatur, perferre necesse habent, ita ut omnis actio ipsis denegetur: quæ pœna in Aleatorum receptatores lata est. *per l. 1. pr. & §. 2. ff. de aleatorib.*

XX.

Quibus itidem aleatoribus, quoniam contra jus naturæ alienis opibus inhiantes, cum injuria & detrimento alterius locupletari satagunt. *arg. l. iure natura. 206. ff. de R. I.* omnesque bonos mores corrumpunt, iras, truces inimicitias, blasphemias invicem suscipiunt. *l. 3 C. de aleat.* omne lucrum, cujus causa lusum inivere, adimitur, aded, ut victus non solum conveniri non possit, sed & ea, quæ perdidit, per quinquaginta annos condicere valeat, eoque cessante licitum sit cuicunque volenti, & præcipuè Civitatis, in qua id factum est, Primatei vel defensori repetere ac in opera publica id expendere. *l. 1. & d. l. 3. C. de aleat.* Cui pœnæ quæ sufficiens malo huic coërcendo legislatoribus visa est, alii aliam adhuc accusationem affinxerunt, atque hinc aleam inter extraordinaria crimina malè ex frivola hæc ratione retulerunt, quia ex Scto *l. 2. & seq. ff. de aleat.* & Constit. Justiniani *d. l. 1. & 3. C. eod.* omnimodo extra quinq; lusus prohibitum sit ludere; quasi verò ex nuda illa prohibitione necessariò accusatio aliqua, aut extraordinaria pœna, de qua dictæ leges omnes in totum silent, & nihil præter supra relata enunciant, exceptis quibusdam casibus in *l. 1. §. ult. ff. & l. 2. C. de aleat.*

de aleat. sequatur, contra l. si stipulatio. 19. ff. de Verb. Oblig. quæ nos pœnis legibus comprehensis contentos debere esse, monet. De Jure tamen Saxonico aliud obtinet ex Ordin. provinc. de ann. 1555. rubr. **Doppler und Spieler.** ibi: *Derhalben ist unser ernstliche Meinung / ein jeder wolle den seinen und sonderlich den Hausleuthen ernstlich gebieten / daß sie sich des Kartens und Würffel-spielens enthalten / und daß achtung darauff geben werde / demselben unverbrüchlichen nachzugehen / und wer es übergangen / daß alsdann der Wirth / wo er solches gestattet / und ob ers nicht erwehren könnte / dasselbe der Oberkeit nicht ansaget / sampt den Gästen gestrafft werde.* Huic adde tit. 12. **der Statt Straßburg Policey-Ordnung** ubi similiter gravius in improbos hos lufores animadvertitur.

XXI.

Quemadmodum autem aleatores, ita non minùs fœneratores & usurarii proximos suos ab illis ultrà legitimum usurarum modum, de quo vid. *l. eos qui. 26. §. 1. C. de usur.* quocunque conatu à debitoribus egentibus & oppressis pecuniam extorquendo in totum enervare & evertere anxie laborant, ad eòque Deum contemnunt audaciùs, naturam expressiùs, Scripturas deteriùs & jura diutiùs, ut ex Alexand. de Imola *consil. 49. v. 4.* refert Carpzov. *in Resp. jur. Elect. lib. 5. tit. 2. resp. 9. n. 24.* Quam ob rem pro atrocitate criminis jura multivariis quoque pœnis & execrationibus in pestes has Rerumpubl. invehunt. Romani veteres testante M. Catone *in prafat. lib. de re rustic.* graviozem multam fœneratoribus, quàm furibus imposuerant. Jure nostro Justiniano cingulo denudantur, & exactione debiti cadunt. *Nov. 32. 33. & 34.* infamià etiam notantur. *l. improbum. 20. C. ex quibus causis infam. irrog.* Jure canonico communionem altaris excluduntur & Christianam sepulturam non accipiunt. *c. quia in 3. extr. de usur.* Hodiernis Imperii constitutionibus omnes contractus usurarii reprobantur, uti videre licet in *R. A. de anno 1500. & 1530. sub tit. Bon wucherlichen Contracten §. Dieweil aber solche. veif. Sezen/ordnen und wollen darauff / daß solche und dergleichen wucherliche Contract*

Contract und Handel gänglich und zumahl nach Publication und Verkündigung dieser unserer Ordnung vermitteln/und durch niemandes / weß Würden oder Stands der seye/ fürgenommen oder gebracht werden sollen / damit allen Reichern / Geistlichen und Weltlichen gebietend / wann solche Wucherliche Contract für sie bracht/ daß sie dieselbe unwürdig/ kraftloß/ und unbündig erklären und declariren/ wie wir sie auch hiemit als unkräftig unbündig erklären und erkennen / und auff solche Contract keine Execution oder Vollziehung thun oder verhelffen/ zu dem/ daß derjenige/ so solchen wucherlichen Contract geübet/ den vierten Theil seiner Hauptsummen verlohren / und derselbig seiner burgerlichen Oberkeit/ an ersten Orthen Erbgericht genant / heimgefallen / und auff solchen vierthen Theil durch dieselbe burgerliche Oberkeit gestrafft werden soll / und so die mit Wissen säumig erfunden/ soll alsdann desselben Oberkeit/ oder/ wo die säumig/ unser Fiscal die Oberkeit umb ein nähmlich Poen/ als 2. 3. oder 4. Marc lörtigs Golds beklagen und annehmen / quæ verba repetuntur in Ord. Polit. de Anno 1577. sub eod. tit. Jure Saxonico non tantum quartam partem, sed integram sortem usurarii amittunt. Carpzov. pract. crim. p. 2. quæst. 92. n. 28. Neque tamen omnes has leges, fœneratorum improbitati reprimendæ sufficere non immeritò quis cum Tacito, Historicorum Principe, lib. 6. Annal. conqueratur.

XXII.

Usurariis his haud absimiles sunt litium redemptores; quale officium cum contra bonos mores fiat, sine reprehensione suscipi non potest. *l. litem. 15. C. de Procurator.* quapropter Imperat. Anastasius contra malignos alienarum fortunarum inhiatores justissimè constituit, ne ipsis ultra solutarum pecuniarum quantitatem & usurarum ejus, actionem exercere liceret. *l. per diversas. 22. C. mandat.* Quàm astutè verò paulò post justa hac constitutio à nonnullis maleferiatis Rabulis obfuscata fuerit, ex *l. seq. 23. d. 1.* abundè dignosci potest: qua Imp. Justinianus fraudes eorum recensens seridè sancivit, nulli licere partem debiti cedere, pecuniis acceptis & venditione actionum

actionum habita, partem autem donationis titulo videri transferre, sed si id factum sit, ut cessionarius nihil amplius accipiat, quam ipse verò contractâ re ipsâ persolvit. *d. l. 23.*

XXIII.

Sed missis, quæ hîc suboriri solent, difficultatibus, videmus favorem scilicet Negligentium. Nam differentia esse debet inter desides & vigilantes. *l. 2. C. de annal. except.* neque melioris conditionis stulti, quàm periti. *arg. l. 4. ff. quod vi aut clam. l. in compensatione. 8. ff. de compensat.* Horum numero sunt Tutores & Curatores, repertorium non conficientes: qui, nisi justissima allegari possit causa, dolo id fecisse videntur, & proinde puniuntur, non tantùm ad interesse, quod ex jurejurando in litem æstimatur. *l. Tutor. 7. pr. ff. de administrat. & peric. tut.* sed etiam conjiciuntur in vincula publica, ac ut suspecti removentur. *l. 3. §. quia pecuniam. 16. ff. de suspect. tut.* secundum scilicet lectionem Haloandrinam, docente Dno. Gothofred. ad istum §. 16. quod si cui Florentina lectio magis arrideat, pœnis aliis legitimis subjiciuntur. *l. ult. §. fin. C. arbitr. tut.* quæ consistunt in graviore animadversione, & perpetuâ infamiæ maculâ. *l. 1. §. solent. 7. ff. de offic. Præfect. urb.* Huc pertinent variæ temporum præscriptiones, quæ conjunctim legi possunt in *C. J. A. tit. de div. temp. præscript. thes. 11.* quibus desides rerum suarum dominio privantur. Jure optimo maximo. Meritò namque earum jacturam patiuntur, quæ amplius in bonis habere noluerunt; si modò jactura dicenda est ejus, qui rem alienâsse judicatur. *l. alienationis. 28. ff. de verb. sign.* Jura enim vigilantibus scripta sunt. *l. pupillus. 24. in fin. ff. quæ in fraud. cred.* neque negligentibus succurritur, sed necessitate rerum impeditis. *l. non enim. 16. pr. ff. ex quib. caus. major.* Tantùm ergò abest, ut præscriptiones juri naturali adversentur, ut potius ex ipso jure naturali provenire credantur. vid. *infra thes. 28.*

C

XXIV.

XXIV.

Non levius his sanè damnum publicæ inferunt saluti fu-
res; quorum singulari odio effectum, ut pluribus acti-
onibus teneantur. §. *sic itaq.* 14. *Inst. de act.* Et quidem 1.
actione ad exhibendum. *l. si pro.* 17. §. 1. *ff. de condict. furtiv.*
2. actione furti, quæ vel est in quadruplum merè pœnalis,
si furtum sit manifestum, vel in duplum, si nec manifestum.
§. *pœna* 5. & *ult. Instit. de oblig. quæ ex delict.* §. *quadrupli.* 25.
& *seq. de action.* 3. Rei vindicatione, si rem possideant. §.
fin. Inst. de oblig. quæ ex delict. 4. Condiçione furtivâ, quæ
etiam datur in furum heredes in solidum. *l. in condiçione.* 9.
ff. de condict. furt. & quidem ita, ut si peremptâ re æstima-
tio ejus præstanda sit, id tempus spectetur, quo res unquam
plurimi fuit, maximè cum deteriozem rem factam fur dan-
do non liberetur; Semper enim moram fur facere videtur.
l. in re furtivâ. 8. §. 1. & *in l. fin. ff. de condict. furtiv.* 5. Acti-
one extraordinariâ, quæ hodiè plerunque intentatur. *l. fin. ff.*
de furt. hæc licet criminaliter intentetur, ad mortem tamen
aut membri abscissionem extendi non potest. *Nov. 134. cap.*
fin. vers. pro furto. Sed hodiè ex *Ordinat. crimin. art. 157. &*
seqq. pœnæ furum longè asperiores redditæ sunt, aded, ut
qui quinque solidos furatus sit (quod furtum magnum dicitur
in artic. 160.) arbitrariè h. e. secundum verba constitutionis,
nach Rath der Rechtsverständigen puniri, aut si infrâ quin-
que solidos cum effractione & ascensione in domum alterius,
aut sine hæc, tertiâ vice furtum commiserit; vir quidem la-
queo strangulari, foemina aquis immergi & suffocari debeat.
art. 159. & 162.

XXV.

Superioribus quinque actionibus Prætor adhuc aliam adje-
cit, quam propriam fecit bonorum raptoribus, quos im-
probos fures esse rectè dictum est. *pr. Instit. de bonor. rapt. l. 2.*
§. *cæterum.* 10. *ff. eod.* Competit illa intra annum in quadru-
plum, post annum in simplum. Quod autem diximus pro-
priam

priam hanc actionem esse bonorum raptorum, non hanc significationem habet, ac si nulla alia contra eos procedat, sed ut præter omnes supra enumeratas adhuc amplius illâ conveniri possint. *arg. l. si vendidero. 80 §. 3. ff. de furt. & l. 1. ff. vi bon. rapt.* Ex quo etiam manifestum est, raptorem nequaquam mitius puniri, quam furem, cum iste semper in quadruplum teneatur; nisi fortè Christianus pagano vel Judæo aliquid rapuerit; tunc enim in duplum tantum tenetur. *l. Christianus. 6. C. de pagan.* quod in odium paganorum introductum esse Dd passim notant. Cum hac cateroquin vi bon. rapt. actione concurrat quoque criminalis accusatio de vi publica & privata, de quo vide *l. 3. ff. ad L. Iuliam. de vi priv. l. 4. C. ad L. Iul. de vi publ. l. 2. in pr. & §. 1. ff. eod.*

XXVI.

Incendiis quoque maximas calamitates oriri, quibus cives aliàs locupletes in summam paupertatem redigantur, neminem fore arbitror, qui inficias ibit. Ne igitur crebrò vel dolo, vel culpâ malevolorum & inertium hominum ejusmodi incendia excitentur, constitutum est in illos quidem, qui animo deliberato ex inimicitia & prædæ causâ. *arg. l. capitalium. 28 § incendiarii. 12. ff. de pœn.* ea procurant, quos vulgò appellamus **Nordbremer** / ut, si humiliori loco sint, bestiis objiciantur; sin honestiori, capite puniantur aut deportentur. *l. ult. §. 1. ff. de incend. ruin. naufrag.* quin imò *l. qui ades. 9. ff. d. t. & sanct. crim. art. 125.* igni enecari jubentur. Quæ pœna mitigatur in minorennibus, quorum ætati & imprudentiæ in omnibus ferè pœnalibus judiciis succurritur. *l. ferè in omnibus. 108. ff. de R. I.* At qui non quidem ex dolo, latâ tamen culpâ, (quæ dolo aliàs comparatur. *l. 1. §. 1. ff. si mens. fals. mod. dix. l. quod Nerva. 32. ff. de positi. l. quesitum. 8. §. 3. in fin. ff. de precar.* & interdum sub dolo intelligitur. *l. contractus quidam. 23. ff. de R. I.* non verò in criminalibus, *arg. l. in lege. 7. ff. ad L. Cornel. de sicar.*) incendii causam dant, in illos arbitrariâ pœnâ animadvertitur. *l. 3. §. 1. ff. de offic. præf. vigil.* quæ severior fustigatione à judice reddi non potest, ceu

docet Carpov. in *lurisprud. Rom.* p. 4. c. 17. def. 12. & præjudicio eleganti confirmat verbis sequentibus. So wird der verhasste Mälzer P. S. wegen solches seines Vnschleisses und Vnachtsamkeit / in deme er über gethane Verwarnung des Vollsaffens sich beflissen / und darbey angeregten Brands Schaden verursacht / anderen dergleichen Gefellen zum Exempel und Abschew / offentlich billich zur Straupen geschlagen / und nach aufgestandener Leibsstraffe des Landes ewig verwiesen. *V. R. W.* Si neque lata culpa, sed alia quæque levis incendio causam dederit, is, cujus culpâ commissum est, tenetur ad emendationem damni ex *L. Aquil. l. si servus. 27. §. item si. 7. cum seq. ff. ad L. Aquil.* sin reparationi damni insufficientis videtur, leviori castigationi subjiciendus est. *d. l. 9. ff. de incend. ruin.* quandoquidem, qui non habet in ære, luat in corpore. *arg. l. si quis. 7. §. 3. ff. de jurid. l. 1. in fin. ff. de pœn. l. fin. ff. de in jus vocand.*

XXVII.

Sileo hincingentia damna Prævaricatorum, qui diversam partem, quam publico judicio accusaverint, adjuvant proditâ causâ suâ. *l. 1. §. 1. ff. de prævaricat. l. athletas. 4. §. pen. ff. de his qui not. infam.* quam ob rem crimine hoc convicti olim eâdem pœnâ afficiebantur, quâ reus affectus fuisset, si non absolutus esset per prævaricationem. *l. pen. ff. eod.* Et quidem si is, de cujus calumnia agi perhibetur, prævaricator in causa judicii publici pronunciatus sit, infamis fiebat. *l. si is. 4. ff. h. r. l. 1. vers. qui in judicio publico. d. l. athletas. 4. §. pen. ff. de his qui not. infam.* Quin & jus alios accusandi amittebant. *l. accusator. §. h. r.* Advocati autem, qui non propriè prævaricari dicuntur, extra ordinem solent puniri. *d. l. 1. §. 1. ibique Gothofr. junct. l. 3. §. 2. h.* quæ pœna extraordinaria omnibus hodiè injungitur, *l. 2. h. c.* Novissimè ex *Constit. crim. art. 115.* Procurator seu Advocatus prævaricans in causis sive civilibus sive criminalibus, omne damnum, quod clienti suo intulit, refarcire tenetur, & in numellis exhibendus virgis cæditur, atque

atque in exilium mittitur, aut pro circumstantia delicti aliâ pœnâ arbitrariâ plectendus erit.

XXVIII.

Litium quoque odio, quippe quæ subditorum tranquillitatem sollicitant, multa salubriter jure nostro sunt instituta. Magnâ namque curâ egerunt illi, qui jura sustinebant, ne facilè homines ad litigandum procederent: unde cautum, ut temeritas tam agentium, quàm eorum, cum quibus agitur, modò pecuniariâ pœnâ, modò jurisjurandi religione, modò infamiæ metu coërceatur. *pr. & r. t. Instit. de pœn. tem. litig.* Ita pœna dupli minuendarum litium gratiâ in certis causis proposita. *Nov. 18. c. 8. ibi: quia lites eorum minores effecimus. & cap. 10. ibi: ut multitudo litium minuatur.* Ne lites fiant penè immortales, & vitæ hominum modum excedant, constitutum, ut causæ criminales non durent ultra biennium à litis contestatione, sed ut accusatus post temporis istius excessum absolvatur. *l. ult. C. ut intra cert. temp. crim. quast. civiles verò post triennii metam expirent. l. properandum. 13. C. de jud.* Ita jure civili usucapionis jus introductum, ut aliquis litium esset finis. *l. fin. pr. ff. pro suo.* Sub specie novorum instrumentorum postea repertorum res judicatas restaurari, exemplo grave est. *l. 4. C. de re jud.* Quæ si sub pretextu computationis instaurarentur, nullus esset litium finis. *l. 2. C. d. t.* Quæ omnia uti documenta sunt, labi eos, qui jus nostrum temerè officinam esse litium asserunt, ita communem cordatiorum querelam juvant, malè cum imperiis istis agi, ubi ex rabularum licentia & superiorum incuria justa litium sufflaminata exoleverint.

XXIX.

Sicuti verò magistratus officium est controversias subditorum componere & dirimere. *l. 1. §. inde queritur. 10. ff. de N. O. N. & quantum fieri potest, easdem diminuire. l. quidam. 21. ff. de reb. cred.* ita decet majoris tumultus occasionem præscindere. *l. non est singulis. 176. ff. de R. I. publicam quietem*



tem tueri. *l. 1. §. quies. 12. ff. de offic. praef. urb.* nec pati ad arma & rixas procedere, quas potest jurisdictione sua coërcere. *l. si cuius. 13. §. sed si. 3. vers. æquissimum. ff. de usufr.* Nihil enim æquè auctoritatem Imperantium conculcat, quam seditiosi strepitus & clamores. Itaque qui vel suscipere plebem & adversus publicam disciplinam defendere tentaverint gravissimam meritò pœnam sustinent. *l. 1. C. de seditios. & de his qui pleb. contr. Rempubl.* Qui ad solam cujusquam invidiam petulantia verba jactaverint moverintque tumultus, iisdem pœnis subdantur, quas de seditionis Authoribus vetustissima decreta sanxerunt. *l. 2. C. d. t.* Majestatis enim reus est, cujus opera dolo malo consilium ininitum, ut cœtus coiventusque fiant, hominesque ad seditionem convocentur. *l. 1. §. 1. ff. ad L. Iul. Majestat.* adeoque pro qualitate dignitatis non solum vel in furcam tolluntur, aut bestiis objiciuntur, aut in insulam deportantur. *l. si quis aliquid. 38. §. 2. ff. de pœn.* sed memoria eorum damnatur, liberi infames sunt, & ab omni successione exclusi &c. *l. quinquis. 5. C. ad L. Iul. Majest.*

XXX.

EX eodem fonte collegia sodalitia mandatis Principum vetita sunt. *l. 1. & tot. tit. ff. de colleg. & corp.* quod scilicet metus esset, ne sub prætextu coitionum istarum aliquid contra Rempublicam moliri potentiores possent, unde & curatores corporum vel collegiorum specialiter approbatorum, si vel servum ignorante, vel invito domino recepissent, in singulos homines pœna 100. aureorum tenebantur. *l. pen. ff. d. r.* Et ne collegia augmentum aliquod caperent, si nullo speciali privilegio munirentur, hæreditatem capere non poterant. *l. collegium. 8. C. de hered. instir. fac. l. 1. C. de jud. & cœlic. & tot. tit. C. de hæredit. decur. navic. &c.*

XXXI.

VEterum quoque legum nociva abrogatio est. Neque enim temerè mutamus terminos, quos patres posuere. Habet

Habet quandam sui admirationem & reverentiam antiquitas, unde optimè Jctus noster in rebus novis constituendis evidens utilitas esse debet, ut recedatur ab eo jure, quod diu æquum visum fuit. *l. 2. ff. de constit. princip.* & minimè mutanda, quæ interpretationem certam semper habuerunt. *l. minimè. 23. ff. de LL.* Quin præstat interdum latenter, & quasi per cuniculos antiqua in desuetudinem trahere, quàm apertâ viâ eadem eliminare, ne cum mutatione veterum LL. mutati quoque mores videantur. Apparent ejus rei vestigia in pœna interdictæ aquæ & ignis, ut & fictione L. Corneliæ. vid. Bachov. *ad §. 3. Instit. de capit. deminut. & ad §. si ab hostibus. §. Inst. quib. mod. ius patr. potest. solvit.* Adde *pr. Inst. de B. P. l. cum sponsas. 12. § si res. 4. ff. de publ. in rem act.* Quod si tamen suadente bono publico antiquanda sunt veterum instituta, (exempla sunt in jure protimiseos, de quo *l. si in 35. ff. de minor. & l. dudum. 14. C. de contrah. empr.* in jure obstagii, de quo in *R. I. de Anno 1577. tit. 17. §. 10. vers. So wollen wir hiemit.*) nunquàm extra verborum terminos sensum interpretari fas est, cùm in confesso sit, ea omnia, quæ nominatim mutata non sint, in suo vigore persistere. *arg. l. sancimus. 27. in pr. C. de testament. l. præcipimus. 32. in fin. C. de appellat.*

XXXII.

ERgò neque per Aureæ Bullæ capit. 7. derogatum videtur regulæ juris communis in *l. si quis. 11. in fin. pr. ff. de testam. tut. l. si tutor. 9. §. 1. in fin. ff. de tutel. & ration. distrab. l. quamdiu. 89. ff. de R. I. l. 1. C. de tutor. vel curat. illustr.* Neque militis testamentum, qui non ignorans, an habeat liberos, eos silentio præterit, nominatim exheredasse censetur. *§. sed si. 6. Inst. de exhered. lib. l. miles. 41. §. 3. ff. de testam. milit. l. sicut. 9. & l. seq. C. eod.* hodie per *Novell. 115. cap. 3.* correctum: Neque filiusfamilias in peculio adventitio, in quo Pater usumfructum non habet, testari poterit. *arg. l. fin. §. ipsum autem. §. vers. filius. C. de bon. quæ lib.*

XXXIII.

XXXIII.

Sed neque juri nostro sua constat autoritas, si absque urgentissima ratione ad textuum correctionem nos accingamus, & impuris aded manibus, vel genuina verba eradiceamus, vel spuria adsciscamus. Malo temeratorum istorum si-ve incuriam si-ve audaciam, aliorum quam meis verbis depingere. Rectè Gœddeus: *Certè odiosa est textuum emendatio, nulla ullius exemplaris, etiam vilissimi aut manuscripti aut typis editi fide suffulta. de contrab. & committ. stipul. cap. 1. n. 14. in pr.* Et Vultejus: *At verò aliquoties admonui, debere nos ab emendationibus textus, presertim Florentini, abesse quam longissime, etiam tùm, cùm lectio alia & diversa aliorum Codicum manuscriptorum autoritate confirmari potest; multò verò magis tùm, cùm omnium Codicum lectio est constans atque eadem, & interpretatio afferri potest ejusmodi, per quam luri sua possit constare Autoritas. discept. scholast. cap. ult. p. m. 186.* Ita Hænonius: *Emendandi corrigendiq; licentia admissa quilibet ex quolibet potest effingi. disput. 3. quest. 2.* Et Bachov. *Nimis improba hæc jura tractandi ratio est, leges ex captu tuo metiri, & quicquid non capit tuum caput, protinus spurium & expungendum clamitare. ad Treutl. vol. 1. disp. 17. th. 4. lit. c.*

XXXIV.

Nihil itaque in definitionibus itineris, actus &c. immutandum. *pr. Instit. de S. P. R. & V.* nihil in definitione tutelæ. §. 1. *Instit. de tut.* nihil in *l. si in empr. 34.* ibi: *quem venditor. ff. de contrab. empt.* nihil in *l. filiusfamilias. 15. ff. de judicis.* nihil in *l. ultim. ff. de solut.* nihil in *l. 22. ff. locati.* neque legendum negativè in §. *duorum. 4.* ibi: *conjugi possunt. instit. de nupt. in l. ad testium. 22. §. signum. 5.* ibi: *ut tantum annulo &c. ff. qui testam. facere poss.* neque affirmativè legendum in §. *religiosum. 9.* ibi: *postea ratum non habuerit. Instit. de R. D. in l. quod Nerva. 32.* ibi: *Nisi tamen ad suum modum. ff. de pos. in l. fructus. 45.* ibi: *nec cujuslibet b. f. possessoris.*

foris. ff. de usur. in l. qui universas. 30. §. 3. ibi: possidere non desinimus. ff. de acquir. vel amitt. poss. in l. mater. 4. ibi: heredes non instituerit. C. de testament. tutel.

XXXV.

QUæ commercia cum exteris turbant, non possunt non Reipubl. cladem inferre maximam. Quid enim magis civitatum potentiam auget, quàm commerciorum libertas. Itaque naturaliter concessum, in contractibus sese invicem circumscribere. *arg. l. in causa. 16. §. idem. 4. ff. de minor. v. gr. quod pluris sit, minoris emendo, & quod minoris sit, pluris vendendo. l. idem. 22. §. 3. ff. locat.* Hinc emptor vilioris comparandi, venditor carioris distrahendi votum gerentes, ad emptionem accedere dicuntur. *l. si voluntate. 8. C. de rescind. vend. sublatâ enim spe quæstus, languet mercatus. Gothofr. ad d. l. 22. §. 3.* Neque verò quis libenter contrahit cum eo, quem foro cessurum metuit. Undè meliùs, secreta patrimonii & suspectum æs alienum tacere, quàm modum bonorum contra utilitatem dominorum designare. *l. 2. in med. C. de aliment. pup. præst.* Et quid tam durum, tamque inhumanum est, quàm publicatione pompæque rerum familiarium & paupertatis detegi vilitatem, & invidiæ exponere divitias. *l. 2. vers. 2. quid enim. C. quando & quibus quarta pars.* quid magis lugubres, quàm majorum imagines aut non videre fixas, aut revulsas videre? *l. lex qua. 22. vers. Nec verò. C. de administ. tut.*

XXXVI.

TAndem & consuetudines quoque extensivam interpretationem non admittunt, si priores leges corrigant. *v. supr. thes. 31.* ut & ex eo quoque capite inofficiosi querela sit odiosa, quippe quæ moribus introducta. *l. 1. l. nam alii. §. l. circa. 24. ff. de inoff. testam. iunct. l. non putavit §. in pr. ff. de bon. possess. contr. tabb.* Pariter cum & exhereditatio extensionem non recipiat. *arg. l. 2. ff. de liber. & posthum.* rectè odiosa dicitur, tum quod jus naturæ quodammodò impediatur, quippe quod tacitâ quâdam lege liberis parentum hereditatem addicat.

D

cat.

cat. l. *cum ratio*. 7. ff. de bon. damnat. l. *nam etsi*. 15. in pr. ff. de inoff. testam. tùm quod liberorum famam suggillet. arg. d. l. *non putavit*. 8. in pr. l. *filium*. 20. in pr. vers. sed cum ff. de bonor. possess. contra rabb. ibiq. Gothofr. Unde Imp. ut omnem exhæredationis notam tolleret, novissimo jure etiam in legitima liberos institui præcepit. Nov. 115. c. 3. in pr. Possemus vel sexcenta hujusmodi alia ex vastissimo Juris nostri oceano colligere, sed nobis hoc qualecunque Exercitationis Academicæ instar sufficit, qui fortè ulteriorem explicationem alii loco & tempori reservamus.

Soli DEO Gloria.

COROLLARIA.

Pœna furum quâ ex Constitutione Carolinâ suspenduntur, optimo jure defendi potest.

Occidens duello adversarium, ordinariâ pœnâ L. Cornelia plectendus est.

Qui mulierem etiam volentē pravis persuasionibus abduxit, pœnâ raptus afficitur.

Eâdem pœnâ tenetur & ille, qui virginem abduxit, quamvis illam non stuprauerit.

Regulariter omnis criminis accusatio viginti annorum præscriptione extinguitur.

Juris

Iuris odiosi dum resolvis exactè
 Capitulo; Fallor, anné Fratrís exemplo
HERPFERE *chare*, diligentiam nobis
 probas abundè? Maçte! Fratrís exemplo
 plus incitatus plusque semitam ceptam
 persequere! Vanus augur haut ero; dignè
 idem laboris præmium reportabis.

Boni ominis gratiâ
officiosissimè apposuit

PRÆSES.

A Monsieur
MONSIEUR HERPFER,
 sur ses theses
du
DROICT ODIEUX,
 qu'il soustiendra.

EN verité, *MONSIEVR*, vous escrivez en maistre,
 Et vostre bel esprit vous a bien conduit
 A ce point, puisque Vous donnez le parfait estre
 A ce, qu'on a de Vous louablement predit.
 Fortbien, Vous imitez & *MONSIEVR VOSTRE FRERE,*
 Et monstrez aux effets, que vous serez en fin
 Si renommé, que fust feu *MONSIEVR VOSTRE PERE,*
 Puisque diligemment Vous suivez son chemin.

Envoyé de Paris par
 son tres humble Serviteur

Jean Schrag.

Non



NON ut apis Nectar quærens per florea tempe
Quasisti nemorum, cum nil, nisi *Ius odiosum*.
Quodque *molestum*, sive *inimicum* significaret,
Judiciis hominum depromis, sicque tueris,
Legali ex nemore. At sanè mirabile dictu!
Non *odium*, non *osores*, sed *jungis amicos*,
Gratulor en! famam, fraternos mox & honores,
Sic studio capies, Tibi, non *odiosus* haberis.

*Amicitia & honoris ergò
hac apponere debuit*

G. C. Dietericus.

AFFerrem, quodcunq; dedit mihi Musa, libenter,
Ut possim laudes condecorare Tuas;
Nì me deficeret lingua, & sub pondere tanto
Corruerem; parcè nam mihi Svada favet.
Ergò ne tenues doctrinæ prodere vires
Cogar; in his verbis vota referre placet.
Invidiam fortuna Tuas nisi nutrit iniquam
In laudes meritas, quæ super astra meant:
Excipient subito Te præmia maxima honoris,
Doctrina & virtus quæ meruère diu.

Sic Disputationi Nobilissimi

DNI. CONRADI HERPFERI,
Agnati & Fautoris sui ma-
ximè colendi,

gratulabundus accinit

Tobias Balth: Miltenberger.

F I N I S.



dal questo luogo d'esilio. Hegesippo sorpreso di
 quest'ordine, non potè impedirsi di piangere di gioia.
 E adesso, disse egli al Rè, ch'andate in catenare li
 vostri sudditi. Questi due huomini anno causato
 tutte le vostre disgrazie, e tutte quelle de' vostri
 popoli. ~~Ve~~ ^{Sono} venti anni che fanno gemere tutte le
 genti da bene, e ch'a pena ~~si~~ ardiscono medessimam-
 mente gemere, tanto la loro tirannia è crudele. Op-
 primono tutti quelli ch'intraprendono d'andar' a voi
 per un'altro canale ~~che~~ ^{per} il loro.

Dopo Hegesippo scopri al Rè un grande numero
 di perfidie e d'inumanità comesse per questi due
 huomini, delle quali l'Rè non aveva mai inteso
 parlare, perche nissuno non ardiva accusarli. Gli
 raccontò medessimamente quello ch'aveva scoperto
 d'una congiurazione secreta per fare perire Mentore.
 Il Rè ebbe orrore di tutto quello ch'intendeva.

Hegesippo s'affrettò d'andare prendere Protesilao
 nella Sua casa, era ^{meno} ~~piu~~ grande, ma più comoda



e più ^{aggradevole} ~~risolvente~~ che quella del Rè. L'architettura
era di migliore gusto. Protesilao l'aveva ornata
con una spesa, tirata dal sangue de' miserabili: era
all'ora in un salone di marmo, appresso de' suoi bagni
steso negligenemente sopra un letto di porpora con
una ricamatura d'oro, pareva stanco e ^{fatigato} ~~estremato~~ da
suoi travagli; ~~le~~ suoi occhii e le ~~sue~~ ciglia mos-
travano non sò quello, d'agitato, di turbato, e di
feroce. I più grandi dello stato erano all'intorno
di lui ordinati sopra tappeti, componendo i loro
visi sopra quello di Protesilao, delquale osserva-
vano sin' al minimo cenno. Appena apriva la
bocca, che ciascheduno gridava di nuovo per am-
mirare quello che andava dire. Uno de' princip-
li della truppa gli raccontava con esagerazione
ridicole quello che Protesilao, lui stesso aveva
fatto per il Rè. Un'altro l'assicurava che
Giove avendo ingannato la sua madre gl'aveva
dato la vita, e ch'era figlio del Padre de' Dei.
Un

Un Poeta veniva a cantargli versi, ove diceva
 che Protesilao istrutto per le muse aveva **U**gua-
 gliato Apollo per tutte ~~le~~ opere di Spirito. Un'altro
 Poeta ancora più molle e più impudente lo
 chiamava ne' suoi versi l'inventore delle belle
 arti ed il Padre dei popoli che rendeva felice. Lo
 dipingeva tenendo in mano 'l coruo d'abbondanza.

Protesilao ascoltava tutte queste lodi d'un'aria
 secca, distratta, sdegnosa, come un'huomo che sa
 bene che ne merita ancora delle più grandi, e
 che fa troppo di grazia di lasciarsi lodare. V'è era
 un'adulatore che prese la libertà di parlargli
 all'orecchia, per dirgli qualche cosa di compiacce-
 vole contro la poliza che Mentore procurava di
 stabilire. Protesilao sorrise: tutta l'adunanza si
 mise a ridere, e benchè la ^{maggiore} ~~parte~~ non potette
 ancora sapere quello che s'era detto: ma Protesilao
 riprendendo bentosto la sua aria severa e superba,
 ogn'uno rientrò nel timore e nel Silenzio. molti
 nobili



Nobili cercavano il momento, ove Protesilao potrebbe
tornarsi verso di loro ed ascoltarli; parevano
comossi ed imbarazzati. E ch'avevano à domandar
=gli delle grazie; le loro posture supplicanti parla-
vano per loro: parevano tanto sottomessi ch'una
madre a' piedi degl' altari, all' hora ch' ella
domanda ai Dei la guarigione del suo figlio
unico. Tutti parevano contenti, inteneriti, pieni
d'ammirazione per Protesilao, benché tutti ~~ebbero~~^{avevano}
contro lui nel core una rabbia implacabile.

In questo momento Hegesippo entra, s'impadro-
nisce della spada di Protesilao, e gli dichiara dalla
parte del Rè, che v'è condurrlo nell' Isola di Samo.
A queste parole tutta l'arroganza di questo Favo-
rito, cade come una rupe, che si distacca dalla
cima d'una montagna scarpata. Eccolo che si
getta tremando a' piedi d' Hegesippo; piange, heit
tartaglia, trema, abbraccia le genocchia di quest
uomo, che non deguava un' hora ^{prima} ~~avanti~~ d'uno
de'